TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii
RÉSUMÉ iii
TABLE DES MATIÈRES iv
LISTE DES TABLEAUX v
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I 6
CONCEPTIONS DE LA JEUNESSE ET PERSPECTIVES D'INTÉGRATION 6
1.1 Les conceptions multiples de la jeunesse 6
1.2 Perspectives d'intégration des jeunes 11
CHAPITRE II 18
LA CITOYENNETÉ ET LES JEUNES 18
2.1 Historique de la citoyenneté 19
2.2 La citoyenneté au Canada 27
2.3 Une citoyenneté en changement 31
2.3.1 Une citoyenneté nationale en perte de vitesse 31
2.3.2 Le déclin des instances d'intégration 33
2.3.3 Judiciarisation de la citoyenneté 34
2.4 Conceptions libérale et républicaine de la citoyenneté 36
2.5 Critiques des modèles libéral et républicain 41
2.6 La situation actuelle des jeunes face à la citoyenneté 45
CHAPITRE III 49
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE 49
3.1 Présentation des hypothèses 49
3.2 Définition des composantes liées à l'hypothèse 53
3.3 Méthodologie 59
CHAPITRE IV 65
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS 65
4.1 Analyse des commentaires recueillis 65
4.1.1 Conception globale du citoyen 66
4.1.2 Conception du citoyen jeune 69
4.1.3 Conception de la dimension juridique de la citoyenneté 73
4.1.4 Conception de la dimension pratique de la citoyenneté 81
4.1.5 Conception de la dimension identitaire de la citoyenneté 89
4.2 Interprétation des résultats 103
4.2.1 Analyse en lien avec la dimension juridique 103
4.2.2 Analyse en lien avec la dimension pratique 105
4.2.3 Analyse en lien avec la dimension identitaire 107
4.2.4 Interprétation des résultats en lien avec les hypothèses 110
CONCLUSION 113
BIBLIOGRAPHIE 124
ANNEXE 1 127
Questionnaire d'entrevue 128

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Droits et responsabilités inscrits dans la loi de 1947……..... 28

Tableau II : Articles de la Charte canadienne…… 29

Tableau III : Comparaison entre les modèles républicain et libéral inspirée de Habermas (1998)…… 40

Tableau IV : Concepts liés aux hypothèses…… 58

Tableau V : Scolarité et domaines d'études des répondants…….. 61

Tableau VI : Nombre d'animateurs par municipalité…….. 64

INTRODUCTION

La question de l'adhésion des jeunes à la société demeure un sujet qui nécessite d'être actualisé sur une base régulière compte tenu des nombreux changements qu'elle subit. D'un point de vue historique, il est possible de constater comment la jeunesse a pris différentes significations dépendamment de l'époque où elle se situait. En effet, perçue au 19e siècle comme étant un conflit entre générations, la jeunesse est envisagée au siècle suivant comme un processus de passage vers l'âge adulte. Ainsi dans la pensée d'Olivier Galland (1991), le passage vers l'âge adulte serait marqué par une transition entre la fin des études et l'accès au marché du travail, et par le départ du domicile familial et la formation d'un couple. Cependant, si ce modèle semblait correspondre à la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale, il semble moins en mesure de traduire la réalité des jeunes d'aujourd'hui. En effet, le passage de l'école au travail se fait plus lentement et est ponctué de plus longues périodes de formation, et d'alternance entre travail et chômage. D'autre part, les jeunes habitent plus longtemps au domicile familial et optent souvent par la suite pour d'autres modes de vie que de se marier. Bref, les transformations survenues dans le monde du travail ainsi que la diversification des trajectoires d'entrée dans la vie adulte sont venues brouiller les repères habituels qu'empruntent les jeunes pour prendre pied dans la société.

Dans ce contexte, il importe de reconsidérer les façons qu'ont les jeunes d'appartenir à la société. Pour ce faire, le concept de citoyenneté serait probablement en mesure de nous éclairer sur l'adhésion des jeunes, car il incarne en quelques sortes ce désir de vivre

ensemble. Le terme de la citoyenneté rend compte du lien social et politique qui nous unit et fait référence aux droits et devoirs qui lient l'ensemble des individus à la communauté. Il sous-entend également une certaine identification collective de même qu'une participation aux affaires communes.

Cependant, la citoyenneté est également un concept qui a évolué au fil du temps selon le système démocratique dans lequel elle se trouve. En effet, depuis la Grèce antique en passant par la Révolution Française et jusqu'à aujourd'hui, la citoyenneté s'est modifiée en fonction des contextes historique et culturel des peuples. Au gré des époques, elle s'est développée selon deux courants idéologiques majeurs : républicain et libéral. Depuis les dernières décennies, le courant libéral est devenu la principale référence dans la plupart des pays occidentaux dont le Canada. Dans ce courant libéral, le rôle du citoyen est plutôt minimisé car, les droits civils qu'il possède lui permettent de participer à la sphère publique, s'il le désire, mais lui servent davantage à le protéger des autres citoyens et contre l'empiètement de l'État dans sa vie privée. Or, la citoyenneté, qui jusqu'à il n'y a pas si longtemps, était basée sur l'appartenance à une Nation, est passée progressivement à une citoyenneté particulariste fondée sur le droit des individus, favorisant ainsi une diversité de points de vue, d'appartenances et de façons de vivre en société.

Par ailleurs, lorsqu'il est question de la citoyenneté chez les jeunes, certains discours laissent entendre que ce groupe d'âge se montre peu intéressé par le bien commun. Cependant, on semble parfois oublier que la société exerce une influence au niveau de

l'exercice du sens civique chez les jeunes et que les jeunes contribuent à leur tour à la définition de la citoyenneté et du monde qui les entoure. De ce fait, il est peut-être préférable de croire que par ce jeu d'influence réciproque, les jeunes ont développé de nouvelles façons de vivre en société et d'envisager la citoyenneté. Ainsi, le désintéressement des jeunes pour la pratique citoyenne s'avère peut-être une lecture trop rapide d'un phénomène complexe et évolutif dont le véritable sens nous échappe. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre à jour les représentations citoyennes chez les jeunes afin de saisir au vol les significations qu'ils accordent à leur sens civique.

Or, compte tenu du contexte pluraliste qui entoure la citoyenneté d'aujourd'hui, il est plausible de croire que celle-ci sera perçue de façon éclatée par les jeunes. Il importe alors de savoir comment les jeunes envisagent la citoyenneté de façon générale et de voir si cette conception est différente lorsqu'il s'agit d'un citoyen jeune adulte. Par ailleurs, est-ce que les jeunes envisagent la citoyenneté chacun à leur façon et selon leurs propres critères ou s'ils s'appuient sur un modèle faisant consensus dans la société ? Il serait également intéressant de savoir si les jeunes se considèrent eux-mêmes comme des citoyens à part entière au même titre que les autres membres de la société.

Par la suite, le concept de citoyenneté avancé par Weinstock (2000) sera utilisé afin de saisir les conceptions citoyennes des jeunes à partir des dimensions juridique, pratique et identitaire. Ainsi, la dimension juridique permettra de rendre compte de la connaissance

des jeunes au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités citoyennes et de vérifier par la même occasion, le sens qu'ils accordent à ceux-ci.

De son côté, la dimension pratique sera en mesure de traduire la nature des formes d'implication des jeunes de même que le sens qu'ils y accordent. Selon les jeunes, quels gestes un citoyen doit-il poser ? Est-ce que les jeunes estiment qu'ils participent suffisamment au mieux être de la société ? Si oui, quelle est la nature de leur implication ? La présente étude tentera notamment de démontrer que la participation civique chez les jeunes se concrétise davantage dans des cadres informels. On entend parfois dire que les jeunes sont peu intéressés à participer aux affaires publiques. Est-ce une opinion que partagent les jeunes ou bien une perception qui ne tiendrait pas compte du contexte dans lequel ils évoluent de nos jours ? Peut-être faut-il plutôt se demander à quel moment de sa vie un jeune est disposé à participer à la société comme citoyen à part entière ?

Enfin, comme la citoyenneté doit prendre racine quelque part, la dimension identitaire fera en sorte de mieux comprendre le lien affectif entre les jeunes et le lieu où s'incarne la citoyenneté. Est-ce que les jeunes se considèrent comme faisant partie de la société au même titre que les autres citoyens ? Ont-ils à cœur le mieux être de leur communauté ? Sur quoi repose le lien affectif entre un jeune et le lieu où s'incarne sa citoyenneté ? À quel échelon territorial font référence les jeunes pour identifier leur communauté d'appartenance ? Est-ce leur milieu d'origine, l'endroit où ils habitent ou bien leur pays ? La présente

démarche de recherche soutient que l'appartenance territoriale des jeunes sera répartie entre plusieurs échelons territoriaux.

C'est ainsi que 17 jeunes adultes âgés entre 18 et 24 ans ont été interrogés, dans le cadre d'entrevues semi-dirigées, afin de saisir le sens qu'ils accordent à la citoyenneté. Au moment des entrevues à l'été 2003, ces jeunes adultes travaillaient à titre d'animateur au sein d'un des projets de *Coopérative Jeunesse de Services* situées dans les régions de la Mauricie et des Bois-Francs.

Dans le premier chapitre, le lecteur pourra se familiariser avec les différentes conceptions de la jeunesse évoquées au fil du temps de même que les perspectives entourant l'intégration des jeunes à la société. Le chapitre suivant dressera un bref portrait de l'histoire de la citoyenneté jusqu'à nos jours ainsi que des changements auxquels elle doit faire face depuis les dernières années. Par la suite, le concept de citoyenneté sera illustré à partir des conceptions républicaine et libérale et sera suivi de quelques critiques s'adressant à chacun de ces modèles. Enfin, il s'agira de situer la question des jeunes dans le contexte actuel de la citoyenneté. Le troisième chapitre servira à présenter l'hypothèse et à définir les différentes composantes qui l'entourent. La méthodologie utilisée pour mener l'enquête sera également abordée dans cette section. Le dernier chapitre avant la conclusion présentera d'abord l'analyse des commentaires recueillis et sera suivi d'une partie réservée à l'interprétation des résultats.

Rapport-Gratuit.com

CHAPITRE I
CONCEPTIONS DE LA JEUNESSE ET PERSPECTIVES D'INTÉGRATION

La question de l'adhésion des jeunes à la société n'a pas toujours suscité autant de débats. En effet, d'un point de vue historique on s'aperçoit que la jeunesse a pris différentes significations selon les époques où elle se situait. Plus près de nous, les transformations survenues dans le monde du travail ont forcé une remise en question des repères habituels pour rendre compte de l'inclusion des individus à la société. Ce chapitre traitera donc des multiples interprétations que la jeunesse a empruntées au fil du temps. En second lieu, un regard sera porté sur différentes perspectives entourant l'intégration des jeunes à la société.

1.1 Les conceptions multiples de la jeunesse

Galland (1991) dans son ouvrage *Sociologie de la jeunesse* retrace un portrait intéressant des conceptions de la jeunesse au cours des derniers siècles. À la fin du moyen âge, la jeunesse est vue au travers d'un rapport de filiation. Le jeune, considéré d'abord comme « fils » est en attente de succession. La jeunesse est alors caractérisée par la *frivolité* de tous les plaisirs de la vie dans *l'impatience* d'être celui auquel votre nom vous destine. Le jeune au 18e siècle devient un être à éduquer. En effet, la prédominance des liens de sang fait désormais place au mérite : « la jeunesse n'est plus frivole, elle est studieuse et portée par un idéal d'accomplissement personnel » (Galland, 1991, p. 58). Le 19e siècle conçoit la jeunesse selon un rapport entre générations. Cette période est témoin de l'apparition d'une jeunesse romantique, imbue d'un individualisme et d'un non-conformisme nouveau qui va

à l'encontre des valeurs de la bourgeoisie. Toutefois, la deuxième moitié de ce siècle donnera lieu à une jeunesse plus conformiste, encadrée étroitement par l'école et la famille. Bref, « il est le siècle qui, tout en plaçant la famille au cœur de sa morale, inaugure la forme moderne du conflit des générations » (Galland, 1991, p.25). Au 20e siècle, les jeunes deviennent une catégorie mobilisable, capable de porter en eux l'avenir de la société et de ses idéaux. L'avancement de la science permet de concevoir la jeunesse non plus comme une catégorie, mais comme un processus. En effet, la jeunesse ne serait plus une période de révolte mais bien un passage difficile.

C'est dans cette dernière perspective que s'inscrit la conception de la jeunesse chez Olivier Galland. En effet, pour l'auteur la jeunesse « c'est ce passage durant lequel vont se construire presque définitivement, alors qu'elles sont encore en pointillé, les coordonnées sociales de l'individu » (Galland, 1991, p. 63). Afin d'illustrer ce passage vers la vie adulte, Galland identifie quatre bornes situées sur deux axes soit ; la fin des études et l'insertion sur le marché du travail, le départ du domicile familial et la formation d'un couple. Mais voilà qu'en cette fin du XXe siècle, la transition entre ces phases s'effectue de façon de plus en plus tardive. En effet, le passage de l'école au travail n'est plus instantané et se fait désormais au gré d'une série d'étapes où peuvent s'entremêler des périodes de formation, d'emploi et de chômage. Il en va de même pour la transition du domicile familial à la formation d'un couple. En plus de demeurer plus tardivement chez leurs parents, les jeunes lorsqu'ils quittent optent pour de nouveaux modes de vie (vie de couple non marié, vie entre amis, vie en solitaire). Bref, Galland constate une

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

désynchronisation entre les phases qui jalonnent l'entrée dans la vie adulte, c'est-à-dire entre l'école et le travail et d'autre part entre la famille d'origine et la formation d'une nouvelle unité familiale, entraînant ainsi un prolongement de la jeunesse.

De Singly affirme pour sa part, qu'il est de moins en moins pertinent d'aborder la jeunesse uniquement en terme de passage vers l'âge adulte d'après des événements et des étapes prédéfinis dans le temps, comme Galland le propose. Ainsi, l'accès à l'âge adulte ne constitue pas nécessairement une priorité dans nos sociétés modernes avancées. Le sens social accordé au terme adulte revêt plusieurs connotations dont certaines sont négatives lorsque celles-ci sont associées à la routine, au conservatisme et à la fin du travail sur soi. De Singly propose plutôt un modèle basé sur la quête de soi, où les changements de vie et les « zig-zags » sont permis, contrairement à une existence normale structurée en une série d'étapes (étude, travail, famille, couple) menant impérativement à l'âge adulte. L'auteur définit la jeunesse comme un groupe d'âge caractérisé, d'après les normes sociales, par une dissociation entre deux notions, soit *l'autonomie* et *l'indépendance.* Or, « les jeunes sont dans des conditions sociales et psychologiques qui leur permettent d'accéder à une certaine autonomie, sans pour autant disposer de ressources suffisantes pour être indépendants de leurs parents » (De Singly, 2000, p.12). Cette dissociation entre l'autonomie et l'indépendance serait engendrée, d'une part par la valorisation de l'individu individualisé (quête de soi) et d'autre part, par la prolongation de la scolarité pour la majorité des jeunes. Cette dissociation a pour conséquence de retarder l'accès au marché du travail et par le fait même à l'indépendance pour ceux-ci. C'est donc dire que la plupart des jeunes vivront

momentanément la dissociation pendant quelques années. Toutefois, les moins qualifiés risquent de la vivre de façon plus permanente. Cette faible indépendance économique ferait en sorte que certains individus ne seraient jamais indépendants, et par le fait même ne seraient pas en mesure d'accomplir cette quête de soi.

On retrouve également cette quête de soi chez Evans et Furlong (2000) pour qui la notion d'individualisation serait en mesure de traduire le début de l'âge adulte et des transitions de l'itinéraire professionnel. « Le cycle de vie épousait naguère l'itinéraire professionnel ; il devient plus complexe, se différencie, s'affranchit de l'éthique du travail, au point qu'on a pu dire qu'il sera bientôt axé sur l'instruction ou sur l'accomplissement personnel plutôt que sur la carrière » (Evans et Furlong, 2000, p.45). Ces auteurs s'inspirent du modèle de la navigation c'est-à-dire ; « les jeunes naviguent tant bien que mal au milieu des dangers, sur une mer d'incertitudes manufacturées » et proposent de tenir compte dans l'analyse, des capacités individuelles des jeunes, des circonstances qui les entourent (mer d'incertitudes) et de leurs jugements portés sur celles-ci. Dans le même ordre d'idées, Roulleau-Berger (1999, p.56) est d'avis que pour appréhender la catégorie jeunesse, il soit nécessaire de tenir compte à la fois des concepts d'effet de structures, d'acteurs et d'interactions sans privilégier l'un par rapport à l'autre.

Quoi qu'il en soit, certains auteurs sont d'avis que la jeunesse n'est pas un passage ni même une quête de soi et qu'elle n'est tout simplement pas envisageable tant celle-ci peut prendre différents visages. C'est pour illustrer ce point de vue que Hamel fait référence aux propos

de Bourdieu (Hamel, 1999, p.29) qui affirme que *la jeunesse n'est qu'un mot* ! Selon ce dernier, la jeunesse se forme selon différents types de bagage soit; culturel, scolaire, économique, relationnel, etc. dont bénéficient ses détenteurs. C'est pourquoi la nature arbitraire de la jeunesse rend difficile tout exercice voulant identifier le début ou la fin de la jeunesse.

Dans le même texte de Hamel (1999), l'auteur fait aussi référence à la conception subjective de la jeunesse chez Bourdieu lorsque ce dernier affirme que : « … l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable. Si la jeunesse est sujette à une manipulation sociale, elle est par ailleurs manipulée par qui mène toute étude sociologique pour en rendre raison » (Hamel, 1999, p.31). Or, Hamel est d'avis que l'analyse de la jeunesse ne renvoie en rien à une manipulation comme l'affirme Bourdieu. Pour défendre son point de vue, Hamel fait appel à la théorie de la structuration de Giddens afin de démontrer que la jeunesse ne peut être uniquement envisagée à partir de la socialisation : « la jeunesse est aussi production de la société, tant il est vrai que les jeunes génèrent une action sur elle » (Hamel, 1999, p. 37). En ce sens, Giddens croit que les facteurs structuraux jouent un rôle dans la destinée d'un jeune. Il reconnaît ainsi un certain niveau de connaissance pratique aux acteurs sociaux dans la production et la reproduction de la société. Or, le but de la sociologie consiste, selon Hamel, à conceptualiser l'arrière-plan de cette connaissance pratique. Toutefois, il faut que la théorie trouve une résonance dans la réalité. Or, si Hamel appuie Bourdieu au niveau du fait qu'il est difficile de cerner la jeunesse à titre de concept tant sa nature est variable, il repousse par contre la conception de

la jeunesse par Galland, fondée sur un calendrier marqué par les étapes d'entrée dans la vie adulte parce qu'il ne serait pas apte à rendre compte de la jeunesse actuelle : « Les bornes choisies à des fins analytiques émanent ainsi du modèle de socialisation qui correspond à une jeunesse située et datée, celle des jeunes qui s'est formée durant la période de l'après-guerre dans les sociétés occidentales » (Hamel, 1999, p.36).

Bref, dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui, les repères du passage à la vie adulte sont brouillés. L'éclatement des trajectoires de vie et la disparition des rites traditionnels de passage indiquent que les modèles théoriques, qui définissent la jeunesse à partir de bornes précises ne tiennent plus. De ce fait, il s'avère nécessaire de non seulement renouveler notre regard sur la jeunesse mais également de reconsidérer les façons qu'ont les jeunes de s'intégrer et d'appartenir à la société. Ce questionnement apparaît plus pertinent que jamais compte tenu du fait que les difficultés d'intégration semblent être le lot de plusieurs jeunes et le sujet de nombreux ouvrages scientifiques.

1.2 Perspectives d'intégration des jeunes

Dans son analyse, Molgat (1999, p.78) retrace une double connotation sociologique de la notion d'*intégration* de la jeunesse. La première provient d'Europe au début du XXe siècle et découle des réflexions d'auteurs tels que Tönnies et Durkheim concernant le type de lien social à maintenir pour assurer la cohésion de la société durant le passage d'une société traditionnelle à une société moderne. Dans ce contexte d'industrialisation, l'intégration de

la jeunesse repose sur l'appartenance à des communautés de destin que l'on peut associer aux classes sociales. Ainsi, le lien social est assuré dans la mesure où les jeunes intègrent les valeurs véhiculées dans leur milieu de vie qui est lui-même, déterminé par des conditions socio-économiques associées au mode de travail. La seconde, apparaît aux États-Unis après la Deuxième Guerre mondiale par l'entremise de Talcott Parsons et désigne la jeunesse comme faisant partie d'un cycle de vie *normé*. Pour Parsons, la société est au départ cohésive et les actions individuelles se conforment aux normes dominantes, permettant ainsi le maintien du système et l'intégration des individus à celui-ci. En ce sens, les difficultés d'intégration relèvent avant tout d'un manque chez les jeunes qui dans leur processus de socialisation n'ont pas été en mesure d'intérioriser les valeurs dominantes de façon adéquate.

Pour Molgat, les changements survenus dans le monde du travail, depuis le début des années 1960, font en sorte que l'intégration par la division du travail (Durkeim) est remise en question : « La désagrégation des structures d'appartenance liées au travail et à la communauté pousse alors à requestionner l'avenir du lien social en tant que garant de la cohésion sociale » (Molgat, 1999, p. 84). Il en va de même chez Tremblay (1995) pour qui la crise de l'emploi, survenue vers la fin des années 1970, a mis à l'avant-scène les difficultés qu'éprouvaient les jeunes à accéder au marché du travail : « les jeunes forment un groupe particulièrement touché par le chômage ainsi que par toutes les formes d'emploi précaires, qui constituent une grande part des nouveaux emplois des quinze dernières années » (Tremblay, 1995, p.112). Cette situation a certes contribué à remettre en question

le travail comme assise de l'intégration. Enfin, la théorie de Parsons voulant que les jeunes intègrent un système organisé de statuts et de rôles adultes, perd de sa pertinence compte tenu de la multiplication des trajectoires d'entrée dans la vie adulte et de l'appropriation par l'ensemble de la société de l'image de la jeunesse : « …la valeur explicative des théories sociologiques de l'intégration tend à se désagréger » (Molgat, 1999, p.83).

Devant ce constat, on entend de nombreux discours qui dénoncent les situations d'exclusion que vivent les jeunes. Toutefois, d'autres s'empressent de souligner la valeur relative du concept d'exclusion. Par exemple, de Gaulejac se demande : « intégré où ? exclus de quoi ? » (de Gaulejac, 1994, p.53). De son côté Galland (1996) considère absurde que l'ensemble d'une génération soit menacé par l'exclusion. Il tente plutôt de distinguer les situations d'exclusion des situations de transition. Pour sa part, Molgat nous rappelle que : « les jeunes ne peuvent être qualifiés d'exclus de la société, à l'image des pauvres du Moyen Âge, qui campaient en dehors des murs de la cité... » (Molgat, 2000, p.82). Enfin, Hamel et Ellefsen voient également la nécessité de nuancer le rapport entre jeune et exclusion : « l'exclusion de certains jeunes ne doit pas occulter l'inclusion dans la société de l'autre partie de la jeunesse » (Ellefsen et Hamel, 2000, p.134).

Ainsi, Ellefsen et Hamel réfutent le concept d'exclusion caractérisé par une mise en dehors de la communauté ou des processus normaux de participation à la société. «… aucun individu, même celui qui vit isolément, ne peut évoluer en dehors de l'orbite sociale… » (Ellefsen et Hamel, 2000, p. 134). Les auteurs se réfèrent plutôt à Dominique Schnapper

pour qui : « toute organisation sociale, quel que soit son niveau – de la famille à l'entreprise ou la nation – implique par définition l'inclusion des uns et l'exclusion des autres » (Schnapper, 1996, p. 23 dans Ellefsen et Hamel, 2000, p. 134). Schnapper illustre son propos du point de vue d'une dialectique inclusion/exclusion qui se traduit par une répartition inégale des ressources et des droits sans que cette inégalité soit délibérée. Ellefsen et Hamel font un rapprochement entre cette dialectique *exclusion/intégration* et l'analyse que fait ce même Schnapper de la notion de citoyenneté. Celui-ci fait une distinction entre la citoyenneté *abstraite* que l'on peut traduire par une sorte d'égalité politique et juridique des individus, et la citoyenneté *pratique* qui a un rapport avec les formes de participation et d'identité qui marquent l'inclusion des individus dans la société, c'est-à-dire leur insertion. Dans cette optique, la citoyenneté *pratique* constitue une action par laquelle l'individu prendra part à la société en s'unissant aux autres et ainsi tirera un certain profit personnel de son adhésion à l'ensemble de la collectivité. Pour ce faire, le travail agira à ce niveau comme levier par lequel le citoyen trouvera sa raison d'être et lui permettra de contribuer à la société. Ainsi, l'exercice de la citoyenneté *pratique* prendrait forme par le moyen de l'insertion professionnelle et sociale et représenterait un gage de l'insertion d'un individu à la société.

Il est paradoxal de voir comment le travail représente la pierre angulaire pour devenir adulte (Galland) ou atteindre la citoyenneté *pratique* (Hamel – Ellefsen) dans un contexte où l'accès à celui-ci semble de plus en plus difficile, notamment pour les jeunes. Par conséquent, est-ce que le travail représente encore aujourd'hui un vecteur de l'intégration ?

Le texte de Hamel et Ellefsen (2000) aborde la question et cite entre autres Olivier Galland pour qui le travail serait, chez les jeunes, une valeur en voie de disparition qui aurait perdu sa fonction de pivot d'intégration : « Selon Galland, à cause de la précarité, l'insertion sociale et professionnelle s'établit désormais dans la lignée d'une définition progressive de soi qui n'a plus le travail pour vecteur, mais l'expérimentation » (Ellefsen et Hamel, 2000, p. 138).

Dans le même texte, Hamel et Ellefsen nuancent cette affirmation à partir de résultats préliminaires provenant d'enquêtes longitudinales qu'ils ont réalisées sur l'insertion professionnelle et sociale de deux générations de jeunes, entre les années 1968 à 1973 et 1984 à1989. Les auteurs démontrent que les jeunes interrogés, ayant une stabilité d'emploi et pour qui le travail constituait le tremplin d'entrée dans la vie adulte, attribuent tout compte fait peu de qualités au travail car il rime finalement avec routine et ennui. À l'inverse, pour ceux encore aux prises avec la précarité d'emploi, le manque de stabilité est vu comme un obstacle à franchir à tout prix pour atteindre la sécurité et l'identité qui leur font défaut. Ces auteurs en déduisent que l'inclusion en emploi engendre des valeurs qui font perdre le prestige associé au travail et qu'à l'inverse, l'exclusion de l'emploi suscite des valeurs qui amènent le travail à briller de tous ses éclats. Bref, les valeurs rattachées au travail ainsi que les conditions dans lesquelles celui-ci s'exerce font en sorte que le travail n'est plus en mesure d'octroyer les droits et privilèges dont il était jadis le fer de lance. De ce point de vue, le rapport entre le travail et la citoyenneté chez les jeunes donne tout son sens à la dialectique inclusion/exclusion abordée précédemment par Hamel et Ellefsen.

Rapport-Gratuit.com

De son côté, Molgat est d'avis que les représentations que se font les jeunes par rapport au monde du travail ne représentent pas nécessairement un signe d'exclusion, mais témoignent plutôt des nouvelles stratégies qu'empruntent ceux-ci pour négocier leur entrée dans le monde adulte. Selon lui, le discours sur l'exclusion des jeunes émane d'un décalage entre l'application généraliste de la citoyenneté et les modalités actuelles du passage à la vie adulte (Molgat, 2000, p.79). Afin d'illustrer son propos, il dresse une esquisse rapide de sa réflexion en lien avec le travail, la participation et l'accès à l'autonomie. Tout d'abord, l'auteur est d'avis que les conditions d'emploi chez les jeunes rendent difficile l'accès aux droits rattachés au travail salarié. Les difficultés d'accès au travail ainsi que la faiblesse des protections sociales qui y sont rattachées seraient en voie de modifier les représentations que les jeunes se font du travail. Cela rejoint la conclusion de Hamel et Ellefsen pour qui le travail ne représenterait plus le vecteur de l'intégration. Cette précarité reliée au travail engendre nécessairement des impacts sur l'accès à l'autonomie des jeunes : « Dans un contexte de précarité de l'emploi et de prolongation des études, l'accès à l'autonomie fait souvent l'objet d'un bricolage de moyens où se mêlent des formes de dépendance plus ou moins prononcée » (Molgat, 2000, p.81). Ainsi de plus en plus de jeunes doivent vivre et revivre la dépendance pour accéder à l'autonomie. On reconnaît dans ces propos la dissociation entre l'autonomie et l'indépendance avancée précédemment par De Singly (2000, p.12). La dernière considération a trait au faible intérêt des jeunes pour les instances traditionnelles de participation. Certains suggèrent la prudence face à cette lecture trop rapide qui ne tiendrait pas compte de la diversité des situations des jeunes. D'autres y voient néanmoins une critique des instances politiques dont la représentativité

démographique exprimerait davantage les intérêts d'une population vieillissante. Pour Molgat, le décalage entre les nouvelles expressions du passage à l'âge adulte et les modes dominants de participation à la vie publique ne mène pas nécessairement vers l'exclusion de l'ensemble des jeunes. Ce décalage met plutôt en évidence des lacunes au niveau des mécanismes d'inclusion, résultat d'une évolution trop lente des institutions par rapport au changement et à la durée de ses effets sur les jeunes.

Bref, il semble désuet d'envisager l'intégration des jeunes en fonction de leur appartenance à une classe sociale ou selon la capacité de ceux-ci à intégrer les valeurs dominantes de la société. Plutôt que d'y percevoir un phénomène d'exclusion comme certains semblent le croire, plusieurs auteurs s'empressent à souligner la valeur relative de ce concept. En ce sens, Galland nous invite à ne pas confondre « exclusions » et « situations de transitions ». De leur côté, Ellefsen et Hamel font un rapprochement entre la dialectique *inclusion/exclusion* et les notions de citoyenneté *abstraite* et *pratique* proposées par Dominique Schnapper. Mais pour Molgat, les difficultés des jeunes à atteindre l'autonomie par le biais du travail les ont obligés à développer de nouvelles stratégies, créant ainsi un décalage entre les modalités actuelles du passage à la vie adulte et les mécanismes traditionnels d'inclusion.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

CHAPITRE II
LA CITOYENNETÉ ET LES JEUNES

L'éclatement des trajectoires d'entrée dans la vie adulte ainsi que les transformations du monde du travail nous amènent à reconsidérer les façons qu'ont les jeunes d'appartenir à la société. Nous avons vu que le travail a perdu de son lustre à titre de vecteur de l'intégration. De plus, la notion même *d'intégration* semble inapte à rendre compte de l'adhésion des jeunes à la société tant sa nature est relative. De ce fait, l'étude de la citoyenneté chez les jeunes serait plus en mesure de nous éclairer sur leur adhésion à la société car elle rend compte du lien social et politique qui nous unit.

Le terme de citoyenneté fait entre autres référence aux droits et devoirs qui lient l'ensemble des individus à la communauté. Il sous-entend également une certaine identification collective et une participation aux affaires communes : « … la citoyenneté correspond aux formes toujours provisoires et changeantes de participation et d'identification à la communauté, qui peut prendre le nom de nation, de pays ou de société. » (Hamel, 2000, p.65). Le sujet est à la mode et nombreuses sont les invitations au renouvellement de la citoyenneté. Quoi qu'il en soit, Molgat (2000, p.75) nous met en garde contre l'utilisation du concept de la citoyenneté qui est à son avis : « … un concept socialement construit, sensible aux changements et objet de diverses manipulations ».

C'est pourquoi il sera d'abord question de l'origine de la citoyenneté et de son évolution dans l'histoire. Ce retour dans le temps nous mènera jusqu'à un survol du modèle de

citoyenneté qui prévaut au Canada. En second lieu, il s'agira de situer la citoyenneté dans son contexte actuel et de mettre en lumière certaines transformations auxquelles celle-ci est présentement confrontée. Dans un troisième temps, la citoyenneté sera abordée dans une perspective plus théorique où deux conceptions de citoyens seront présentées, c'est-à-dire : les modèles républicain et libéral. Enfin, un dernier point portera sur les débats entourant la situation des jeunes d'aujourd'hui face à la citoyenneté.

2.1 Historique de la citoyenneté

L'étude de la citoyenneté nous oblige à porter un regard sur ses origines. C'est pourquoi une brève rétrospective de celle-ci sera présentée afin d'illustrer son évolution au fil du temps[1]. Ce survol, loin d'être exhaustif, nous permettra de retracer les influences (notamment anglaises et françaises) qui ont façonné le modèle de citoyenneté en présence actuellement au Canada. Par ailleurs, nous nous attarderons peu sur un autre moment fort de la démocratie et de la citoyenneté, c'est-à-dire ; les évènements entourant la Déclaration d'indépendance des États-unis (1776), afin de concentrer notre attention sur une ligne directrice mettant en relief deux idéaux types de la citoyenneté.

La première forme de citoyenneté trouve son origine dans le berceau de la démocratie, c'est-à-dire à Athènes dans la Grèce Antique. De là émerge le principe de gestion des

[1] Cette rétrospective de l'histoire de la citoyenneté est principalement inspirée de l'ouvrage *Initiation à la citoyenneté de l'Antiquité à nos jours* de Sophie Hasquenoph (2000) ainsi que par *La citoyenneté en question* de Monique Castillo (2002).

affaires communes par le peuple, sur une base libre et égalitaire. La communauté des citoyens représente l'unique détentrice de la légitimité politique et décide par le fait même des affaires communes de la cité. La loi représente l'expression de l'ensemble des citoyens et repose sur le principe que tous sont égaux devant elle. Ainsi, on n'obéit plus à quelqu'un qui possède le pouvoir mais à un ensemble de lois définies par la communauté de citoyens. C'est un gouvernement du peuple par le peuple ! La citoyenneté prend forme dans l'action. Par l'entremise d'une démocratie directe et non représentative, le citoyen athénien participe entre autre aux travaux de l'Assemblée populaire (*Ecclésia*), lieu du pouvoir législatif et décisionnel. Il est un véritable acteur de la vie politique compte tenu des différentes charges qu'il peut exercer sur une base régulière. La citoyenneté se fonde sur un partage de valeurs communes. Le citoyen, ne pouvant être conçu comme un être isolé, appartient à un ensemble politique et moral (la cité) avec lequel il partage un idéal commun. La citoyenneté se manifeste ainsi dans la dimension publique de l'existence « On n'est pas citoyen au sein d'une famille, qui est la dimension affective et intime, strictement privée, de la vie personnelle » (Castillo, 2000, p.7). Instrument d'unité sociale, la citoyenneté est la reconnaissance d'une vertu qui se mérite au terme d'une intégration réussie. Malgré sa fonction d'unité sociale, la citoyenneté n'est pas accordée à tous. Seuls les garçons nés d'une mère et d'un père athéniens ont le privilège d'être citoyens athéniens excluant ainsi les femmes, les esclaves, les métèques et les citoyens déchus. Malgré la participation du peuple à la gouvernance publique, le modèle grec demeure une démocratie limitée à ceux qui possèdent le statut de citoyen. Signe de quoi citoyenneté ne va nécessairement toujours de pair avec égalité.

L'histoire de la citoyenneté nous amène ensuite à l'époque de la Rome antique. À l'image du modèle grec, la citoyenneté romaine repose au départ sur le principe de la vertu et des droits qui en découlent. Toutefois, réservée au départ aux élites fortunées, la citoyenneté prend des allures d'une aristocratie de citoyens dans la mesure où les plébéiens, les femmes, les affranchis et les esclaves n'ont aucun droit. Le système politique alors mis en place ressemble davantage à un régime monarchique où le roi est élu par une classe d'élites.

Par la suite, en 89 av. J.-C. la citoyenneté romaine se distingue (par extension) du modèle grec en s'élargissant non seulement à d'autres membres de la cité (ex : les plébéiens) mais aussi à tous les Italiens ainsi qu'aux peuples intégrés à l'empire. La citoyenneté devient alors un outil d'intégration. Il est évident que la citoyenneté est alors vécue de façon différente entre ceux qui y ont droit et ceux directement et personnellement impliqués dans la gouvernance de Rome. D'une part, le système politique se complexifie et change la nature de la citoyenneté. Contrairement à l'Athénien, le citoyen romain a un accès plus limité à l'exercice de la citoyenneté compte tenu de l'immensité du territoire auquel il s'identifie désormais, et du nombre d'habitants qui l'occupent (environ soixante-dix millions d'habitants). D'autre part, même si la citoyenneté est octroyée selon un échelon variable, illustrant ainsi des statuts inégaux entre citoyens, tous peuvent un jour y avoir accès. La citoyenneté devient davantage un statut qu'une vertu et représente le symbole et l'aboutissement de l'intégration à l'empire. Ainsi, un Romain n'est plus seulement membre de la Cité, il est un citoyen qui a des droits, au sein de l'Empire. Son statut n'est plus accordé en fonction de facteurs historiques et sociaux, mais défini en termes juridiques. En

élargissant la citoyenneté à l'ensemble de son Empire, Rome a pavé la voie à une citoyenneté ouverte et universelle.

L'époque du Moyen Âge constitue une période sombre pour la démocratie et la citoyenneté. Aux environs du Ve siècle en Europe, le démantèlement de l'Empire romain favorise l'éclatement des royaumes où s'installent peu à peu des régimes monarchiques. Les territoires deviennent propriétés privées de seigneurs et divisibles entre leurs héritiers. Le pouvoir n'est désormais plus légitimé par délégation (élection) mais par hérédité. De plus, en France au VIIIe siècle, la légitimité du roi se voit renforcée par le sacre de l'Église. Ainsi, la légitimité de source divine et héréditaire devient coutume et élimine par le fait même tous débats politiques concernant la gouvernance. Le citoyen, relégué au rôle de sujet, ne sert plus la cité mais le roi souverain.

Malgré la concentration du pouvoir entre les mains du roi, la noblesse et le clergé continuent d'exercer théoriquement un pouvoir d'influence auprès de celui-ci. En France au XIIe siècle, l'émergence au sein des villes de trois institutions : les universités, certains ordres religieux ainsi que des échevins de communes, encouragent une certaine forme de citoyenneté. En effet, celles-ci adoptent chacune à leur façon, des règles de participation populaire et d'élection pour garantir leur bon fonctionnement. De plus, chacun a ses propres délégués élus qui usent de leur influence auprès du pouvoir central, c'est-à-dire le roi. En 1484, le roi de France convoque les représentants de ces trois ordres et forme par le fait même les premiers États généraux qui permettront aux Français de s'exprimer par le

biais de leurs représentants. Comparativement à la citoyenneté de l'époque antique, la citoyenneté médiévale ne reconnaît pas l'individu mais plutôt un groupe d'individus unis au sein d'un corps politique et social. C'est une représentation corporative de la société. Néanmoins, les prochains États généraux auront lieu seulement 300 ans plus tard, laissant ainsi place à un absolutisme monarchique plus grand que jamais.

L'Angleterre du XVIIe siècle est le théâtre d'un important renouveau citoyen. En effet, l'essor de l'imprimerie et la mobilisation d'hommes de lettres contribuent au développement d'une opinion publique. Le Bill d'Habeas Corpus (1679) reconnaît désormais les libertés individuelles sur le plan juridique. On adopte également le principe d'une certaine liberté de conscience « … sans liberté individuelle, sans droits civils préalables, il n'y a pas de droits politiques et donc pas de citoyenneté possible » (Hasquenoph, 2000, p.61). En 1689, le pays se dote d'une première constitution (*Bill des droits*). Le modèle politique des Anglais est alors fondé sur une monarchie tempérée et libérale dont les pouvoirs résident entre les mains d'un Parlement et des représentants du peuple. Ce contexte mènera également vers la création des premiers partis politiques. C'est ainsi que l'Angleterre de la fin du XVIIe siècle se démarque de l'absolutisme de plusieurs autres pays d'Europe et servira d'inspiration notamment aux mouvements à venir en France.

Plus tard en 1789, la France vit une étape importante au niveau politique qui marquera la naissance de la citoyenneté sur son territoire. Empêtré dans un contexte politique et

économique difficile, le roi Louis XVI convoque les premiers États généraux depuis 1614. L'assemblée des représentants élus pour les États généraux prend le nom d'Assemblée nationale constituante. C'est ainsi que quelques mois plus tard, sont énoncés les droits et devoirs politiques des citoyens français. La première constitution voit le jour en 1791 et reconnaît le pouvoir du peuple et le droit de vote à tous les citoyens actifs. De ce fait, les sujets français deviennent des citoyens mais pas nécessairement des électeurs. D'inspiration gréco-romaine, la citoyenneté est considérée comme une vertu qui se mérite selon certains critères : « l'effort et le courage liés au travail, la stabilité attachée à la possession d'un bien et à l'enracinement local, le sens des responsabilités, de la probité et l'amour de sa terre, la mère patrie » (Hasquenoph, 2000, p.71). C'est pourquoi seulement les riches propriétaires vertueux possèdent un droit de vote et peuvent être élus députés. Les moins vertueux (non propriétaire mais bien nantis) possèdent le droit de vote mais sont seulement éligibles à des fonctions publiques locales. Le citoyen pauvre, donc non vertueux, bénéficie ni du droit de vote et ni du droit d'éligibilité au même titre que les femmes, les domestiques et les accusés. Néanmoins, l'élargissement de la citoyenneté active aux soldats engagés ouvrira peu à peu la voie au suffrage universel.

Cet élan citoyen est mis sur la glace en France pendant les régimes napoléoniens au XIXe siècle. La citoyenneté prend alors des allures de façade devant un régime où les droits et libertés individuelles ne sont plus respectés. Ce n'est que dans la deuxième moitié de ce siècle, suite à l'écroulement de l'Empire Napoléonien, que les Français renouent avec une véritable citoyenneté. Une nouvelle constitution est rédigée en 1875, le suffrage universel

triomphe aux élections de 1876 et la liberté d'expression politique donne le droit de manifester, le droit de grève (1864), la liberté de presse (1881), le droit syndical (1884) et le droit d'association (1901). La liberté d'expression est suivie d'une liberté de croyance en 1905. Désormais, l'engagement citoyen est public tandis que l'engagement religieux est d'ordre privé. La laïcité devient un élément important de la vie démocratique en consolidant d'avantage la liberté des citoyens.

Au XXe siècle, la citoyenneté cesse d'être un privilège pour devenir un bien donné à tous. Un peu partout dans le monde, les individus acquièrent de plus en plus de droits. D'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies proclame en 1948, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Dans son ouvrage *Qu'est-ce que la citoyenneté?,* Schnapper (2000, p.102) nous raconte comment, au fil du temps, les droits liés à la citoyenneté se sont développés autour de deux dimensions. La première est désignée par le terme *droit-liberté* et représente les droits qui ont pour fonction de protéger l'autonomie des individus et de les défendre contre les interventions de l'État (ex. : liberté d'expression, liberté de pensée, liberté de religion, liberté de commerce, liberté de réunion, etc.). La seconde, *droit-créance,* concerne plutôt les droits qui permettent de renforcer les interventions de l'État en faveur des individus. Ce sont les droits que détiennent les individus sur l'État en vertu desquels ils peuvent obliger ce dernier à leur rendre des services (ex. : droit à l'éducation, droit à la sécurité sociale, droit au travail, droit au repos, etc.). Ils encouragent ainsi l'intervention de l'État pour que celui-ci puisse assurer une certaine égalité entre les individus, afin de pallier les inégalités de la citoyenneté dans la vie réelle. Ils favorisent

Rapport-Gratuit.com

alors la mise en place des conditions réelles de l'exercice de la citoyenneté : « On ne peut faire de l'égalité politique et juridique le principe du lien social et de la légitimité politique sans mener en même temps une action qui rende les conditions économiques et sociales moins inégales » (Schnapper, 2000, p. 105). En ce sens, le citoyen doit bénéficier de conditions matérielles suffisantes pour exercer concrètement ses droits politiques. Ce type de droit a été très présent suite à la Deuxième Guerre mondiale dans la montée de l'État-providence. Celui-ci fut mis en place dans plusieurs pays dans le but de contrer certains écarts de revenus en vue de venir en aide aux plus démunis. Mais dès les années 1960, il s'attire plusieurs critiques et montre son incapacité à réduire les inégalités socio-économiques. L'État, centralisateur et garant du bien-être des individus, devient le régulateur des conflits sociaux au détriment parfois de la société civile. On l'accuse d'être à l'origine de l'affaiblissement de l'engagement civique et de la perte du sentiment de solidarité entre les individus.

À partir des années 1980 se développe un courant de pensée, dit néo-libéral par lequel la responsabilité de l'individu sera mise à l'avant plan. Les inégalités socio-économiques, qui dans la pensée de l'État-providence étaient hors de contrôle des individus, sont désormais sous leur responsabilité. L'aide de l'État se fait conditionnelle à la manifestation d'une responsabilité d'insertion socio-économique par les individus : « Les non-nantis, dénommés *pauvres*, *exclus*, *inadaptés*, doivent faire preuve de la même capacité d'autonomie que les citoyens plus nantis, et la culture et la psychologie d'un individu

deviennent des facteurs importants de sa capacité de construire sa place sociale. » (Helly, 2001, p.17).

Donc au fil des siècles, la citoyenneté s'est modifiée selon l'histoire des peuples. Encore de nos jours, elle prend un visage différent en fonction du système démocratique dans lequel elle se trouve. C'est entre autres pourquoi, il est difficile de s'arrêter sur une conception du citoyen en particulier. La citoyenneté représente en quelque sorte le lien politique entre les individus d'une même population, dans un contexte historique spécifique.

2.2 La citoyenneté au Canada

Au Canada, le système politique est organisé sur la base d'un régime démocratique parlementaire d'influence britannique. À l'image de plusieurs pays occidentaux, le Canada accorde progressivement des droits à l'ensemble de sa population. En 1918, les femmes obtiennent le droit de vote par le gouvernement fédéral. Signe de quoi la citoyenneté y est encore jeune, celui-ci votera quelques années plus tard la première loi sur la *citoyenneté canadienne* (1947) qui assura à tous les citoyens, de naissance ou par choix, le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités. Avant l'adoption de cette loi, les Canadiens étaient considérés comme des sujets britanniques.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Le tableau I ci-dessous retrace les principaux éléments figurant dans la première loi canadienne sur la citoyenneté qui entra en vigueur en 1947. En plus des droits accordés, la loi prévoit aussi des responsabilités que le citoyen doit respecter. Peu à peu, la citoyenneté qui était auparavant un privilège, devient accessible à une plus large part de la population.

Tableau I
Droits et les responsabilités inscrits dans la loi de 1947

Droits du citoyen canadien	Responsabilités du citoyen canadien
• Voter aux élections fédérales et provinciales • Être candidat aux élections fédérales et provinciales ; • Entrer au Canada, y demeurer ou en partir ; • Gagner sa vie et s'établir dans n'importe quelle province ; • Recevoir un enseignement dans la langue de la minorité.	• Soutenir la collectivité dans laquelle nous vivons ; • Participer au processus politique ; • Obéir aux lois du Canada ; • Combattre la discrimination et l'injustice ; • Respecter les droits des autres ; • Respecter la propriété privée et publique ; • Préserver le patrimoine canadien ; • Défendre les idéaux du Canada.

* Les informations contenues dans ce tableau sont tirées du document *La citoyenneté canadienne, c'est quoi au juste ?*, produit par *Multiculturalisme et citoyenneté Canada* (1992)

La loi de 1947 sur la citoyenneté sera bonifiée en 1977 afin de renforcir le principe d'égalité pour tous. Plus tard en 1982, est créée la *Charte canadienne des droits et libertés* qui sera enchâssée dans la *Constitution canadienne* dans le but de protéger d'avantage les droits fondamentaux des citoyens. Cela veut dire que les droits et libertés des Canadiens peuvent difficilement être modifiés par le Parlement ou les législatures provinciales.

Le tableau II ci-dessous présente les libertés fondamentales prévues par la *Charte canadienne des droits et libertés* de même que l'article soulignant le principe d'égalité pour tous.

Tableau II
Articles de la charte canadienne

Charte canadienne des droits et libertés
• L'article 2. assure les libertés fondamentales suivantes : *a*) liberté de conscience et de religion; *b*) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; *c*) liberté de réunion pacifique; *d)* liberté d'association. • L'article 15. (1) affirme le principe d'égalité pour tous : *La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.*

* Les informations contenues dans ce tableau sont tirées de la Charte canadienne des droits et libertés présentée par le ministère de la justice du Canada (1982)
http://canada.justice.gc.ca/loireg/charte/const_fr.html

Ainsi nous pouvons désormais parler d'une citoyenneté canadienne mais peut-on également parler d'une citoyenneté québécoise ? Il faut d'abord considérer que le statut officiel de la citoyenneté se définit en termes juridiques et fait uniquement référence au Canada. De ce fait, tous les Canadiens y compris les Québécois, partagent au sens de la loi la même citoyenneté avec les droits et les devoirs qui en découlent. Mais, comme la citoyenneté implique également une certaine référence identitaire à la communauté, il importe d'apporter une distinction à ce sujet.

Selon Duchastel (2000, p.43) la représentation identitaire de la citoyenneté n'a pas la même force au Canada qu'au Québec. De son côté, le Canada est un pays récemment formé d'un regroupement de communautés (provinces, territoires). Ces communautés étaient à l'origine composées de Canadiens anglais et de Canadiens français pour s'étendre ensuite aux Autochtones et plus tard à un grand nombre de communautés culturelles de partout dans le monde. Au Canada, c'est une conception politique plutôt *libérale* qui prédomine et l'intégration est fondée sur le droit dans un contexte pluraliste. Pour sa part, le Québec représente une population minoritaire qui tente de faire valoir ses droits en tant que collectivité. La conception du politique est davantage *républicaine* et favorise l'intégration à une culture commune. On peut en déduire que le Québec et le Canada ont conservé respectivement les influences politiques des deux peuples colonisateurs du pays : le Québec à l'image de la France républicaine et le Canada à l'image de l'Angleterre libérale. Donc, même s'ils partagent une citoyenneté commune au sens de la loi, le Québec et le Canada entretiennent des visions différentes lorsqu'il s'agit de la dimension identitaire de la citoyenneté et de l'adhésion à une référence commune.

On a vu que la citoyenneté a été conceptualisée différemment selon les époques et les populations et qu'elle traduit ce désir de vivre ensemble, ce lien politique qui existe entre les individus. Ce lien s'exprime entre autres par une participation du citoyen à la vie publique qui sous-entend une référence commune, un lien affectif dans lequel le citoyen se reconnaît, avec lequel il s'identifie.

2.3 Une citoyenneté en changement

La citoyenneté est donc à l'opposée d'un concept immuable. En effet, elle est appelée à évoluer et à s'adapter continuellement à son environnement sociopolitique. Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? Quel est le contexte dans lequel la citoyenneté évolue actuellement ?

2.3.1 Une citoyenneté nationale en perte de vitesse

Un premier constat réside dans le déclin de la citoyenneté fondé à partir d'un État-nation (Weinstock 2000, Duchastel 2000, Boisvert 2000, Schnapper 2000). C'est que depuis les trois derniers siècles, l'affirmation de la citoyenneté a toujours été associée à l'indépendance nationale. Weinstock (2000) croit que le modèle de citoyenneté dans lequel nous vivons est en voie d'être dépassé au profit d'une citoyenneté de plus en plus éclatée. Il souligne premièrement le fait que l'État-nation représente de moins en moins l'unique garant des droits individuels. Il doit désormais partager cette responsabilité avec des instances supra (ex. : ONU, OMC) et infra-nationales (ex : provinces, régions). Deuxièmement, le contexte pluraliste (diversité culturelle, linguistique, religieuse, morale,…) qui caractérise nos sociétés modernes, cumulé aux droits des minorités font en sorte qu'une définition homogène de la citoyenneté à partir de l'État-nation s'avère dépassée. La troisième mutation concerne l'expansion de la société civile qui, par le biais d'associations et d'organismes regroupe librement les individus en fonction d'intérêts communs et cela, sans l'entremise de l'État. Ces mutations font en sorte que la référence

identitaire principalement canalisée autour de l'État-nation, est de plus en plus distribuée entre de multiples pôles (société civile, niveau supra et infra national).

À partir des exemples du Québec et du Canada, Duchastel (2000) illustre comment la conception de la citoyenneté à partir de l'État-nation a fait place à une vision plus ouverte et inclusive. Il dégage deux distinctions entre le Canada et le Québec dans leur représentation identitaire de la communauté. Il souligne le fait que les Canadiens anglais font peu référence à l'idée de nation. Ils présentent plutôt le Canada comme un ensemble de citoyens partageant des institutions sur un territoire commun. À l'inverse, les Québécois semblent avoir tendance à utiliser une terminologie qui fait d'avantage référence à des notions collectives telles que peuple ou nation. Au fil des années, ces deux conceptions ont évolué. L'identité canadienne est progressivement passée d'une conception sociale et universelle garantie par des institutions politiques à une représentation particulariste du citoyen, arbitrée par les tribunaux dans le contexte de la charte des droits et libertés. Au Québec, c'est la façon de concevoir la nation qui a changé. Depuis l'époque de Duplessis, c'est une vision politico-ethnique (race canadienne-française et catholique) qui a fait progressivement place à une vision politico-culturelle pour en arriver finalement à une représentation d'une culture francophone commune.

2.3.2 Le déclin des instances d'intégration

Un autre constat réside dans la perte d'efficacité des instances dont la mission concerne l'éducation à la citoyenneté. Dominique Schnapper souligne que les instances sociales, qui autrefois assuraient l'intégration nationale, sont en déclin : « Qu'il s'agisse de l'École, de l'Église, des syndicats, ou des grands services de la nation, aucune institution n'exerce plus une autorité qui s'impose par elle-même » (Schnapper, 2000, p. 204). L'école et l'armée ne sont plus en mesure de transmettre des valeurs nationales et patriotiques. La baisse de fréquentation dans les églises et la difficulté de recrutement au sein des partis politiques sont des signes de remise en question des institutions par lesquelles s'était construite la société nationale. C'est que les individus se donnent maintenant le droit de juger, au cas par cas, s'ils doivent ou non obéir aux normes prônées par ces instances. Cette liberté s'effectue au nom de l'épanouissement personnel qui démontre sans aucun doute la prépondérance de l'individualisme au sein de nos sociétés occidentales. Cette liberté est également témoin de la pluralité des façons d'être et de vivre rendant ainsi caduques toutes visions holistes de la société.

De son côté, Jacques Beauchemin (2000) met en perspective les divergences actuelles entre des instances qui en appellent au renouvellement citoyen ; c'est-à-dire : la société civile (*groupes communautaires, groupes de défense des droits et d'usagers*), les divers paliers de gouvernements (*fédéral, provincial, municipal*) et l'école. C'est que le désengagement de l'État face aux politiques sociales a fait en sorte de favoriser la prise en charge du citoyen.

Le bon citoyen est désormais responsable ! Il est moins dépendant des programmes de soutien de l'État et ne constitue pas un fardeau pour celui-ci. Pour la société civile, la citoyenneté passe par une participation véritable aux débats politiques portant sur les grandes orientations de la société. C'est pourquoi elle désire au contraire que l'État intervienne afin de soutenir la capacité des individus à intégrer la société. L'École quant à elle, souhaite le développement de compétences liées à l'ouverture et à la tolérance aux autres afin de préparer les jeunes à une société marquée par le pluralisme des valeurs.

Toutefois, ce qui étonne l'auteur c'est que ces trois visions convergent sur un point; c'est-à-dire que le renouveau citoyen passe par l'individu. Le citoyen idéal c'est un individu conscient de ses droits et respectueux de ceux des autres. C'est également quelqu'un qui est plus autonome dans ses difficultés et ouvert à la discussion dans un cadre démocratique. Cette tendance à mettre le fardeau du renouvellement citoyen sur l'individu pourrait occulter le rôle que peuvent jouer les institutions. En effet, celles-ci ne semblent pas remises en cause malgré le fait qu'elles ne partagent pas une vision commune du citoyen. C'est comme dire que les institutions n'influencent pas la société et les individus.

2.3.3 Judiciarisation de la citoyenneté

Un dernier constat a trait à la perte de terrain qu'accuse le débat politique, dépouillant par la même occasion le citoyen de sa participation à la gestion des affaires communes. La pluralité qui caractérise fortement nos sociétés occidentales découle entre autres des droits

civils qui sont reconnus à tous. Pour Beauchemin (2000), l'ouverture au pluralisme risque fort d'entraîner une survalorisation du droit au profit du débat politique. C'est que, de nos jours, le respect du pluralisme implique la reconnaissance d'un individu par un autre individu, non pas par le politique mais bien par le droit. Le politique fait référence au débat démocratique entre citoyens au sujet des destinées de la société, dans le but d'en arriver à un compromis politique acceptable pour tous. Le droit de son côté formalise les termes découlant de ce compromis politique. Or, on oublie parfois que ces droits sont issus de débats et de luttes politiques, traduisant ainsi des relations de pouvoirs au sein de la société. C'est pourquoi l'auteur est d'avis qu'il y a un certain danger à court-circuiter le processus politique à la faveur d'une sacralisation et d'un centrement sur le droit. À titre d'exemple, le fait que les enfants doivent fréquenter l'école française au Québec est le résultat d'une lutte politique. Beauchemin (2000) dit que d'oublier le fondement de cette lutte pour chercher seulement à faire respecter ce droit, c'est occulter le débat politique qui a présidé à la formulation de ce droit :

> Ce qui nous unit dans notre citoyenneté partagée, ce n'est pas seulement le fait que nous disposions tous et chacun des mêmes droits, c'est le lien politique qui nous rend solidaires d'un projet de vivre ensemble et qui nous protège mutuellement des injustices qui pourraient frapper en l'absence de ce projet. (Beauchemin, 2000, p. 161)

Cette lourde tendance à la judiciarisation aux dépens du débat politique, serait un facteur contribuant à dévitaliser l'exercice de la citoyenneté.

Rapport-Gratuit.com

2.4 Conceptions libérale et républicaine de la citoyenneté

Finalement, qu'est-ce que la citoyenneté ? Nous avons vu qu'elle a évolué au fil du temps et qu'elle s'est adaptée aux différentes époques qu'elle a traversées. En ce sens, le citoyen athénien de l'antiquité est bien différent de celui du 21e siècle ! Il est donc difficile de statuer sur une définition particulière d'un concept construit socialement et en constante évolution.

Weinstock (2000, p.16-17) nous aide à mettre un peu d'ordre dans ce concept en identifiant trois dimensions qui le composent. Selon lui, la citoyenneté désigne d'abord un *statut juridique*. Par exemple, le citoyen se distingue du simple résident par les droits (ex. : droit de vote) et les responsabilités (ex. : recrutement en temps de guerre) qu'il possède. En ce sens, la citoyenneté est déterminée par des lois en vigueur dans une juridiction spécifique.

Elle renvoie également à un certain nombre de *pratiques*. Ceci sous-entend qu'au-delà de son statut juridique, un citoyen est appelé à participer activement à la vie des institutions politiques ainsi qu'au façonnement du bien commun. Dans cette perspective, la citoyenneté s'exerce à travers une sorte de graduation de l'engagement. Ainsi, un citoyen peut se prévaloir uniquement de ses droits évoqués par son statut juridique (citoyenneté minimale) comme il peut aussi s'engager activement au-delà de ce qui est prévu par la loi (citoyenneté surérogatoire). Cette dimension nous rappelle le citoyen athénien vertueux et également le point de vue de Schnapper (citoyenneté active/passive) évoqué précédemment par Hamel et Ellefsen.

Enfin, la citoyenneté comporte une dimension *identitaire* qui fait référence à l'attachement subjectif d'un citoyen envers sa collectivité. Cette identification citoyenne s'inscrit, à l'image de la dimension pratique, dans une gradation. Ainsi, le statut de citoyen à plein titre exigera que l'identité citoyenne ait priorité sur les autres dimensions plus particulières de l'identité, perçues comme sources de division sociale. À l'inverse, un individu peut accorder la priorité à l'identification citoyenne seulement lors de situations bien circonscrites (ex. : en temps de guerre).

Ces trois dimensions sont reliées et dépendent les unes des autres. Ainsi, la citoyenneté juridique met en place les conditions favorables (ex. : droits associatifs, accès aux instances décisionnelles démocratiques) à l'exercice de la citoyenneté pratique. De son côté, une citoyenneté active peut découler de la mise en valeur des ressources politiques et juridiques sur un territoire et dans un même temps être influencée par un haut degré d'identification citoyenne d'un individu à sa communauté.

Pour Daniel Weinstock, ces trois dimensions se sont articulées et organisées différemment autour de deux conceptions dominantes de la citoyenneté au sein de nos sociétés occidentales modernes. La première est *libérale* et met l'accent sur la dimension juridique de la citoyenneté. Ainsi, le citoyen dispose de certains droits lui donnant accès à une participation active à la sphère publique. Toutefois, ces droits ont pour principale fonction de protéger la sphère privée du citoyen contre un empiètement par l'État ou par les autres citoyens. Dans cette optique, la dimension participative sera minimisée au profit d'une

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

réussite dans les sphères économique et privée du citoyen. Il en va de même pour la dimension identitaire qui se limite au paiement des impôts et, dans certains cas, à la participation au service militaire. En ce sens, on attend du citoyen qu'il s'identifie davantage à sa profession et à sa vie privée plutôt qu'à l'État ou à quelque activité civique. La deuxième est *républicaine* et se situe à l'inverse du modèle *libéral*. Ainsi, la participation active du citoyen aux affaires publiques, à la délibération collective et à la poursuite du bien commun est mise à l'avant-scène. Aucun doute alors qu'une très forte identification d'un individu à son rôle de citoyen sera bien perçue.

Les conceptions libérale et républicaine coïncident avec ce que Schnapper appelle « le citoyen à l'anglaise et le citoyen à la française » (Schnapper, 2000, p.39). Le modèle *à l'anglaise*, correspond à la conception libérale de la citoyenneté. Par tradition les Britanniques estiment que pour garantir la liberté, devant un pouvoir toujours sujet à l'arbitraire, il faut respecter la diversité des appartenances et des attachements particuliers. Ainsi, les représentations politiques des principales forces sociales permettent la création de contre-pouvoirs qui favorisent un équilibre et assurent les droits et libertés de chacun. C'est pourquoi le pluralisme est ici perçu comme l'expression naturelle des libertés publiques. La citoyenneté se manifeste par le biais de l'appartenance à un groupe d'intérêt particulier. En défendant leurs propres intérêts, les divers groupes sociaux contribuent à l'intérêt général et au bon fonctionnement de la société. De son côté, la citoyenneté *à la française* colle d'avantage à la conception républicaine. Contrairement à la tradition anglaise qui s'est démocratisée progressivement, qui a assuré les libertés individuelles à

l'ensemble de la population tout en conservant un équilibre avec le pouvoir aristocratique, la citoyenneté *à la française* est issue d'un contexte révolutionnaire violent et souscrit à une conception républicaine inspirée notamment par la pensée Rousseau. Le modèle républicain propose une vision unitaire de la démocratie où l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. L'intérêt général est un tout indivisible qui ne découle pas de la somme des intérêts particuliers, mais bien d'un pacte social entre citoyens qui vient légitimer les pouvoirs et la liberté de ceux-ci. Garant du pacte social, l'État centralisateur incarne le consentement des personnes réunies autour d'un projet de société. Le citoyen est alors soumis aux lois dont il est lui-même l'auteur. La légitimité du pouvoir découle donc du fait qu'il est l'expression de la volonté générale. « L'homme est libre, non parce qu'il est indépendant, mais parce que la loi exprime sa propre volonté » (Schnapper, 2000, p.48).

Pour aider à la compréhension de ces deux modèles de citoyenneté, voici un tableau qui illustre en quelque sorte les grandes idées qui les caractérisent. Les informations qu'il contient sont inspirées du texte d'Habermas : *L'intégration républicaine : essais de théorie politique*, publié en 1998. Dans le tableau III, il est possible de voir comment chacun de ces modèles envisage la politique, l'État et le processus démocratique qui en découle. On y compare également la fonction du citoyen, la nature de sa volonté politique de même que le type de droit sur lequel s'appuie son statut de citoyenneté.

Tableau III
Comparaison entre les modèles républicain et libéral inspirée de Habermas (1998)

	Libéral	Républicain
La politique	Combat pour s'emparer du pouvoir administratif	Communication publique orientée vers l'entente.
État	Gardien de la société économique	Communauté éthique
Processus démocratique	Programmer l'État dans l'intérêt de la société.	Fonder une association de sujets de droit libres et égaux.
Fonction du citoyen	Acteur individuel qui fonctionne comme une variable aléatoire dans des processus de pouvoir.	Acteur collectif qui reflète la totalité et agit en son nom.
Volonté politique des citoyens	Faire valoir les intérêts privés de la société auprès d'un appareil d'État dont la fonction est administrative.	Forme réflexive d'un contexte de vie éthique. Constitue un processus de socialisation.
Citoyen de droit	Le statut du citoyen est défini par les droits subjectifs (*droits-libertés*) qu'il a par rapport à l'État et aux autres citoyens.	Défini par les droits objectifs (*droits-créances*) qui garantissent la participation à une pratique commune. Cette participation permet au citoyen de devenir un sujet responsable parmi une communauté de sujets libres et égaux.

Bref, la citoyenneté s'exprime à travers deux tendances politiques qui caractérisent nos sociétés modernes : une plus collective où la participation à la vie politique sera garante de la liberté des individus et une plus individualiste dont les droits lui assureront la liberté. L'une perçoit la société comme un tout, où l'individu appartient à un ensemble avec qui il partage des valeurs et une identité commune, où chacun est égal et se reconnaît dans une

vision partagée de la société. L'autre repose sur une base individualiste, où la diversité de chacun est garantie par des droits accordés à tous.

2.5 Critiques des modèles libéral et républicain

D'un point de vue théorique, on peut se demander laquelle de ces deux conceptions serait la plus intéressante et conviendrait le mieux à nos sociétés modernes. On a vu précédemment que le modèle athénien de l'antiquité était impossible à appliquer chez les Romains compte tenu entre autres de la taille du territoire de l'Empire et du nombre élevé d'individus ayant le statut de citoyen. Au fil du temps, le visage de la citoyenneté s'est adapté en fonction des époques et des sociétés dans lesquelles elle a vu le jour. Or, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour Weinstock (2000), le modèle républicain est moins présent au sein des sociétés modernes. Il faut se rappeler qu'il a vu le jour dans un univers politique composé de petites villes-États, suffisamment homogènes pour constituer une identité politique forte et où la sphère politique est au centre des aspirations des individus. De nos jours, c'est plutôt l'inverse. Les villes-États ont fait place aux États-nations avec des territoires et des populations plus grands. La taille des sociétés de masse a eu pour effet de dépersonnaliser les liens sociaux entre individus et par le fait même de rendre difficile le maintien d'une identité politique forte. De plus, le développement du système capitaliste est venu accentuer la présence du modèle libéral. La dimension économique est aujourd'hui omniprésente dans la plupart des sphères de la société et la productivité est devenue un

moteur important de l'activité humaine. Ce contexte fait en sorte qu'on n'attend plus du citoyen qu'il participe activement à la chose publique et qu'il s'identifie fortement à la communauté politique comme dans le modèle républicain :

> Le bon citoyen est selon cette conception, celui qui respecte les lois ainsi que les quelques obligations que l'État lui impose, et qui, fort des droits que l'État lui garantit, contribue à l'enrichissement général en produisant et en s'enrichissant lui-même dans la sphère économique. (Weinstock, 2000, p.21)

Pour Habermas (1998), le modèle républicain a l'avantage de ne pas limiter les projets collectifs à des échanges contractuels entre intérêts privés opposés, car « il maintient le sens radical-démocratique d'une auto-organisation de la société par des citoyens unis dans la communication » (Habermas, 1998, p. 265). Le désavantage selon lui c'est que ce modèle est trop idéaliste car le processus démocratique dépend de l'engagement des citoyens envers la chose publique.

Quoi qu'il en soit, Hentsh (2000) croit que l'exercice éclairé de la citoyenneté est impossible. C'est que le principe démocratique implique une gouvernance par le peuple. Mais les citoyens ne possèdent pas toujours les ressources suffisantes pour la gérer de manière éclairée, notamment à l'intérieur du modèle républicain où le citoyen est appelé à jouer un rôle public actif. De ce fait, comment espérer qu'un citoyen se prononce en connaissance de cause dans un débat alors que les députés ou les ministres ne possèdent souvent pas eux-mêmes l'ensemble des connaissances pour prendre position.

Pour Duchastel, la citoyenneté doit répondre à deux critères : « Elle manifeste le lien que les individus entretiennent avec la communauté et ce lien est profondément politique; elle vise, en second lieu, l'égalité des individus du point de vue des droits et des devoirs qui leur échoient » (Duchastel dans Boisvert, 2000, p. 40). Or, il constate comment dans nos sociétés actuelles, des facteurs tels la mondialisation et la techno-bureaucratisation mettent en péril la capacité politique des sociétés à agir sur elles-mêmes. De plus, la particularisation des intérêts et la multiplication des identités auraient comme conséquence de fragmenter le tissu social.

De l'avis de l'auteur, on assiste de nos jours, à une incorporation grandissante de la citoyenneté. En effet, une corporation est une personne morale avec une existence juridique qui possède des droits tout comme une personne physique et qui n'hésite pas à les faire valoir auprès de tribunaux. Il n'est pas rare de voir des entreprises réclamer la modification de lois ou de réglementations qu'elles jugent nuisibles au libre déploiement de leurs activités. Il n'est pas rare non plus que ces entreprises participent d'une quelconque façon à l'élaboration ou à l'application de ces lois. Ainsi, les corporations prendraient de plus en plus de place dans le débat politique au détriment des individus, amenuisant par le fait même, la capacité politique des sociétés à s'autogérer.

Une seconde forme d'incorporation réside dans l'émergence d'une conception particulariste de la citoyenneté. D'une part, l'universalisme de la citoyenneté fait désormais place au

particularisme des politiques sociales et reconnaît une multitude de groupes d'ayants droit. D'autre part, la reconnaissance et les revendications de ces droits particularistes s'engagent fortement dans une tendance à judiciariser les rapports sociaux. Ceci fait en sorte que certaines questions seront désormais traitées par le biais d'un jugement du tribunal plutôt que d'être débattues démocratiquement. Il est vrai que les citoyens corporatifs n'ont pas encore le droit de vote et que la légitimité des institutions de l'État se traduit toujours par l'entremise du parlement. Il faut toutefois reconnaître leur influence grandissante dans la réalité.

En somme, la citoyenneté est donc un concept qui ne cesse d'évoluer en fonction des sociétés dans lesquelles elle voit le jour. Au gré des époques, elle s'est développée selon deux courants idéologiques majeurs : républicain et libéral. Depuis les dernières décennies, le courant libéral est devenu la principale référence dans la plupart des pays occidentaux dont le Canada.

Les attentes du courant libéral face aux rôles du citoyen sont minimes. Fort des droits qu'il possède, le citoyen a la possibilité de s'investir dans la sphère publique s'il le désire. Toutefois, ces droits servent d'avantage à le protéger des autres citoyens et contre l'empiètement de l'État. Ceci dit, les activités civiques des citoyens dans le cadre libéral, sont minimisées au profit de la réussite économique et privée.

D'autre part, le contexte pluraliste de nos sociétés modernes fait en sorte que la citoyenneté ne peut plus être envisagée à partir d'un État national compte tenu entre autres de la difficulté de faire consensus autour d'enjeux sociétaux. De leur côté, les instances qui génèrent l'appartenance nationale perdent de leur efficacité et laissent place à un individualisme plus présent que jamais dans nos sociétés. Cette situation a comme conséquences de fragmenter les liens sociaux et du même coup fragiliser le ciment du vivre-ensemble.

Enfin, l'influence croissante des entreprises dans le débat politique de même que la particularisation des intérêts des citoyens entraînent une judiciarisation des rapports sociaux, contribuant par la même occasion à dévitaliser le rôle du citoyen et à laisser la place à une incorporation grandissante de la citoyenneté.

2.6 La situation actuelle des jeunes face à la citoyenneté

Face au contexte actuel, plusieurs s'entendent pour réclamer un renouvellement de la citoyenneté (Helly 2000, Beauchemin 2000, Boisvert, 2000). Comme le dit Helly (2000, p.119), cet appel au renouveau citoyen concerne d'avantage son rôle de ciment du vivre-ensemble que de l'extension des droits qui y sont associés. La question de la citoyenneté apparaît plus pertinente que jamais notamment à une époque où le sens civique semble de plus en plus battre de l'aile. En effet, Beauchemin (2000, p.156) parle d'un citoyen passablement fatigué et dépouillé de sa capacité à participer aux affaires de la cité. Ce

Rapport-Gratuit.com

constat d'une citoyenneté affaiblie se ferait même sentir chez les jeunes, ceux-ci étant perçus plus individualistes que leur aînés et peu soucieux du bien commun. Helly (2000, p.120) évoque une perte de la citoyenneté juridique et sociale. Elle démontre comment les sociétés occidentales ont enregistré plusieurs gains, depuis les années 1960, en ce qui a trait par exemple aux droits sociaux, aux droits de la personne, aux droits des minorités, etc. Mais voilà qu'à partir des années 1980, des facteurs tels que la transformation de l'État-providence, l'accentuation des inégalités et la refonte de politiques sociales viennent affaiblir le rôle d'égalité sociale assuré par les États ainsi que leur capacité de rassemblement national, fragilisant du même coup l'attachement des individus à leur collectivité. C'est sans doute de ces observations qu'émanent les nombreux appels au renouvellement de la citoyenneté :

> … le défi du Québec d'aujourd'hui est celui de reforger des raisons communes qui permettront non seulement à notre collectivité de consolider la cohésion sociale, mais surtout de redonner un sens à cette cohabitation sociale, afin de nourrir un sentiment d'appartenance collective guidé par un profond désir de vivre ensemble. (Boisvert, 2000, p.182)

Or, avons-nous affaire à un réel désintéressement des jeunes envers la participation aux affaires communes ou plutôt à l'éclatement des formes vécues de la citoyenneté tel que proposé par Molgat (2000) ?

Une tendance semble se dégager : la notion de citoyenneté est appelée à se renouveler constamment compte tenu des changements qui touchent non seulement l'organisation de nos sociétés mais aussi les façons qu'ont les jeunes d'appartenir à la société : « Sans doute

les valeurs qu'épousent ces derniers (les jeunes) et les conditions de l'exercice des droits et devoirs de la citoyenneté sont-elles liées par un jeu d'influence réciproque » (Jacques Hamel et Marc Molgat dans Boisvert, 2000, p.12). En effet, certains pourraient interpréter la faible responsabilité civique chez les jeunes comme une carence au niveau du processus de socialisation, en jetant tout le blâme sur l'incapacité de ceux-ci à intégrer un ensemble de valeurs et de normes pré-établies. Une autre tendance serait de considérer les effets de structures sur une population jeune, dans un contexte de bouleversements sociaux importants : crise de l'État-providence, crise de l'emploi, montée du chômage, etc.

Or de nos jours, il apparaît nécessaire d'aborder la question de la citoyenneté chez les jeunes de façon à tenir compte d'une réciprocité entre les structures et les jeunes. Voir la citoyenneté de cette façon, c'est reconnaître d'une part que la société exerce une influence au niveau de l'exercice du sens civique chez les jeunes et d'autre part que les jeunes contribuent à leur tour à la définition de la citoyenneté et du monde qui les entoure. Ainsi, la citoyenneté ne peut être envisagée comme une réalité objective et immuable mais plutôt comme une représentation partagée d'un sens de vivre-ensemble. Elle représente sous cet angle, un construit social qui résulte d'une influence réciproque entre l'individu et la société dans un contexte sociohistorique donné :

> Dans le constructivisme, comme son nom l'indique, le réel est une construction, et une construction sociale; si les gens arrivent à un consensus, par exemple, sur un élément du monde vivant construit socialement, cet élément du monde vivant sera considéré comme vrai. (Jean, 1999, p.26)

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

La société prend forme dans ce processus de construction à l'aide d'un ensemble de règles et de ressources. Dans ce schème de pensée, l'individu n'est pas opposé aux structures mais bien en interrelation avec elles par le biais des multiples rôles qu'il est amené à jouer dépendamment des ressources économiques, culturelles et sociales dont il dispose. La citoyenneté comporte donc une dimension symbolique importante, chargée de sens et de représentations identitaires qui diffèrent d'une société à l'autre.

Le désintéressement des jeunes pour la pratique de la citoyenneté s'avère peut-être une lecture trop rapide d'un phénomène complexe et évolutif dont le véritable sens nous échappe : « Les catégorisations sociales, les désignations sociales, les représentations du travail normé, de l'adultéité… masquent le sens que les jeunes donnent à ce qu'il font et ce qu'ils sont » (Roulleau-Berger, 1999, p.155). À cela s'ajoute le fait que nos sociétés évoluent dans un contexte pluraliste (culturel, politique, moral, etc.) croissant, rendant pratiquement utopique une conception homogène de la citoyenneté. C'est pourquoi il est plus probable de croire à l'éclatement des formes de la citoyenneté qu'à un désintéressement des jeunes. Pour ces raisons, il importe de mettre d'abord en lumière les représentations citoyennes chez les jeunes afin de saisir au vol les significations qu'ils accordent à leur sens civique.

CHAPITRE III
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

La première partie de ce chapitre guidera le lecteur à travers la réflexion qui sert de prémisse à l'hypothèse soutenue dans cette étude. Par la suite, il s'agira de définir les différentes composantes liées à l'hypothèse et de présenter les méthodes utilisées dans la réalisation de l'enquête.

Nous avons vu qu'il devient difficile d'une part, de cerner comment les jeunes en viennent à faire partie de la société et d'autre part, de savoir sur quelle base s'appuyer pour traduire de cette adhésion. En effet, la pluralité qui caractérise désormais l'image de la jeunesse et les formes citoyennes fait en sorte que les repères pour en rendre compte ne tiennent plus. C'est pourquoi, la question serait ici de connaître non pas quelles sont les causes du désintéressement des jeunes envers la citoyenneté, mais plutôt quel est le sens que ceux-ci accordent à la citoyenneté de nos jours.

3.1 Présentation des hypothèses

Il a été mentionné précédemment que la citoyenneté basée sur la nation et ses institutions est passée progressivement à une citoyenneté particulariste fondée sur le droit des individus (Charte des droits et libertés), favorisant ainsi une diversité de points de vue, d'appartenances et de façons de vivre en société. En parallèle, l'éclatement des trajectoires

de vie des jeunes et la disparition des rites traditionnels de passage à la vie adulte, ouvrent la voie à une image de la jeunesse de plus en plus diversifiée.

Alors, plutôt que de croire en un désintéressement des jeunes envers l'exercice de la citoyenneté, ne serait-il pas plus pertinent de penser que la citoyenneté au même titre que la jeunesse est en voie d'être vécue de façon plus éclatée ? Les jeunes d'aujourd'hui sont bien de leur époque ! Notre société est présentement marquée d'un individualisme grandissant où les libertés individuelles permettent aux individus de vivre comme bon leur semble, du moment que les lois et les droits de chacun sont respectés. Cette pluralité a probablement des conséquences sur la façon que les jeunes ont de participer en tant que citoyen. En effet, l'éclatement des formes citoyennes nous oblige désormais à regarder plus loin que les lieux traditionnels de participation (parti politique, conseil d'administration, comité de citoyens, etc.) pour rendre compte la *citoyenneté pratique* chez les jeunes. Rappelons ici que le terme de *citoyenneté pratique* concerne les formes de participation et d'identité qui marquent l'inclusion des individus dans la société.

Tout d'abord, il y a lieu de croire que la *citoyenneté pratique* est de plus en plus fondée sur la réalisation de soi. Galland (dans Ellefsen et Hamel, 2000) croit que l'insertion s'établit désormais à partir d'une définition progressive de soi ayant l'expérimentation comme vecteur. De Singly (2000) parle de la valorisation de l'individu individualisé et de la quête de soi. On peut ainsi déduire que les jeunes cherchent à s'impliquer dans des lieux où ils seront en mesure d'expérimenter et de se réaliser à travers leur expérience de participation.

Lorsque certains observateurs dénoncent la faible contribution des jeunes au sein des lieux traditionnels de participation civique (parti politique, comité de citoyen, conseil d'administration), c'est probablement relié au fait que ces instances offrent présentement peu d'occasions aux jeunes de s'y réaliser. Pour Molgat (2000), le décalage entre les nouvelles expressions du passage à l'âge adulte et les modes dominants de participation à la vie publique, résulterait d'une évolution trop lente des institutions par rapport aux changements observés chez les jeunes. Alors, plutôt que de croire à un désintéressement des jeunes envers la citoyenneté, peut-être assistons-nous à la redéfinition d'une citoyenneté individualiste où la réalisation de soi devient le vecteur de la *citoyenneté pratique* ?

Ce contexte favorise non seulement une diversification des formes de participations civiques mais également des formes d'appartenance à la société. Le terme de citoyenneté fait référence aux droits et devoirs ainsi qu'aux formes de participation aux affaires communes, il sous-entend également une certaine identification à la collectivité. Or, au sens de la loi, le statut de citoyen est uniquement octroyé au niveau national; c'est-à-dire le Canada. Mais en réalité, des instances supra nationales (ONU) et infra nationales (municipalité, provinces) nous accordent aussi des droits en tant que citoyen. De ce fait, l'État-Nation représente de moins en moins l'unique garant des droits individuels. De plus, comme nous le rappelle Weinstock (2000), l'expansion de la société civile qui permet le regroupement d'individus selon leurs intérêts commun et ce sans l'entremise de l'État, fait

en sorte que la référence identitaire canalisée autour de l'État-Nation est de plus en plus partagée avec la société civile et les niveaux supra et infra nationaux.

Ainsi, le pluralisme qui caractérise aujourd'hui la citoyenneté concerne également les formes d'appartenance des individus à leur collectivité. Pour Bernard Arcand (1993), la diversité des appartenances est un fait. Selon lui, le sentiment d'appartenance doit s'ajuster à divers contextes, prendre plusieurs sens, remplir différentes fonctions et occuper plusieurs niches au point d'en être contradictoire. Pour soutenir ses propos, il évoque deux extrêmes qu'il nomme : *l'identité légère* et *l'identité lourde.*

L'*identité légère* se définie en terme de stratégie sociale et englobe les centaines d'appartenances dont chacun de nous disposons selon le besoin ou les circonstances : « Ainsi, j'aurai à tout moment le droit et le privilège de me croire et de me dire québécois, francophone, nord-américain, membre du Commonwealth britannique, occidental, et bien d'autres choses encore » (Arcand, 1993, p.2). Ainsi, elle représente une stratégie d'ajustement ponctuel qui permet à l'individu de négocier sa vie en société. À l'inverse, il existe des appartenances plus importantes et fondamentales que d'autres qui servent à établir qui nous sommes et quel est le sens de notre existence. En ce sens, *l'identité profonde* est une appartenance plus durable voire permanente qui peut s'affirmer de deux façons, soit par la reproduction et la descendance (famille, peuple, langue, culture) ou bien par le biais de la nature et de la masse physique d'un territoire (arbres, région, fleuve). C'est tout le contraire des appartenances stratégiques, ponctuelles et fragiles dont il a été

question précédemment. C'est pourquoi, l'auteur croit en une hiérarchie des appartenances. À la lumière de ces propos, il serait intéressant de mieux saisir la nature actuelle des appartenances citoyennes des jeunes, notamment en lien avec le territoire et par rapport à ceux qui l'habitent.

Bref, la citoyenneté est à l'heure des changements. Le contexte pluraliste dans lequel la citoyenneté évolue de nos jours, nous oblige à revoir les fondements de l'appartenance des jeunes à la société ainsi que les formes de participation à celle-ci. C'est en ce sens que la présente étude soutient l'hypothèse suivante qui sera appuyée par deux hypothèses secondaires :

Il existe chez les jeunes une perception éclatée du modèle de citoyenneté.

- *La participation civique chez les jeunes se concrétise davantage dans les pratiques informelles que dans les pratiques formelles.*
- *Le sentiment d'appartenance territorial des jeunes est réparti entre plusieurs échelons territoriaux.*

3.2 Définition des composantes liées à l'hypothèse

La citoyenneté est ici envisagée comme étant l'expression d'un désir de « vivre-ensemble ». Elle vise ainsi à traduire, dans son sens large, le lien socio-politique qui unit les individus dans un espace donné. En ce sens, il importe dans un premier temps d'aborder la citoyenneté d'un point de vue général et de voir comment les jeunes la

perçoivent globalement. Pour ce faire, les jeunes seront interrogés sur leur représentation du citoyen et du rôle de celui-ci dans la société. Par la suite, la même démarche sera répétée au sujet du citoyen jeune (18-24 ans), dans le but de mettre en lumière les différences de perception avec le citoyen adulte. Cette façon de faire permettra d'avoir une vue d'ensemble sur ce que représente la citoyenneté pour les jeunes et pourrait aussi servir dans d'autres parties de l'analyse au besoin.

Dans un deuxième temps, le concept de citoyenneté proposé par Weinstock (2000), à partir des dimensions *juridique*, *pratique* et *identitaire*, semble être adéquat pour rendre compte de façon plus précise de l'état de la citoyenneté chez les jeunes.

La dimension *juridique* permettra de rendre compte des perceptions des jeunes par rapport aux droits dont ils bénéficient et aux responsabilités qu'ils ont face à la société. Pour ce faire, il sera question dans un premier temps de vérifier les connaissances que les jeunes possèdent envers leurs droits de citoyen et du sens qu'ils attribuent à ces derniers. Il s'agira également de saisir la signification qu'ils ont accordée à leur droit de vote lors des élections provinciales du 14 avril 2003. Dans un deuxième temps, une démarche similaire sera répétée en fonction des perceptions face aux responsabilités citoyennes. Ainsi, les jeunes seront interrogés sur la connaissance de leurs responsabilités et sur ce qu'elles représentent pour eux. Enfin, un regard sera porté sur les impressions des jeunes vis à vis un important devoir citoyen, c'est-à-dire le respect de la loi.

À l'aide de la dimension *pratique*, il sera possible de vérifier l'hypothèse secondaire concernant la participation civique chez les jeunes. Ainsi, nous serons en mesure de saisir la nature des formes d'implication des jeunes, de même que le sens qu'ils y accordent. Ces formes de participation seront divisées en deux catégories (*formelle* et *informelle*). La première représente des pratiques *formelles* et réfère à des formes de participation civiques au sein d'organisations légalement constituées selon la loi et caractérisées par un mode de fonctionnement réglementé (ex : conseil d'administration, assemblée générale, conseil exécutif, etc.). À l'inverse, la deuxième composante concerne des pratiques informelles et désigne des formes de participation civiques au sein d'organisations légalement ou non constituées selon la loi et caractérisées par un mode de fonctionnement souple et non-réglementé (ex : signer une pétition, participer à une manifestation, s'impliquer dans la réalisation d'une fête communautaire, prendre part à un projet collectif ponctuel, etc.). À titre d'exemple, un jeune étudiant qui s'implique au sein du comité exécutif de son association étudiante entrerait dans le cadre d'une participation formelle car celle-ci est enregistrée légalement et doit obéir à un mode de fonctionnement bien précis (ex : élection des membres du comité exécutif lors de l'assemblée générale, droit de vote, convocation des membres, rédaction de procès-verbaux, etc.). Toutefois, si ce même étudiant participe à un comité responsable des activités socioculturelles à son école, son implication correspondra davantage à une pratique informelle. En effet, ces comités ne sont généralement pas enregistrés légalement et ne sont pas tenus d'obéir à des modes de fonctionnement en particulier. Selon l'hypothèse, l'analyse des résultats devrait démontrer

Rapport-Gratuit.com

que la nature des formes de participation civique chez les jeunes correspond davantage à la catégorie informelle que formelle.

Pour sa part, la dimension *identitaire* permettra de traduire le lien affectif qu'éprouvent les jeunes envers leur collectivité. De plus, une attention sera portée au niveau territorial (municipal, régional, provincial, fédéral ou mondial) ayant le plus de sens pour la personne interrogée. Pour ce faire, les concepts *identité légère* et *identité lourde* que propose Arcand (1993) serviront de repères afin d'aider à circonscrire davantage le concept d'identité. Comme les *identités légères* sont plus volatiles et représentent une stratégie d'ajustement ponctuelle, l'attention sera plutôt consacrée à saisir les *identités lourdes*. Tel que mentionné précédemment, l'*identité lourde* s'exprime soit par la reproduction et la descendance (famille, peuple, langue, culture) ou bien par le biais de la nature et de la masse physique d'un territoire (arbres, région, fleuve). Dans le cadre de cette étude, l'identité reliée à la reproduction et à la descendance sera mesurée à partir de l'attachement des jeunes, d'une part pour leur famille et d'autre part, envers la population de leur collectivité d'origine. De son côté, l'identité fondée sur la nature et la masse physique d'un territoire sera évaluée à partir de l'attachement des jeunes envers l'environnement naturel de leur communauté d'origine.

L'analyse des résultats devrait démontrer que le territoire d'appartenance de la citoyenneté n'est pas nécessairement le Canada, compte tenu du déclin de la citoyenneté fondée à partir de l'État-Nation. Selon l'hypothèse, il devrait être réparti entre plusieurs échelons

territoriaux. Cependant, il est à prévoir que le niveau provincial (le Québec) en récoltera une part importante à cause, comme nous le rappelle Duchastel (2000), du contexte culturel francophone qui favorise l'adhésion à une référence commune. D'autre part, l'analyse devrait aussi permettre de comprendre sur quoi repose l'attachement des jeunes à leur collectivité; à savoir si ce lien affectif découle davantage des relations avec les autres citoyens de la communauté ou sur le rapport avec la masse physique ou une combinaison des deux.

Le tableau suivant se veut une synthèse illustrant le concept de citoyenneté en lien avec les dimensions, composantes et indicateurs qui serviront à l'étude.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Tableau IV
Concepts liés aux hypothèses

Concept	*Dimensions*	*Composantes*	*Indicateurs*
Citoyenneté		• Définition	• Perception de ce qu'est un citoyen
		• Rôle	• Perception du rôle de citoyen
	Jeunesse	• Définition	• Perception de ce qu'est un citoyen jeune
		• Rôle	• Perception du rôle d'un citoyen jeune comparativement à un citoyen adulte
	Juridique	• Droits	• Connaissance des droits citoyens • Sens accordé aux droits citoyens • Sens donné au droit de vote lors des élections provinciales du 14 avril 2003
		• Responsabilités	• Connaissances des responsabilités citoyennes • Sens accordé face aux responsabilités d'un citoyen • Sens accordé au respect de la loi
	Pratique	• Formelle	• Sens donné à une participation civique au sein d'une organisation légalement constituée selon la loi et caractérisée par un mode de fonctionnement réglementé (ex : conseil d'administration, assemblée générale, conseil exécutif, etc.)
		• Informelle	• Sens donné à une participation civique au sein d'une organisation légalement ou non constituée selon la loi et caractérisée par un mode de fonctionnement souple et non réglementé (ex : signer une pétition, participer à une manifestation, s'impliquer dans la réalisation d'une fête communautaire, prendre part à un projet collectif ponctuel, etc.)
	Identitaire	• Reproduction et descendance	• Attachement à la famille • Attachement à la collectivité d'origine
		• Nature et masse physique	• Attachement au territoire physique du lieu d'origine • Niveau d'appartenance territorial (municipal, régional, provincial, fédéral, mondial)

Mieux comprendre le sens que les jeunes accordent à la citoyenneté peut certainement apporter un peu de lumière sur certains enjeux liés au développement local, tels que la mobilisation et la participation citoyenne ou bien le développement du lien d'appartenance à une communauté. En fait, qui dit développement local dit mobilisation des forces vivent d'un milieu autour d'intérêts communs. Dans cette optique, il pourrait y avoir un lien entre la question de la citoyenneté chez les jeunes et le développement d'une communauté.

3.3 Méthodologie

Cette façon d'aborder le phénomène social de la citoyenneté s'inscrit dans le cadre du schème d'intelligibilité herméneutique, qui consiste à mettre à jour le sens donné à un comportement ou à un phénomène social.

La cueillette de données a été réalisée à l'été 2003, à partir d'entrevues semi-dirigées. Les répondants devaient être disponibles pour une entrevue d'environ 45 minutes. Ils devaient également être en âge d'atteindre leur majorité en 2003, année de l'élection provinciale du 14 avril, dans le but de saisir les représentations citoyennes au moment où ceux-ci font leurs premiers pas (majorité au sens de la loi) en tant qu'adulte. Au moment des entrevues, tous les répondants avaient au moins 18 ans. Cependant, un répondant n'était pas en âge de voter au moment des élections en avril. En tout, 17 jeunes âgés entre 18 et 24 ans ont été rejoints dont 13 filles et 4 garçons.

Lors des entrevues, tous les répondants étaient inscrits à temps complet dans un établissement d'enseignement pour la session d'automne 2003. Au total, 10 répondants poursuivaient des études au niveau universitaire et 7 autres au niveau collégial. Le tableau V illustre pour chacun des ces étudiants interrogés, le niveau d'études complété, celui en cours à ce moment, de même que le domaine d'études.

Tableau V
Scolarité et domaines d'études des répondants

Répondant	Niveau d'études complété	Niveau d'études en cours	Domaine d'études en cours
A	Collégial	Universitaire	Enseignement au secondaire
B	Collégial	Universitaire	Administration
C	Secondaire	Collégial	Sciences de la nature
D	Collégial	Universitaire	Récréologie
E	Secondaire	Collégial	Technique en Travail Social
F	Secondaire	Collégial	Technique en Administration
G	Secondaire	Collégial	Technique en Administration
H	Collégial	Universitaire	Enseignement au secondaire
I	Secondaire	Collégial	Communication
J	Collégial	Universitaire	Danse
K	Collégial	Universitaire	Relations industrielles
L	Collégial	Universitaire	Enseignement en Adaptation scolaire
M	Secondaire	Collégial	Sciences humaines avec profil en administration
N	Secondaire	Collégial	Éducation spécialisée
O	Collégial	Universitaire	Criminologie
P	Collégial	Universitaire	Éducation physique
Q	Collégial	Universitaire	Sciences comptables

Les jeunes interrogés ont été ciblés à partir d'une liste des projets de *Coopératives jeunesse de services* (CJS) 2003, fournie par le *Regroupement québécois pour la coopération du*

travail. Les régions de la Mauricie et des Bois-Francs ont été retenues en raisons du bassin d'animateurs CJS présents sur ces territoires.

Le travail d'animateur de CJS se déroule sur une base à temps complet durant la période estivale. Le choix de l'échantillonnage s'explique par le fait que ces jeunes sont en principe bien connectés à leur milieu. En effet, une CJS est un projet d'apprentissage coopératif dans lequel une douzaine de jeunes, âgés entre 14 et 17 ans, font l'expérience de gérer leur propre coopérative de travail durant la saison estivale. Chaque projet est encadré par une table multi-sectorielle composée d'acteurs locaux qui veillent à la coordination du projet par l'entremise de l'embauche de deux animateurs.

Ce contexte fait en sorte que ces animateurs sont amenés à entrer en contact avec des leaders locaux et à collaborer avec certaines organisations gouvernementales (ex : centre d'emploi, conseil municipal, etc.) et communautaires (maison de jeunes, carrefour jeunesse emploi, etc.). Ainsi, il est possible de considérer que chaque animateur CJS détient un minimum d'informations sur sa communauté et qu'il est en lien avec certaines ressources qui s'y retrouvent. Le fait que les jeunes interrogés soient tous issus de l'univers des animateurs des *Coopératives jeunesse de services* a certainement eu une influence sur les résultats de l'enquête dans la mesure où les répondants sont plus susceptibles d'être sensibilisés d'une part, vis-à-vis les ressources (institutions publiques, organismes communautaires) présentes sur le territoire et d'autre part, à la place qu'occupent les jeunes dans leur communauté. Choisir ainsi des répondants qui travaillent en lien avec la

communauté risque de tracer un portrait fort différent de la perception de la citoyenneté comparativement à un échantillon de jeunes qui seraient plus marginalisés (ex. : jeunes de la rue).

Tous les animateurs des projets CJS situés dans les régions de la Mauricie et des Bois-francs ont été contactés par téléphone pour leur présenter le sujet de l'étude et vérifier leur intérêt à y participer. Après avoir accepté de participer à l'étude, les animateurs ont été rencontrés au local de leur CJS respective.

Chaque entrevue a été enregistrée et retranscrite dans le but de faciliter le travail d'analyse. Par la suite, les commentaires des 17 participants ont été regroupés par question afin de pouvoir identifier les grandes tendances pour chacun des thèmes abordés. Pour assurer le caractère anonyme des témoignages, le nom des participants a été remplacé par une lettre de l'alphabet allant de A à Q.

Le choix des communautés s'est fait sur la base de la disponibilité des animateurs. Il est à noter que les animateurs ne sont pas nécessairement originaires de la communauté CJS dans laquelle ils travaillent. Voici une liste des municipalités ayant accueilli un projet CJS à l'été 2003 et parmi lesquelles les animateurs ont été sélectionnés. Selon l'Institut de la statistique du Québec pour l'année 2003, ces municipalités comptent moins de 5 000 habitants chacune à l'exception de Nicolet (7 871 habitants) et de Victoriaville (39 775

habitants). Le tableau V présente le nombre d'animateurs interrogés dans chacune des municipalités visitées.

Tableau VI
Nombre d'animateur par municipalité

Municipalités	Nombre d'animateurs interrogés
1. Gentilly	2 animateurs
2. Hérouxville	1 animateur
3. Mont-Carmel	2 animateurs
4. Nicolet	2 animateurs
5. Notre-Dame-du-bon-Conseil	2 animateurs
6. St-Anne-de-la-Pérade	1 animateur
7. St-Boniface	2 animateurs
8. St-Étienne-des-Grès	1 animateur
9. Ste-Geneviève de Batiscan	1 animateur
10. St-Tite	2 animateurs
11. Victoriaville	1 animateur
	Total : 17 animateurs

Chapitre IV
Analyse et interprétation des résultats

Ce chapitre traite de l'analyse des données recueillies au cours de cette étude, entourant les perceptions des jeunes envers la citoyenneté. Dans un premier temps, il sera question d'analyser les commentaires des jeunes en lien avec leurs perceptions de ce qu'est un citoyen et un citoyen jeune. Dans un deuxième temps, un regard plus détaillé sera porté sur chacune des trois dimensions utilisées pour définir le concept de citoyenneté, c'est-à-dire : juridique, pratique et identitaire. Ainsi, il sera possible de dégager comment les jeunes perçoivent leurs droits et leurs responsabilités de citoyens, le sens qu'ils accordent à l'implication au sein de lieux formels et informels, de même que la nature du lien d'appartenance pour la population et le territoire dans lequel doit s'ancrer la citoyenneté. Dans un troisième temps, il s'agira d'interpréter les résultats de l'analyse selon les dimensions juridique, pratique et identitaire pour ensuite comparer les constats observés à l'hypothèse principale et aux deux hypothèses secondaires.

4.1 Analyse des commentaires recueillis

Cette section se veut une analyse des propos émis par les jeunes au sujet de leurs représentations citoyennes. Les commentaires des répondants sont organisés de manière à illustrer le déroulement des entrevues.

Rapport-Gratuit.com

4.1.1 Conception globale du citoyen

Pour les répondants, un citoyen c'est d'abord quelqu'un qui fait partie d'un ensemble, dont la forme peut se traduire par un territoire ou une population. De plus, le citoyen est perçu comme quelqu'un qui habite le territoire en question, ce qui le distingue du simple touriste de passage. D'autre part, presque tous les répondants voient le citoyen comme quelqu'un d'actif au sein de la société : (être citoyen) : «… c'est de participer dans sa communauté » (Répondant A). Ces implications peuvent prendre plusieurs formes, à la mesure des capacités de la personne : « Essayer d'aider le mieux qu'on peut dans nos municipalités ou nos MRC » (Répondant G), «… c'est d'organiser ton milieu le mieux possible » (répondant N).

Une autre tendance qui se dégage de la perception des jeunes est que le citoyen a des droits et des devoirs. Les répondants précisent peu les droits accordés au citoyen, se limitant à faire référence à la charte des droits et libertés ainsi qu'au droit de vote. Toutefois, ils associent fortement leur vision du citoyen aux devoirs que celui-ci doit exercer. Selon eux, le citoyen doit faire plus que de seulement respecter la loi. Ils insistent sur le fait qu'il a le devoir d'être impliqué, mais aussi d'avoir à cœur le bien-être de la communauté à laquelle il appartient :

> Y'a l'image du citoyen idéal, celui qui ne fait pas de trouble à personne, qui a un emploi pis une belle famille. La citoyenneté je ne trouve pas que c'est ça. C'est que t'habite un territoire et t'aime la place où tu es. Il a le devoir de s'impliquer dans sa société pis de faire en sorte que ça avance. (Répondant F)

Les répondants semblent ainsi traduire un lien affectif qui doit unir l'individu à l'ensemble auquel il appartient : « c'est quelqu'un qui est présent et qui s'intéresse à ce qui se passe » (Répondant J), « Je me considère citoyenne par ce que j'ai un sentiment d'appartenance » (répondant L), « … je suis content de donner de mon temps et je veux que ça réussisse » (Répondant Q).

En somme, pour les répondants le citoyen n'est pas seulement quelqu'un qui habite à un endroit, qui paie ses impôts et qui en échange, bénéficie de droits. C'est avant tout une personne qui fait partie intégrante d'une communauté, qui s'intéresse à ce qui s'y passe et qui s'implique à sa façon.

Interrogés à savoir si les répondants se considèrent eux-mêmes comme des citoyens, tous ont répondu par l'affirmative. Plusieurs justifient leur point de vue par le fait qu'ils possèdent les mêmes droits et obligations que les autres membres de la société. D'autres, font aussi référence aux implications dans leur milieu pour justifier leur statut de citoyen. Certains sont citoyens tout simplement par ce qu'ils se sentent partie prenante de leur communauté : « (je me considère citoyen)…parce que je suis bien où je suis. Tout le monde me connaît et je connais tout le monde, j'ai été élevé ici. » (Répondant L).

Ils sont aussi unanimes sur le fait qu'il n'y a pas d'individus plus citoyens que d'autres. En effet, tous possèdent les mêmes droits et doivent obéir aux mêmes lois. Toutefois, les personnes impliquées exerceraient davantage leur rôle de citoyen comparativement aux

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

autres : « Du point de vu légal tout le monde est citoyen égal mais du point de vue … moral …ça peut changer par rapport à l'implication qu'ils ont dans leur milieu. » (Répondant L).

Pour les répondants, le rôle que devrait jouer un citoyen dans la société coïncide avec la définition qu'ils se font de celui-ci. En effet, le rôle du citoyen est d'abord de s'impliquer, de contribuer à son milieu au meilleur de ses capacités. Bien sûr, le citoyen jouit de certains droits (ex : voter) qu'il doit exercer. Toutefois, les répondants insistent davantage sur les devoirs et les responsabilités citoyennes. En ce sens, le citoyen doit être informé de ce qui se passe dans son milieu afin d'être en mesure de prendre position et de poser des actions : « Se renseigner pour changer les choses, porter plainte, faire ce qu'il peut » (Répondant H).

Il doit également respecter les lois et de répondre à ses obligations financières (ex : payer ses comptes, payer ses impôts). Par ailleurs, certains ont mentionné que le travail constituait un rôle du citoyen. D'une part, le travail est perçu comme une contribution du citoyen à la société et d'autre part, comme un moyen d'être autonome et de ne pas dépendre des autres pour gagner sa vie : « Se trouver un emploi, travailler dans la société pour offrir ses services, travailler. Pas s'en remettre au gouvernement pour le faire vivre, s'impliquer dans la communauté.» (Répondant : I).

4.1.2 Conception du citoyen jeune

Les commentaires des répondants laissent entendre qu'à la base, les jeunes (18-24 ans) sont des citoyens comme les autres car ils jouissent des mêmes droits et doivent obéir aux mêmes règles que les autres membres de la société. Cette position concorde avec la dimension juridique de la citoyenneté pour qui chacun bénéficie des même droits et responsabilités devant la loi.

Mais du même coup, plusieurs sont d'accord pour dire que les jeunes ne sont probablement pas tout à fait citoyens à part entière. Certains associent leurs perceptions du «citoyen à part entière » avec le fait d'être impliqué : « … Ça dépend si toi t'entends par citoyen ; impliqué politiquement etc. peut-être pas parce que ce n'est pas tous les jeunes qui sont impliqués là-dedans. » (Répondant O), « Y'a pas beaucoup de personnes (jeunes) qui sont impliquées dans leur milieu. » (Répondant A), « Je trouve qu'on est citoyen oui… mais on est moins présent.» (Répondant M).

D'autres, abondent dans le même sens mais perçoivent les jeunes comme des citoyens en devenir. Ainsi, malgré le fait que ces jeunes aient les mêmes droits et responsabilités que les autres membres de la société, ils seraient des citoyens en voie de l'être : « Moi je dis qu'ils sont citoyens à part entière, juste que des fois ils n'en prennent pas conscience. … c'est comme une transition qu'il y a pis tu n'es peut-être pas rendu à ce niveau là. » (Répondant C), « C'est des citoyens en devenir. La jeunesse c'est fait pour prendre ça tranquille. N'importe quel jeune je dirais qu'il est citoyen sans aucun problème.»

(Répondant F), « Je pense qu'à 18-24 ans on est aux études aussi, on est citoyen on fait notre part, mais on est pas encore… moi je dirais que des citoyens c'est peut-être dans la trentaine quand tu es établi, que tu travailles… » (Répondant E).

D'autre part, la vision des jeunes au sujet de la citoyenneté serait différente de celle des adultes ou de leurs parents. Les répondants justifient leur opinion à partir de trois tendances principales. La première indique que la perception de la citoyenneté s'exprime différemment selon chaque individu : « Je pense que c'est pas une affaire de catégorie d'âge, je pense que c'est plus personnel à chacun de comment on voit la citoyenneté. » (Répondant I). Certains d'entre eux estiment que le lieu d'origine, l'éducation ou même l'implication que quelqu'un fait dans son milieu, sont des facteurs plus en mesure d'influencer la perception d'une personne par rapport à la citoyenneté.

Une seconde tendance justifierait cette différence de perception entre les jeunes et les adultes, à partir d'une évolution normale entre les générations : « J'imagine que veut veut pas, il y a une évolution qui se fait. On ne pense pas à la même chose que nos parents pensent. C'est normal. » (Répondant M), «… je pense que c'est différent, ça change à chaque génération.» (Répondant L). De plus, certains commentaires laissent croire que la présente génération perçoit la citoyenneté de façon plus individualiste : «Plus ça s'en va plus ça s'en va individuel. Tout le monde fait sa petite affaire pis c'est de même que ça va bien marcher. C'est la nouvelle philosophie.» (Répondant M).

La dernière tendance porte à croire que la citoyenneté se construit graduellement lorsqu'on est jeune pour prendre forme à l'âge adulte : « Les parents, leur idée est peut-être faite pendant que les jeunes ils sont en train de la construire.» (Répondant C). Par ailleurs, le travail semble être un élément déclencheur vers une prise de conscience des jeunes par rapport au fonctionnement de la société :

> Moi je me souviens quand j'avais 16 ans, la citoyenneté c'était bien loin. …à 25 ans, t'as commencé à travailler, tu vois c'est quoi le système. Moi ça fait peut-être un an j'ai commencé à voir depuis que j'ai un emploi. T'as un emploi, l'impôt te rentre dedans et vient t'imposer, tu le vois, il faut que tu commence à aller à la Caisse pis à signer des papiers, pis ton numéro d'assurance sociale, …renouveler tes cartes pis ton permis de conduire. Là tu vas peut-être plus voir c'est quoi un citoyen. Quand t'es jeune c'est le parent qui s'occupe de toi. Ta job quand t'es jeune c'est d'étudier… même si t'es jeune tu es un citoyen mais tu n'es pas aussi impliqué qu'un adulte. (Répondant F)

Les impressions des répondants sont partagées lorsqu'il s'agit de savoir si les jeunes d'aujourd'hui s'impliquent moins ou davantage que leurs parents. Certains estiment que le goût de s'impliquer est relatif à chacun : « … des fois tu t'impliques pis tes parents se sont jamais impliqués et vice et versa, ça dépend de chacun finalement, c'est ta personnalité qui décide.» (Répondant C). À l'inverse, d'autres croient que cela se transmet par les parents : « je pense que ça dépend des familles. …c'est sûr que si ta mère ou ton père n'ont jamais été impliqués peut-être que tu vas avoir moins de facilité ou d'intérêt à le faire.» (Répondant D).

Toutefois, plusieurs soulignent le fait que le contexte d'aujourd'hui n'est plus le même et que les jeunes s'impliquent peut-être différemment : « C'est juste qu'il y a plus de causes pour s'impliquer aujourd'hui qu'à leur âge. … je pense qu'on s'implique autant mais pas de la même façon.» (Répondant N). Par ailleurs, certains répondants identifient le milieu communautaire comme étant un lieu propice à l'implication des jeunes d'aujourd'hui : « Ils (les parents) travaillaient plus peut-être, mais s'impliquer dans le communautaire peut-être pas.. » (Répondant P),

> Si je regarde au niveau communautaire, ils (les jeunes) s'impliquent plus, y'a plus de chose à faire, y a plus de responsabilités. … dans les loisirs …maintenant y'a du baseball, y'a du soccer, ça prend du monde pour coacher ça pis nous autres on est là pour ça. Avant, il n'y en avait pas des activités comme ça donc les gens pouvaient moins s'impliquer à ce niveau-là. (répondant L)

En ce qui a trait à l'exercice de la citoyenneté chez les jeunes en général, quelques répondants estiment qu'il n'est pas nécessaire d'y apporter de modifications : « Je trouve que ça va bien pour l'instant. …Je pense que tout le monde a sa citoyenneté pis ça devrait continuer de même…. » (Répondant E), « C'est quand même bien. …Justement parce qu'on s'implique beaucoup. » (Répondant Q).

Par contre, une forte majorité n'est pas de cet avis et croit qu'il serait nécessaire d'améliorer l'exercice de la citoyenneté chez les jeunes. Pour ce faire, ils soulignent tous l'importance d'informer davantage les jeunes sur divers sujets reliés à la citoyenneté comme : les rôles du citoyen, le fonctionnement du Parlement, les élections, les droits, la

politique, etc : « Oui, tu es citoyenne quelque part mais ça implique à quoi, tu le sais plus ou moins. » (Répondant C), « … c'est pas tous les jeunes qui comprennent vraiment c'est quoi leur droits et devoirs. …On apprend l'histoire à l'école mais un citoyen c'est quoi ? Je ne me souviens pas de l'avoir appris. » (Répondant P). De plus, certains estiment qu'un jeune informé et sensibilisé sur ce qui se passe dans son milieu, a plus de chance d'y être impliqué :

> Souvent ce qui va faire la différence entre un citoyen très impliqué pis peu impliqué c'est la connaissance qu'il a sur le sujet, tout court. Quelqu'un qui connaît va être plus impliqué, j'en suis complètement sûr. Quand je connais quelque chose ça me dérangera pas d'aller en parler, quand tu connais rien ça t'intéressera sûrement pas, parce que t'as pas le goût nécessairement de te donner la peine d'en connaître. (Répondant F)

4.1.3 Conception de la dimension juridique de la citoyenneté

Cette section est destinée à la dimension juridique de la citoyenneté et vise à illustrer les représentations des jeunes à partir des composantes des droits et des responsabilités citoyennes.

a) Les droits

Il est difficile de juger l'état de connaissance des jeunes par rapport à leurs droits citoyens. Plusieurs en ont une bonne idée générale mais cela reste flou car il n'est pas évident pour eux de les nommer précisément : « Ici des droits on en a beaucoup, pis des fois on s'en rend pas compte de tous les droits qu'on a. » (Répondant L). En ce sens, sept répondants ont mentionné « je ne sais pas » lorsque interrogés sur la connaissance de leurs droits de

citoyen. De plus, neuf répondants n'ont pas été en mesure de nommer plus de deux droits qu'un citoyen pouvait exercer. Néanmoins, le tiers des répondants a fait mention de la Charte canadienne des droits et libertés. Les droits les plus souvent mentionnés sont : le droit de vote et ceux reliés à la liberté d'expression et de conscience. De ce fait, on ne peut affirmer que les jeunes connaissent bien les droits reliés à leur citoyenneté. Toutefois, on ne peut dire non plus qu'ils en ignorent complètement l'existence. C'est pourquoi il est préférable d'envisager ici que les répondants possèdent une connaissance partagée de leurs droits citoyens.

D'autre part, les répondants n'accordent pas la même importance à tous les droits citoyens. Aux yeux de plusieurs, le *droit de vote* de même que la *liberté d'expression* semblent plus importants. Le droit de vote semble représenter un geste concret de participation citoyenne, capable d'influencer la société : « c'est la seule implication que tu peux avoir par rapport à la politique et au gouvernement, si t'appliques pas ton droit de vote, c'est plate t'as passé à côté de quelque chose, t'aurais pu changer, t'aurais pu faire évoluer pis tu l'as pas faite » (Répondant A). De ce point de vue, le droit de vote est loin d'être banalisé car il permet non seulement à l'individu de participer aux décisions politiques mais également de s'exprimer et de prendre position. De plus, la liberté d'expression est un autre droit auquel les jeunes accordent une importance particulière :

> Ce qui est important, c'est le droit à son opinion pis c'est ce droit là qui est important, pis d'être ce qu'on est avec nos valeurs pis avec ce qu'on pense. Je pense qu'on a le droit à la différence. Dans ce sens là, on n'est pas obligé d'emboîter le même pas que tout le mnnde, pis on a le droit d'être différent pis d'être considéré pareil. (Répondant H)

Ce qui est intéressant ici, c'est qu'on souligne à la fois le droit à la différence tout en souhaitant être considéré comme les autres. En fait, on peut en déduire qu'il est important pour ces jeunes de pouvoir s'exprimer librement tout en étant respectés.

Par ailleurs, le respect est un terme qui revient régulièrement dans les commentaires des participants au sujet des droits reliés à la citoyenneté : « … C'est plus dans le respect, il faut respecter les croyances de chacun, comment ils sont, qu'est-ce qui font. Je crois que c'est vraiment important » (Répondant I), « J'accorde beaucoup d'importance au respect des autres. » (Répondant E), « Moi personnellement je trouve que c'est le respect qui englobe bien des affaires et qui a bien des nuances, mais le respect des autres, de soi-même … » (Répondant N). Ainsi on peut en conclure que les jeunes accordent de l'importance au respect de leurs droits de même qu'à ceux des autres citoyens.

Pour donner suite à l'importance accordée au droit de vote, on remarque que chez les 17 répondants ayant participé à la présente étude, seulement quatre n'ont pas voté lors de l'élection provinciale du 14 avril 2003. Parmi eux, un répondant d'âge mineur a mentionné que même s'il n'avait pas l'âge de voter à ce moment-là, le geste était néanmoins très important à ses yeux. Pour les autres n'ayant pas voté, un seul répondant a affirmé que le fait de voter représentait peu de chose pour lui : « Je trouve que c'est un paquet de menteries pis y'a pas personne qui a la même version sur rien, pis que je trouve que c'est un paquet de contradictions pis voter pour un ou pour l'autre je pense que ça change rien.» (Répondant : D). Un autre s'est limité à dire que le droit de vote représentait un minimum

Rapport-Gratuit.com

en démocratie tandis que la dernière personne a été incapable d'exprimer son point de vue à ce sujet. Dans ce contexte, il s'avère difficile de comprendre les raisons qui ont incité ces répondants à ne pas voter.

Quant à ceux ayant voté, plusieurs perçoivent l'action de voter comme un droit qu'ils ont le devoir d'exercer : « Je trouve que c'est un droit mais aussi un devoir en même temps. Parce que la personne qui va être là faut qu'elle nous représente. » (Répondant M), « Oui, j'ai même pris congé pour ça. C'est sûr que je trouve ça important de voter comme devoir de citoyen… » (Répondant O), « C'est mon droit. Si personne le fait ça va être quelqu'un qu'on voudra pas qui va être là. » (Répondant G). Certains sont même persuadés que leur vote peut faire la différence et avoir un impact sur les gouvernements : « J'espérais être capable de changer les choses. Je n'ai pas réussi mais ce n'est pas grave. Je m'en allais voter pour ça.» (Répondant K), « Donc c'est ça moi je suis allé voter parce que je sais que mon vote peut faire une différence, on ne sait jamais… » (Répondant L).

D'autre part, près de la moitié des répondants ont exprimé leur mécontentement à l'égard de ceux qui critiquent les gouvernements mais qui ne vont pas voter : « Il y en a ben qui chiâlent pis qui vont pas voter ou qui annulent leur vote mais tsé chiâle pas si tu y va pas ! » (Répondant J), « C'est notre devoir d'aller voter pour avoir un gouvernement quand même assez équitable bon ben si le monde y vont pas ben arrêtez de chiâler. » (Répondant E), « Faudrait que tu commences par aller voter avant de chialer pour l'élection du parti que t'aimais pas. » (Répondant N).

b) Les responsabilités

Dans l'ensemble, on peut dire que les répondants possèdent une connaissance générale des responsabilités reliées à la citoyenneté. En effet, ils sont en mesure d'identifier plusieurs responsabilités sans toutefois les nommer toujours avec exactitude. Les responsabilités les plus souvent mentionnées concernent d'abord le respect des lois (ex : limite de vitesse, payer nos taxes, etc.) : « Tout ce qui est la loi, il faut que tu les suives. » (Répondant B), « … le respect des lois c'est sûr dans chaque ville, les règlements qui se dit… » (Répondant P), « Ben c'est sûr, tout ce qui est impôts tout ça, des affaires de même c'est une responsabilité qu'on a à faire. » (Répondant L). Un autre aspect qui revient fréquemment est relié au respect des autres : « Tu es responsable de toi pis tu es responsable des autres aussi. » (Répondant D),

> Je pourrais mettre tout ce qui est respect, respect d'autrui ce qui est à autrui. Si à la base tu as le respect que ça soit ton voisin, la maison de ton voisin ou peu importe, ça je crois que c'est un de nos devoirs. (Répondant : K)

Le point de vue des répondants au sujet des responsabilités qu'un citoyen devrait avoir comporte aussi une dimension participative qui s'exprime sous différentes formes : «… fais quelque chose, rends-toi utile à quelque part … » (Répondant F), « en tant que citoyen on a le devoir d'aller voter, de participer…. » (Répondant H), « J'pense par exemple au recyclage… » (Répondant J), « Aider quelqu'un qui est mal pris. Exemple: quelqu'un qui a

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

un accident, j'arrive sur les lieux, c'est mon devoir d'aller l'aider, mon devoir de citoyen.» (Répondant K).

Par ailleurs, près du tiers des répondants ont fait le commentaire *Je ne sais pas* lorsqu'ils ont été interrogés sur cette question. Même si ceux-ci ont été en mesure d'identifier au moins une responsabilité citoyenne, cela peut illustrer d'une part, qu'ils ne doivent pas aborder ce sujet fréquemment et d'autre part, que leurs connaissances à ce sujet demeurent vagues. En ce sens, la représentation des responsabilités citoyennes par les répondants est un peu à l'image de leurs connaissances des droits reliés à la citoyenneté.

Le groupe de répondants est partagé lorsqu'on leur demande s'il existe des responsabilités citoyennes plus importantes que d'autres. Un tiers de ceux-ci n'en ont aucune idée. Un autre tiers pense que les responsabilités sont toutes aussi importantes les unes que les autres : « C'est pas par ce que on a des droits qu'on a pas de responsabilités pis c'est important ça aussi d'y accorder de l'importance.» (Répondant B), « Toute est important, y'a rien de moins important l'un que l'autre.» (Répondant G). Ceux qui estiment que certaines responsabilités citoyennes sont plus importantes que d'autres font mention des éléments suivants : le travail, aller voter, aider les autres, payer ses comptes et le respect des autres. Toutefois, c'est ce dernier qui revient le plus souvent et qui prédomine à leurs yeux l'ordre hiérarchique des responsabilités citoyennes : « c'est le respect qui est le plus important d'après moi » (Répondant D), « Le respect d'autrui, rien faire pour entraver sa liberté » (Répondant K).

Interrogés à savoir si le respect de la loi constitue une responsabilité citoyenne, presque la totalité des répondants ont répondu par l'affirmative. Plusieurs estiment que les lois sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la société. En ce sens, les lois encadrent les comportements des citoyens dans le but d'assurer l'harmonie et l'ordre social. Selon eux, la vie en société sans ces règles tourneraient inévitablement à l'anarchie : « … si la loi n'est pas respectée, c'est le chaos total. » (Répondant M), « Dans le fond si tout le monde fait ce qu'il veut quand il le veut, il y a rien qui marche. » (Répondant M). D'autres pensent également que si une loi est instituée c'est qu'elle a une certaine utilité et il faut donc, la respecter. Certains y voient même une façon de sécuriser les rapports entre les citoyens, permettant ainsi de procurer un sentiment de liberté pour chacun : « Je pense qu'on trouve la sécurité par rapport à la loi… Moi je trouve qu'on va chercher de la sécurité pis c'est là-dedans qu'on peut trouver notre liberté. » (Répondant N).

Cependant, si les répondants sont presque tous d'accord sur la nécessité d'être régi par des lois, ça ne veut pas dire qu'ils les respectent pour autant. En effet, certains ne voient pas de problèmes à contourner une loi s'ils estiment qu'elle n'est pas logique, qu'elle ne cause de tort à personne ou si c'est seulement d'ordre moral : « Si la loi a place à l'amélioration, mais en tant que citoyen je ne me sentirais pas nécessairement mal de la bifurquer si je pense de façon logique…» (Répondant H), « Si tu fais un acte qui a des répercussions négatives sur d'autres personnes, c'est correct d'être condamné pour ça. Si tu fais un acte qui a des répercussions sur personne, pourquoi ce n'est pas correct ? » (Répondant K), « Les mariages gais, qu'est-ce que ça peut nous déranger ? … pourquoi les en empêcher

? » (Répondant P). On peut en déduire que dans l'ensemble, le respect de la loi constitue une responsabilité citoyenne pour les jeunes. Toutefois, plusieurs n'hésitent pas à contourner certaines lois qu'ils jugent moins importantes.

Selon les jeunes, le fait d'enfreindre la loi ne fait pas nécessairement de quelqu'un un moins bon citoyen. D'une part, les lois n'ont pas tout à fait le même degré d'importance pour eux. En effet, quelqu'un qui enfreint un règlement municipal ne subira pas les mêmes conséquences que s'il transgresse une loi du code criminel. Alors, tout dépend du geste commis : « S'il conduit en état d'ébriété oui c'est un moins bon citoyen. Si y a un ticket de parking c'est pas pareil, c'est pas un moins bon citoyen. » (Répondant G). De plus, les répondants tiennent aussi compte des répercussions sur les autres personnes pour évaluer l'importance d'une loi par rapport à une autre : « ça dépend, si tu fais du mal à tes semblables tu es un mauvais citoyen. Si t'enfreins la loi et que cela a juste des répercussions sur toi… dans le fond c'est pas vraiment grave » (Répondant K).

D'autre part, lorsqu'un individu contrevient à une loi, les jeunes tiennent compte de l'intention de celui-ci lorsqu'il a posé son geste pour juger s'il est par conséquent un moins bon citoyen :

> Mettons qu'il roule 150 km sur la Transcanadienne parce que sa femme va accoucher. Il enfreint la loi mais ça fait pas de lui un mauvais citoyen pour autant. Tandis que celui qui roule 150 pour fuir un char de police je pense qu'il est en connaissance de cause et il enfreint la loi faque ça peut faire de lui un mauvais citoyen. (Répondant N)

Les jeunes prennent aussi en considération la fréquence des gestes commis pour évaluer la vertu citoyenne : « … quelqu'un qui respecte pas les loi tout le temps, oui je pense que ça fait un moins bon citoyen. » (Répondant L), « Si mettons moi je commettrais un vol, c'est sûr que ça serait mal, mais de là à dire que cela ferait de moi une moins bonne citoyenne... ché pas. C'est sûr que si c'est à répétition peut-être. » (Répondant M).

En résumé, même si le respect des lois représente une responsabilité citoyenne, le fait de les enfreindre ne fait pas nécessairement de quelqu'un un moins bon citoyen. Le respect des lois fait donc partie des vertus citoyennes mais n'est pas moins vertueux celui qui les enfreint.

4.1.4 Conception de la dimension pratique de la citoyenneté

Cette section aborde la citoyenneté dans sa dimension pratique et vise à illustrer les représentations des jeunes par rapport à des lieux de participation formels et informels.

a) Lieux de participation formels

Près de la moitié des jeunes interrogés (8/17) ont dit avoir déjà été impliqués au sein d'une association. Certaines de ces implications ont eu lieu à l'intérieur de l'école (conseil d'établissement, association étudiante, club entrepreneurship), tandis que d'autres se sont déroulées à l'extérieur de l'école (Maison des jeunes, Forum Jeunesse, club Optimiste,

organisme sans but lucratif et partis politiques). Pour ces jeunes, le fait d'être ainsi impliqués leur permet de participer (droit de vote, apporter ses idées, influencer les choses qui les concernent), de s'informer (connaître les ressources disponibles, être au courant des évènements, voir le fonctionnement des structures auxquelles ils participent) et de créer des liens (réseau de contacts, avoir du plaisir).

Malgré qu'il y ait un peu plus de la moitié des répondants qui ne soient pas impliqués, ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils ne sont pas intéressés. En effet, certains croient que leurs implications auront lieu plus tard : « En ce moment je n'ai pas vraiment le temps mais si une occasion se présentait… Oui. » (Répondant F), « Formellement oui ça m'intéresserait mais plus tard, pour toute suite j'en ressens pas le besoin. » (Répondant O), «… mais je trouve souvent qu'il y a trop de monde pour que tu sois pris en considération surtout avec l'âge que j'ai, peut-être plus tard. » (Répondant M). D'autres estiment qu'ils ont encore à apprendre avant de se lancer : « Non pas pour le moment je ne suis pas prête encore à ce que ça soit trop formel. Je suis au niveau apprentissage, on va commencer par petit pis on va graduer les échelons. » (Répondant C), « je ne connais encore pas assez ça pour dire, ah oui ça m'intéresse pis je m'implique à fond. J'étudie un peu là-dessus pour voir un peu ce qui se passe. » (Répondant D).

Néanmoins, une partie de ces répondants ne semblent pas du tout intéressés à s'impliquer dans ce type de lieux formels : « … à l'école ils en font des assemblées générales pis y a

pas grand monde, Ça marche pas. C'est peut-être qu'on a plus tendance à remettre ça sur les autres » (Répondant I),

> Je ne sais pas pourquoi ça ne m'intéresse pas ces affaires-là… Ce n'est pas que j'ai trouvé ça plate mais…c'est pas quelque chose qui m'attire plus que ça. Je ne sens pas que j'ai besoin d'aller là. Je ne me suis jamais demandé la question, je n'ai jamais assisté à un autre CA. (Répondant J)

De plus, seulement un répondant parmi l'ensemble de l'échantillon apparaît désillusionné par rapport à une participation à un conseil d'administration :

> J'ai assisté à des réunions de CA ici au CJE. J'trouve que c'est des games politiques plus que d'autre chose pis ça ne m'intéresse pas. C'est du politicaly correct, tout le monde est bon. Il n'y a pas de confrontation dans un CA… Si vraiment tu veux faire quelque chose c'est pas par les CA que ça va marcher. Parce que tu as une gammik. Je n'ai pas vu les règlements mais c'est pas mal comme dans toute, les décisions sont prises avant la réunion. Ceux qui ont de l'influence même si toi tu as ton petit vote je ne crois pas que tu peux changer les choses de même. (Répondant K)

En bout de ligne, la plupart des jeunes interrogés se montrent ouverts à s'impliquer au sein d'organisations dites formelles à un moment ou à un autre. Mais le manque de disponibilité semble être un frein à l'implication de certains jeunes dans leur communauté, compte tenu que la plupart d'entre eux fréquentent l'école à temps plein : « Pour tout de suite j'en fais pas par ce que je suis aux études à temps plein normalement pendant l'année mais c'est des choses qui m'intéresseraient pour plus tard. » (Répondant O),

> … je faisais de la musique au secondaire en concentration musique, … j'y allais le soir, je pratiquais, j'allais voir mes amis pis je faisait mes devoirs pis c'était ben correct de même, j'en voulais pas plus disons, j'en avais déjà bien assez. (Répondant F)

De plus, certains aimeraient s'impliquer davantage en raison des connaissances qu'ils ont récemment acquises sur le fonctionnement de ce type d'organisation (conseil d'administration, assemblée générale, comité, etc.) :

> Y'a des affaires que je ne comprenais pas avant, toute la structure de ça je ne la comprenais pas. Maintenant que je vois un peu la structure pis que je sais un peu comment ça fonctionne ça m'intéresse plus pis j'aimerais ça des fois être là pour les décisions. Pis maintenant que je suis plus au courant des affaires, je sais mon vote à quoi il va servir pis qu'est-ce qu'il veut dire. (Répondant L)

Lorsque interrogé à savoir si une participation à de telles instances permettait de jouer un plus grand rôle dans la société, les répondants ont exprimé leur opinion à travers deux tendances. La première tendance partage le point de vue qu'une implication au sein d'instances dites formelles, permet au citoyen de jouer un rôle plus important dans la société. En effet, proposer ses idées de même qu'exercer son droit de vote lors d'assemblées générales ou de conseils d'administration, constituent des moyens capables d'influencer les décisions qui concernent l'ensemble de la société « … tes idées peuvent servir à d'autres et être utiles, tu peux faire changer bien des choses… » (Répondant M). De ce fait, l'implication des citoyens dans une perspective de démocratie participative favoriserait l'atteinte d'objectifs communs :

> On arrête pas de parler démocratie, mais si on s'implique pas la démocratie on la laisse aux autres …si on veut que ça s'améliore pis on veut que les choses changent ben y faut arrêter de chialer un moment donné pis faut s'impliquer. (Répondant H)

Mais pour ce faire, les jeunes sont d'avis que la personne impliquée dans ces instances doit être motivée et engagée pour la cause : « … il faut que tu y croies, tu ne vas pas à un CA pour aller à un CA. Il faut que tu trouves ça important ou que tu croies en ce projet-là ... » (Répondant D), «Ça peut faire avancer bien des choses si la personne est motivée et qu'elle sait ce qu'elle veut, je pense que sur certains plans ça peut faire avancer bien des choses dans la ville. » (Répondant J). Ainsi, la participation d'un individu à des instances de type formel (ex : CA, Assemblée générale) peut permettre de jouer un rôle plus important en raison des impacts engendrés sur l'ensemble de la société.

L'autre tendance porte à croire que ces implications ont plutôt une influence sur la personne qui s'implique. Sans nécessairement banaliser l'importance de ce type d'implication, cette portion de répondants tient d'une part à nuancer le fait qu'une personne qui participe activement au sein d'instances formelles joue certes un rôle important, mais pas plus important qu'une autre : « Je pense que chacun a sa place dans une société, comme je ne pense pas que le rôle de m'impliquer comme ça dans la société que ça me donne un rôle plus important que celui qui tient l'épicerie… » (Répondant N), « Ils sont peut-être pas plus importants que les autres personnes mais le geste qu'ils font c'est vraiment important je trouve, ça n'en prend du monde de même. » (Répondant I),

> On apporte quelque chose à la société pis des fois faire ces choses-là, t'es tellement à le faire, t'es quasiment caché, oui tu l'as fait, les gens savent que ça c'est fait mais ils ne connaissent pas les personnes qui les a fait donc je ne pense pas qu'on joue un rôle plus important. (Répondant B)

Rapport-Gratuit.com

D'autre part, cette même tendance s'attarde davantage aux effets de ces implications sur l'individu que sur la société :

> (les impacts de ces implications) …je les vois beaucoup plus par rapport à moi que ce que ça fait sur les autres… Comme l'implication que je fais en politique, je le vois sur moi-même, sur mes connaissances, sur toutes ce que ça m'apporte. Je le sais que j'ai aidé le monde à arriver à leur fin ou peu importe, mais ça je le vois moins bien je vois plus les effets que ça a sur moi. (Répondant B)

En fait, il semble que ces implications feraient en sorte que les personnes se sentent plus impliquées, mieux informées et qu'ils en retirent même une certaine reconnaissance.

b) Lieux de participation informels

Les jeunes interrogés ont tous à un moment donné, été impliqués dans une activité collective ou une cause quelconque. Ces implications touchent principalement des domaines liés aux fêtes communautaires, aux loisirs (sport, activités, etc.) et aux luttes sociales. La nature de ces implications varie selon le domaine dans lequel les jeunes participent. Ainsi, les implications au sein de fêtes communautaires (St-Jean-Baptiste, Festival, Noël) consistent essentiellement à appuyer les organisations par une participation à titre de bénévole.

Dans le domaine des loisirs, les répondants occupent une place plus importante dans l'organisation d'activités et leurs tâches sont surtout de nature structurée (réunions, prise de décisions, planification). Comme plusieurs répondants habitent dans de petites localités, l'esprit communautaire semble être également mis en valeur : « Je trouve que c'est encore

plus proche des gens, c'est plus communautaire, c'est tout le monde qui met la main à la pâte, cela m'intéresse …» (Répondant L).

Cependant, la plus forte proportion des répondants (8/17) ont dit s'être impliqués pour des luttes sociales. La nature de ces implications se traduit par des participation à des manifestations (ZLÉA), à des marches (ex : contre la guerre) et à signer des pétitions (ex : mines anti-personnelles). Par ailleurs, l'implication de ces jeunes se traduit davantage au niveau de la participation qu'à l'organisation de ces événements.

Dans l'ensemble, les répondants estiment important le fait d'être impliqué dans son milieu. Les plus réticents à s'impliquer seraient disposés à le faire dans la mesure où la cause leur semble bonne : « Moi personnellement, si la cause est bonne oui si la cause est pas bonne non. » (Répondant K), « Dans le fond, si plus tard je m'installe à quelque part pis qu'il y aurait un projet qui m'intéresserait, je m'impliquerais.» (Répondant I). Dans le cas contraire, ils ne sentent pas nécessairement l'obligation de prendre part à une cause dans laquelle ils se reconnaissent peu : « … oui je trouve ça important (de s'impliquer) mais pas nécessaire non plus. » (Répondant L).

Du côté des répondants pour qui l'implication prend plus d'importance, les commentaires se regroupent selon deux tendances. La première met en évidence les impacts de l'implication sur la personne. En effet, plusieurs estiment qu'une personne impliquée dans son milieu peut en retirer un certain bien-être : « C'est valorisant pour moi… » (Répondant

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

A), « … c'est la reconnaissance…, l'estime de soi remonte un peu. » (Répondant P), « Quand on fait du bénévolat c'est pour soi que c'est important, on donne notre part dans notre ville. » (Répondant E). L'implication peut également permettre d'apprendre de nouvelles choses et de s'ouvrir aux autres : «Tu te développes avec de l'implication. Tu vois d'autre monde. Tu vois aussi l'opinion des autres. Ça te permet toi de te développer… » (Répondant C), « C'est toujours une expérience supplémentaire. » (Répondant Q), « Je trouve ça important de m'impliquer parce que ça te permet d'avoir un contact avec des gens de ta communauté. » (Répondant O).

La seconde tendance concerne les impacts touchant la communauté. Ainsi, l'implication d'un individu pourrait contribuer au développement de la communauté : « C'est bon pour le milieu. Ça l'aide à se développer pour pas qu'il reste stagnant. » (Répondant C), « Si y a personne qui s'implique y se passera rien…. si tu veux que ça marche il faut que tu t'impliques…. » (Répondant D), « ... plus qu'il y a de personnes qui s'impliquent pour une chose d'après moi cela fait avancer plus vite. Ça fait débloquer bien des choses… » (Répondant J).

Pour les répondants, une participation au sein d'instances informelles ne permet pas nécessairement de jouer un rôle plus important dans la société. Tout d'abord, il est évident pour eux qu'une personne impliquée joue un rôle plus important qu'une personne qui ne fait rien : « C'est sûr parce que quelqu'un qui reste assis chez eux il ne changera pas grand chose dans la société que quelqu'un qui s'implique pis qui trouve de nouvelles idées je

pense. » (Répondant D). De plus, personne ne met en doute l'utilité de telles implications. Mais, plusieurs tiennent à nuancer le fait qu'une personne impliquée est probablement plus active sans toutefois être plus importante qu'une autre personne : « Je trouve ça important de s'impliquer mais je ne pense pas que ça te donne un rôle plus important. » (Répondant N).

D'autre part, à l'image de l'analyse des implications au sein d'instances formelles, plusieurs répondants sont d'avis que les implications dans des instances informelles engendrent des impacts sur la personne ainsi que sur l'ensemble de la société : « … plus tu t'impliques plus tu peux modifier la face du monde. » (Répondant M),

> …je trouve que c'est personnel ce que ça t'apporte parce que les personnes que tu rencontres, les contacts, les expériences que ça t'apporte, ça enrichit puis ça peut t'amener à penser à autre chose, à avoir d'autres opportunités que t'aurais pas eu si tu l'avais pas fait. (Répondant B)

4.1.5 Conception de la dimension identitaire de la citoyenneté

Comme nous sommes tous à la base, citoyens de quelque part, la citoyenneté doit être ancrée sur un territoire donné. C'est pourquoi il importe d'une part, d'identifier le territoire auquel les jeunes font référence lorsqu'ils évoquent leur propre citoyenneté et d'autre part, de comprendre la nature du lien d'attachement pour ce lieu à savoir s'il est relié à la masse physique du territoire, aux gens qui l'habitent ou bien à une combinaison de ces deux facteurs.

Tout d'abord, on peut se demander à quel niveau territorial font référence les répondants lorsqu'ils parlent de leur citoyenneté ? La plus importante proportion de répondants se considèrent d'abord citoyen de la communauté dont ils sont originaires. D'une part, on peut voir parmi leurs commentaires que le niveau local représente un milieu de vie à échelle humaine : « c'est là que tout le monde te connaisse. » (Répondant D), « Je suis d'abord citoyen de ma municipalité. Ça commence par là je pense » (Répondant N),

> Je trouve que c'est dans ma municipalité que j'ai le plus d'affinités. Quand je check par rapport à d'autres pays, je trouve que je suis pas mal loin de leur façon de penser sur bien des points. (communauté X) c'est plus ouvert d'esprit, c'est moins à l'argent que dans les grosses villes. Qu'est-ce qui mène le monde dans le fond, c'est plus les grosses villes pis c'est le cash. Je suis plus humanitaire un peu. (Répondant M)

D'autre part, certains éprouvent un sentiment de fierté particulier pour leur communauté d'origine car elle leur permet de se distinguer davantage des autres habitants de la région, de la province, du pays ou du reste de la planète : « Mais quand je suis au Québec moi je dis (communauté X) pis je suis pas mal fière de ça. » (Répondant L),

> C'est sûr ce qui me différencie le plus c'est d'être citoyenne de (communauté X) parce qu'une citoyenne de (communauté X) pis une citoyenne de Montréal c'est pas la même chose, c'est vraiment une différence entre les personnes. … c'est de là que je viens, quand je dis de où je suis, je dis que je viens de (communauté X). … ça me caractérise un peu, … (Répondant O)

En second lieu, les répondants se perçoivent principalement comme des citoyens du Québec. En ce sens, plusieurs commentaires laissent entendre une forte identification

nationale envers le Québec : « Je suis péquiste, je suis ben gros péquiste, je suis pour le Québec. » (Répondant F),

> Moi en premier, je suis une québécoise pure laine … C'est peut-être plus que je crois en notre province, plus qu'à un village. Pis tu peux t'associer à plus de monde quand tu t'associes à la province qu'à ton simple village. (Répondant C)

> Dans le fond, c'est mon petit coin de pays, pour moi le Québec c'est un pays, ... dans le fond c'est toute la petite famille francophone le Québec, c'est un bon sentiment d'appartenance… (Répondant G)

> Dans la province de Québec je m'identifie à ma municipalité en sortant de la province je suis identifié à ma province peu importe où je vais me retrouver. … on est un peuple distinct et il faut le reconnaître. Je suis un Québécois à la base. (Répondant K)

Par ailleurs, le niveau régional a été mentionné à trois reprises. De plus, il est à noter qu'un seul répondant s'identifie d'abord au Canada et il en est de même avec le niveau planétaire.

a) Appartenance à la masse physique du territoire

Pour décrire le paysage géographique de leur lieu d'origine, les répondants font d'abord référence à l'environnement naturel (ex : lac, montagne, rivière, champs, vallée, etc.) ainsi qu'à la taille de la communauté. Ils abordent aussi des éléments qui touchent l'aménagement urbain (rue, rang, parc, halte routière, etc.), les secteurs d'activités économiques (agriculture, commerces, etc.), les infrastructures présentes sur le territoire de même que la localisation géographique par rapport à d'autres communautés. Ils font aussi appel à d'autres dimensions telles que la population, l'atmosphère qui règne dans la

communauté, les événements qui s'y déroulent ainsi que le contexte économique. Ce qu'il faut surtout retenir c'est que les participants parlent souvent de leur lieu d'origine en des termes positifs : « … Parc où il est agréable de se promener » (Répondant C), « Super beau à l'automne …» (Répondant E), « Beau quartier avec des arbres... » (Répondant F), « Un beau petit village qui est vraiment le fun » (Répondant N), « C'est une belle place » (Répondant O), « Beau petit village rural » (Répondant Q).

Parmi les aspects géographiques dont les jeunes sont fiers, soulignons d'abord la présence d'éléments de la nature. À titre d'exemple, ils apprécient les beaux paysages, la présence d'arbres, de champs, de verdure et la proximité du fleuve dans certains cas. La qualité de vie semble avoir beaucoup d'importance car les répondants mentionnent régulièrement des facteurs qui y sont liés : (ex : la tranquillité, la présence d'air pur, la beauté de l'endroit, du sentiment de sécurité qu'ils y trouvent, la propreté des lieux). Plusieurs évoquent également des particularités liées à la population, que ce soit en terme de solidarité entre les gens de la communauté ou de la cordialité qui y règne.

D'autre part, certains éléments soulignés concernent moins la géographie des lieux mais demeurent significatifs pour mesurer l'attachement des répondants à leur territoire d'origine. Ainsi, on fait référence aux activités de loisirs qui s'y déroulent, aux événements culturels et sportifs (feux d'artifices, festivals, course de canot) qui ont lieu, à la présence d'infrastructures (marina, centre communautaire, terrains de jeux) ainsi qu'au développement économique et résidentiel.

À l'inverse, le commentaire négatif qui revient le plus souvent chez les répondants au sujet de leur communauté, concerne l'absence d'activités et de services destinés aux jeunes : « … y'a pas grand chose que tu peux faire. … Il n'y a pas d'activités comme tel à (communauté X).» (Répondant M), « C'est un petit village faqu'il y a pas grand chose à faire. » (Répondant C). D'autre part, il semble que la condition des routes, de même que l'éloignement de certaines communautés par rapport aux centres urbains soient aussi des facteurs dont les jeunes ne sont pas fiers : « (communauté X) … c'est loin de toute … Comme on est creux la route est pas belle … » (Répondant C). Les autres commentaires relevés sont plutôt variés, ce qui rend difficile les regroupements autour de tendances précises. Par ailleurs, il importe de souligner le fait que les répondants ont identifié plus d'aspects dont ils sont fiers que d'aspects négatifs, à propos de leur communauté.

Dans le but de mieux comprendre l'attachement d'un individu à son territoire, les répondants ont été interrogés au sujet de lieu qu'ils considèrent comme *chez-nous*. Pour les répondants, la représentation du lieu qu'ils nomment *chez-nous* repose d'abord sur les liens qu'ils entretiennent avec les autres personnes de cet endroit. En premier lieu, une importance particulière est accordée a la présence de la famille et des amis : « … j'ai beaucoup de parenté là aussi, mes amis sont presque toute de là. » (Répondant G),

> Mais le gros noyau de ma famille est encore là; ma grand-mère, mes parents, mes amis d'enfance viennent de (communauté X), toutes mes souches sont de (communauté X), toute les liens que j'ai ailleurs c'est plus secondaire dans le fond. (Répondant O)

Plusieurs jeunes soulignent également les liens étroits qui existent entre eux et les habitants de la communauté, comme un facteur important pour déterminer le lieu qu'ils considèrent chez-eux : « … je connais tous le monde, le monde me connaisse aussi. Tu sors à l'épicerie pis la personne te parle, elle te fait une petite jasette avec le gros sourire, c'est super intéressant. » (Répondant C), « C'est le fun de se promener pis de tout le temps rencontrer du monde qu'on connaît. Tu te sens chez toi. Tout le monde se connaît, tout le monde se parle c'est pas une ambiance froide, c'est agréable. » (Répondant M), « … je passe dans la rue, je vois tout le monde, je connais tout le monde, on se dit salut, on se dit des nouvelles » (Répondant L).

En second lieu, les jeunes définissent leur « chez-nous » en fonction de leur lieu d'origine : « Quand on grandit là on dirait que le sentiment d'appartenance est plus…. » (Répondant G), « Parce que c'est là que j'ai grandi. C'est le milieu que je connais le plus jusqu'à maintenant. » (Répndant J), « Je viens de là, j'aime ça… » (Répondant P). Un troisième facteur en mesure de déterminer le « chez-nous » réside dans le lien affectif qu'éprouvent les jeunes envers leur communauté : « … je me sens à l'aise, je ne suis pas gêné de me promener dans la rue. » (Répondant C), « Chez-nous c'est ma ville … c'est là que je me sens bien. » (Répondant E), « C'est que je connais la ville. Lorsque je rentre dans le village, je me sens vraiment comme chez-moi. » (Répondant I).

Enfin, pour certains jeunes ayant été amenés à quitter leur lieu d'origine, le « chez-nous » s'explique en raison de la période de temps passée à un endroit : « … c'est l'endroit où j'ai

habité le plus longtemps… » (Répondant H), « … parce que j'habite là… Parce que je passe le plus clair de mon temps là-bas donc je me suis habitué à ce milieu-là. » (Répondant B).

b) Appartenance à la population et à la famille

- La population

Pour décrire la population de leur milieu d'origine, les répondants ont utilisé plus de termes positifs que de termes négatifs. En effet, 10 répondants n'ont pas utilisé de termes négatifs pour décrire les gens qui habitent le lieu d'origine tandis qu'à l'inverse, seulement un répondant n'a pas été en mesure d'identifier de points positifs dans sa description. Certains commentaires qui portaient à ambiguïté (positif ou négatif ?) ont été placés dans une catégorie neutre. On y fait surtout allusion à la faible présence de jeunes et à la tranquillité de l'endroit : « … c'est une place tranquille… C'est sûr il y a des jeunes, des parents mais en général c'est des personnes âgées » (Répondant D), « C'est un petit milieu où le monde font leurs affaires pis y en demande pas plus au monde alentour. » (Répondant F), « … Il n'y a vraiment pas beaucoup de jeunes … » (Répondant O).

Les descriptions contenant des éléments à teneur négative abordent principalement la présence de populations défavorisées et vieillissantes, le commérage et l'attitude hautaine chez certains : « C'est des personnes qui vivent avec peu de moyens, y'a des endroits où c'est très défavorisé. » (Répondant C), « Ça mémère… c'est un village » (Répondant D),

Rapport-Gratuit.com

« … la population est assez vieillissante… Souvent ils ne se mêlent pas de leurs affaires c'est sûr parce que c'est un petit village … » (Répondant G), « Le monde sont snob ici ! » (Répondant K), « Il y a le quartier des riches, eux autres sont plus snobs » (Répondant M), « Y'en a que c'est plus défavorisé… » (Répondant L), « …Je dirais beaucoup de BS et une population assez vieillissante. » (Répondant P).

Il reste qu'en majorité, les répondants tracent un portrait assez positif de la population qui habite leur communauté d'origine. On y souligne surtout les liens de cordialité et d'entraide entre les gens : « … tout le monde se connaît tout le monde se parle.» (Répondant A), « Les gens sont assez près l'un de l'autre pis c'est facile de parler.» (Répondant B), « On se rend des services, on se parle même si mon voisin a un certain âge… » (Répondant E), « Ce petit côté-là social, je suis bien content aussi, tout le monde peut parler avec son voisin, tout le monde se salue, connaît connaît pas.» (Répondant H), « … où j'ai grandi, les gens sont gentils, compréhensifs, y sont accueillants, c'est ça. » (Répondant J). Plusieurs mentionnent aussi que les gens sont à leur affaire, qu'ils font preuve d'ouverture d'esprit et qu'ils s'impliquent dans leur communauté : « Ça s'implique beaucoup, ils aiment leur petit village… » (Répondant C), « … normalement tout le monde fait ses petites affaires pis c'est correct. » (Répondant G), « les gens s'occupent de leur affaires … » (Répondant N), « J'trouve que le monde est quand même ouvert d'esprit à (communauté X), tu fais des activités pis le monde embarquent ... » (Répondant M).

La grande majorité des répondants (11/17) sentent qu'ils font partie de la population qui habite le lieu d'origine. Parmi ceux-ci, plusieurs expliquent qu'ils ont le sentiment d'être en liens avec les habitants de l'endroit : « … je me sens impliqué, pour mon âge de connaître ces personnes-là pis d'avoir eu une certaine relation avec eux-autres. » (Répondant A), « Nous autres ont a toujours eu comme le commerce de la place, le dépanneur. Fa que je suis en lien avec que ce soit les jeunes jeunes, les ados, les adultes, personnes âgées, je les côtoie tous.» (Répondant D), « Y m'appellent toutes par mon nom. … je pense que c'est le contact avec les gens … ils m'associent avec des lieux qui sont ici où que je me tiens pis où je travaille… » (Répondant L).

D'autres ont l'impression d'appartenir à la population en raison de la reconnaissance qu'ils retirent de leurs implications : «…je me suis impliquée dès que j'étais jeune dans le bénévolat… Je me suis impliquée dans ma ville …, je me suis faite connaître… » (Répondant E), «Je me suis tout le temps impliqué au sein de plein d'activités dans ville. Veut veut pas depuis que je suis assez jeune je taille ma place dans la communauté. » (Répondant M), «… ils veulent que je sois là, que je donne mon point de vue. C'est vraiment bien, ils m'impliquent faque je me sens impliquée pis j'aime ça être impliquée. C'est réciproque. » (Répondant M)

Certains estiment appartenir à la population tout simplement parce qu'ils partagent des points en commun avec les gens : «Oui, parce que je leur ressemble. Moi aussi je suis comme ça. Dans le fond tout ce qui est normal de faire à (communauté X) je le fais aussi. »

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

(Répondant O), « Dans certain cas oui, il y a beaucoup de personnes avec qui je me tiens que c'est beaucoup plus des gens qui s'approchent de ce qui m'intéresse, du monde avec qui je peux parler de sujets comme l'actualité ou quelque chose semblable. » (Répondant Q), « … quand tu te choisis une place, tu te retrouves avec tes semblables avec du monde comme toi, même si tu ne leur parles pas ça crée un atmosphère, tu le sais si tu es à ta place ou non ça prend 5 minutes c'est le feeling…» (Répondant K).

De son côté, l'autre portion de l'échantillon estime appartenir plus ou moins à la population d'origine. De plus, seulement un répondant a mentionné ne pas faire partie du tout de ce groupe. Toutefois, leurs commentaires laissent entendre qu'ils ne se sentent pas nécessairement exclus pour autant. En fait, il est possible de regrouper leurs explications selon deux points de vue. La première portion de ces répondants juge appartenir à cette population mais estime que sa vie est désormais en dehors de la communauté d'origine : «Oui j'aime ça, oui c'est tranquille, y a des aspects que j'aime mais pour les gens ça ne me dérangerait pas mais y'a d'autres aspects que j'aime être plus près des grandes villes » (Répondant B), « … je me sens bien ici mais on dirait que ma gang est rendue à Montréal. C'est ça que je dirais. … ça changé de place. » (Répondant J),

> Oui, je sens que je fais partie de la population mais je sais que moi mes projets ce n'est pas de rester ici plus tard. faque là pour l'instant j'en fais partie mais pas pour longtemps. Je sais que plus tard je vais aller m'établir ailleurs avec ma maison pis ça va être à cette place-là que je vais faire partie de la population, à la place que je vais aller m'installer. (Répondant I)

Comparée à la tranche précédente, la seconde portion de répondants se sent probablement moins partie prenante de la population en raison du faible niveau de ressemblance qui existe entre les deux : « Comme je te disais c'est un quartier plus vieux fait que moi je les connais, ils savent je suis qui mais c'est pas… pas vraiment….» (Répondant F),

> J'ai plus d'ambition qu'eux autres peuvent avoir. Moi je sors des fois de mon village pis on va voir d'autres horizons, d'ailleurs ont était considéré la famille marginale du village. (Communauté X) c'est du monde avec peu de culture, nous autres c'est le contraire, beaucoup de culture, on va au théâtre, on sort pis ça fait toute une différence. (Répondant C)

- La famille

La dimension identitaire de la citoyenneté peut également se manifester au travers des liens familiaux. Les commentaires des répondants indiquent qu'en général, la grande majorité de ceux-ci entretiennent de bonnes relations avec leur famille directe (père, mère, sœur, frère) de même qu'avec le reste de leur parenté.

Plusieurs répondants (12/17) ont exprimé le désir de suivre les traces d'un ou plusieurs membres de leur famille. Toutefois, ils semblent très peu intéressés à imiter le parcours professionnel d'un des membres de leurs famille. Seulement deux personnes interrogées ont manifesté de l'intérêt en ce sens :

> Présentement c'est ma mère, elle est travailleuse sociale pis je m'en vais là-dedans. … je suis mon chemin mais j'ai des exemples un peu de partout et je peux suivre d'autres exemples. J'ai été en TS pour m'ouvrir des portes. C'est sûr qu'elle m'inspire au niveau de son travail, elle m'en parle, elle en mange de son travail faque c'est sûr sa passion elle l'a mis un peu vers nous autres. (Répondant E)

Il s'avère plutôt que la majorité de ces répondants prennent exemple sur des aspects liés aux qualités personnelles d'un ou plusieurs membres de leur famille ou de leur entourage : « La personne à qui je voudrais ressembler le plus serait ma mère… c'est son dynamisme pis sa vitalité … » (Répondant J),

> C'est peut-être plus une personne que j'admire, pas nécessairement pour ce qu'ils font dans leur vie mais plus pour la façon qu'ils pensent. Que ça soit telle personne pour telle qualité ou une autre personne pour telle qualité,…. C'est plus pour des valeurs comme ça qui en a qui m'attirent. Professionnellement parlant, je ne suis pas vraiment d'exemple. (Répondant H)

> Mon père est agriculteur pis c'est sûr que je ne ferais jamais ça parce que ça m'intéresse pas mais côté travaillant, être entreprenant y'a monté son entreprise, j'aimerais avoir ça avoir ces valeurs-là pis je pense que je suis quand même pas pire là-dedans pis c'est ça. (Répondant L)

Une portion importante de ces répondants souhaitent imiter un ou plusieurs membres de leur famille en raison de ce qu'ils ont accompli durant leur vie :

> … peut-être arriver juste où est-ce qu'ils en sont avec tout ce qu'ils ont ramassé comme bagage personnel, en arriver comme mes grands-parents qui ont vécu beaucoup de choses, y sont encore ensemble pis y'ont l'air heureux, de ce côté-là oui. (Répondant B)

> Je pense à mes parents. … du côté carrière peut-être…. Côté personnel aussi. J'trouve qu'ils ont une maison, là ils sont rendus qu'ils ont pas de dettes, ils s'achètent qu'est-ce qu'ils ont le goût pis ils profitent de la vie. Moi j'aimerais ça faire ça plus tard lorsque ma famille soit élevée, être établie de même à quelque part. (Répondant I)

> Je pourrais dire la plupart, du fait qu'ils ont réussi dans la vie, ils ont une famille, une maison, une vie stable, un travail stable. Pas que je suis la trace que la société veut mais t'as ton travail et tu es libre de faire les choix que tu veux, tu n'es pas dépendant de rien, c'est toi qui décide. (Répondant K)

> Ils ont fait l'équilibre entre le travail et la passion dans le fond. Mon père est technicien en laboratoire et artiste. Il avait un rêve de s'acheter une maison sur le bord de l'eau, là il a une maison sur le bord de l'eau, le kayak, le pédalo, pis dans le fond y'a toujours espoir. … l'aspect des rêves chez mon père, d'avoir des rêves, de poursuivre ses rêves. À ma mère l'équilibre. L'équilibre psychologique entre travail, élever ses enfants, entretenir la maison. Moi je trouve ça très bien. (Répondant N)

Par ailleurs, plusieurs répondants ont clairement indiqué qu'ils préféraient tracer leur propre chemin vers le marché du travail plutôt que de suivre l'exemple de quelqu'un d'autre: « … ils ont fait leur choix, je vais faire les miens, j'envie pas personne dans la vie. » (Répondant K), «Non je pense que mon chemin est le bon parce que je ne veux pas suivre les pas de personnes parce que je ne veux pas être déçu non plus. » (Répondant G), « Professionnellement parlant, je ne suis pas vraiment d'exemple, Moi je m'en vais en enseignement… » (Répondant H),

> …c'est sûr que je n'étudie vraiment pas dans un domaine qui a rapport aux autres membres de ma famille. J'étudie en danse. La plupart au début n'étaient pas d'accord pour que je fasse ça. Mais moi j'avais besoin de faire ça, j'ai le goût de faire des tournées, j'ai le goût de voyager de rencontrer plein de monde. (Répondant J)

> Suivre les traces de quelqu'un …, moi j'ai toujours dit comme de quoi je suis capable de faire quelque chose par moi-même. Non pas parce que j'ai honte des personnes qui m'entourent mais d'avantage qui m'ont appris quelque chose; si tu veux quelque chose, y faut que tu travailles pour. J'ai pas à suivre quelqu'un ou les traces de mon père qui a travaillé toute sa vie pour sa famille, ma mère aussi, mes frères se sont débrouillés du mieux qu'ils ont pu, moi je vais faire la même affaire dans un domaine qui m'est familier à moi et non aux autres. (Répondant Q)

Toutefois, on peut supposer que les répondants se montrent plus ouverts lorsqu'il s'agit de prendre exemple sur les implications bénévoles de leur famille. En fait, le tiers des jeunes interrogés, ayant des parents impliqués présentement ou par le passé, ont mentionné être inspirés par eux ou être aussi impliqués qu'eux : « Si je travaille aux élections c'est à cause de mon père… Ma mère fait du bénévolat pour des organismes… Elle s'est tout le temps impliquée dans ce qu'on a fait…J'aimerais ça pouvoir m'impliquer de même. » (Répondant A),

> Ma mère fait partie de plusieurs comités au niveau de la MRC… Mon père fait partie d'un comité qui touche la MRC mais qui touche aussi au niveau de la municipalité. Moi je m'implique quasiment autant qu'eux autres. (Répondant C)

> Je sais que ma mère elle fonce beaucoup là-dedans, là elle n'a plus le temps mais je sais qu'elle s'impliquait beaucoup pour les jeunes, là je sais qu'il n'y en a plus pis c'est un peu ça que moi je voudrais améliorer. (Répondant D)

> Nous autres à (communauté X) ont est impliqués, … mon père est impliqué il était président du festival autrefois. Ma mère est impliquée, … elle est comme nous autres, elle donne son temps pour des petites œuvres, du bénévolat, on est toute impliqués dans du bénévolat. (Répondant E)

> Mon père …oui il est très impliqué dans son milieu. (*est-ce que ça t'inspire ?*) oui c'est sûr, parce que moi quand il était dans le club Optimiste, je le suivais tout le temps, les dimanches qu'ils avaient leur réunion, j'allais faire leur déjeuner le dimanche matin. Je trouvais que ça avait ben de l'allure ce qu'il disait. ... Quand on voit que les choses bougent pas, c'est un peu frustrant pour le monde du coin, pis moi ça me frustre au boutte faque ça me tente encore plus de m'impliquer pour que les choses bougent un peu. (Répondant G)

On peut donc en déduire que les jeunes prennent peu exemple de ce que les membres de leur entourage font comme travail. En fait, ils s'inspirent plutôt de ce que ces derniers sont

et de ce qu'ils ont réussi à accomplir durant leur vie. De plus, l'implication des parents semble aussi en mesure d'en inspirer quelques uns, signe de quoi le bénévolat a plus de valeur pour eux que le travail rémunéré.

4.2 Interprétation des résultats

Une première analyse des observations indique que le choix des dimensions juridique, pratique et identitaire, pour tenter de saisir le sens qu'accordent les jeunes à la citoyenneté, s'avère pertinent dans la mesure où il a été possible d'associer chaque commentaire des participants à l'une ou l'autre de celles-ci. Voyons maintenant, comment les jeunes envisagent la citoyenneté selon chacune de ses dimensions.

4.2.1 *Analyse en lien avec la dimension juridique*

L'interprétation des observations permet de croire que la conception de la citoyenneté par les jeunes s'inscrit clairement dans la tendance actuelle d'une citoyenneté fondée sur le droit des individus. Pour les répondants, un citoyen se définit non seulement par le fait d'habiter un territoire et d'appartenir à une communauté, mais aussi en raison des droits et responsabilités dont il bénéficie. Mais ce qui retient ici l'attention, c'est que les jeunes s'appuient fortement sur ce dernier argument pour justifier leur propre statut de citoyen en tant que jeune, en soulignant le fait qu'ils possèdent les mêmes droits et qu'ils doivent répondre aux mêmes responsabilités que les autres membres de la société.

Par ailleurs, le respect représente sans aucun doute la responsabilité citoyenne qui a le plus d'importance à leurs yeux. Perçu dans son sens large, il englobe le respect des lois mais aussi le respect des autres, dans leurs croyances et dans ce qu'ils sont. En ce qui a trait au respect des lois, plusieurs y voient une manière de sécuriser les rapports entre citoyens, procurant ainsi un sentiment de liberté pour chacun. De son côté, le respect des autres assure également une liberté d'être et de penser qui permet aux individus de se réaliser sur une base individuelle plutôt que d'adhérer à un modèle précis de vie en société. En terme de droit, les répondants accordent une importance particulière à la liberté d'expression et à la possibilité d'être différents tout en étant considérés au même titre que les autres citoyens. Bref, l'opinion des jeunes laisse entendre que leur conception de la citoyenneté s'appuie fortement sur le droit et que celui-ci leur assure d'une part, l'égalité face aux autres citoyens et leur procure d'autre part, une certaine liberté d'être et d'agir.

En second lieu, il est possible de constater que les jeunes entrevoient la citoyenneté comme quelque chose d'évolutif qui se développe sur une base individuelle. Pour certains jeunes, la citoyenneté de nos jours serait perçue autrement par rapport aux générations précédentes simplement en raison d'une évolution normale des choses. Plusieurs estiment aussi qu'elle s'exprime différemment selon chaque individu et que des facteurs culturels (lieu d'origine, éducation) sont capables d'influencer la perception d'une personne face à la citoyenneté. Enfin, d'autres croient que la citoyenneté se construit graduellement pour prendre forme à l'âge adulte.

Ces opinions ne témoignent certainement pas d'une conception unique et statique de la citoyenneté, mais plutôt d'un concept en constante évolution dans le temps, qui se construit selon le bagage culturel propre à chacun, pour prendre forme lorsque l'individu a atteint sa maturité. Ainsi, de l'avis des jeunes, la citoyenneté serait vécue différemment d'une génération à l'autre, d'un individu à un autre et en fonction du moment de la vie où chaque individu se situe.

4.2.2 Analyse en lien avec la dimension pratique

Lorsque l'on porte un regard sur la dimension pratique de la citoyenneté, on remarque que dans la perception des jeunes, un citoyen c'est quelqu'un d'actif au sein de la société. Selon eux, un citoyen se doit d'être impliqué, de participer à sa façon et au meilleur de ses capacités. Ainsi, cette participation semble pouvoir prendre plusieurs formes comme par exemple : se rendre utile, aller voter, aider quelqu'un en difficulté, recycler, etc. Les jeunes soulignent également la diversification des lieux d'implication. Selon eux, le contexte d'aujourd'hui serait différent de celui de leurs parents et offrirait plus de causes dans lesquelles s'impliquer. En ce sens, le milieu communautaire est identifié comme étant un nouveau lieu propice à l'implication des jeunes. Nous sommes donc en présence d'une perspective offrant un large éventail d'actions citoyennes possibles, pouvant être appliquées à la mesure du potentiel de chaque individu et ce, au sein de lieux et de causes diversifiés. Pour ces raisons, il est possible de croire que les jeunes ont une conception plurielle de ce que représente la citoyenneté.

Rapport-Gratuit.com

Si en principe, les jeunes se représentent le citoyen comme quelqu'un d'impliqué, il y a lieu de se demander s'ils le sont eux-mêmes dans la réalité ? En fait, tous les répondants ont joué, à un moment ou à un autre, un rôle dans le cadre de pratiques informelles. Mais, la proportion de jeunes est réduite de moitié lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans des lieux formels. Sur ce point, il aurait été possible de conclure que les jeunes s'intéressent moins à ces lieux formels à cause du fonctionnement structuré qui les caractérise. Cependant, pratiquement aucun répondant n'a émis de commentaires soulignant une préférence pour un ou l'autre de ces lieux. De plus, on constate que les nombreuses implications (informelles) des jeunes dans le domaine des loisirs sont réalisées à l'intérieur d'un cadre structuré.

Par ailleurs, les jeunes qui ne s'impliquent pas dans des lieux formels, n'en sont pas nécessairement moins intéressés, car plusieurs de ceux-ci ont mentionné que leurs implications auraient simplement lieu plus tard. À ce sujet, certains évoquent un manque de disponibilité lié aux études, tandis que d'autres ne se sentent pas prêts et croient devoir en apprendre d'avantage avant de faire le saut. Si dans la présente étude il était estimé que les jeunes auraient plus tendance à opter pour des pratiques informelles en raison de leur structures souples et probablement mieux adaptées à leurs besoins, il semble plutôt que ceux-ci soient trop occupés à terminer leur cheminement scolaire et qu'ils soient encore des citoyens en formation !

D'autre part, les jeunes estiment que les personnes impliquées au sein d'instances formelles ou informelles peuvent même en retirer un certain bien-être personnel. De ce fait, la faible

implication au sein de lieux formels ne serait peut-être pas reliée au manque d'occasion pour les jeunes de s'y réaliser, mais plutôt au manque de temps et de connaissances suffisantes. Bref, malgré qu'ils aient atteint leur majorité (18 ans) et qu'ils possèdent les mêmes droits que les autres citoyens, les jeunes estiment qu'ils demeurent des citoyens en devenir. Certains commentaires mentionnent que c'est probablement dans la trentaine, lorsqu'un individu est établi et qu'il travaille, qu'il devient un citoyen à part entière. Remettre ainsi à plus tard certaines pratiques citoyennes nous amène à penser au point de vue avancé par Galland (1991) au sujet de la désynchronisation des phases qui jalonnent l'entrée dans la vie adulte, entraînant ainsi un prolongement de la jeunesse et, par le fait même, retardant l'entrée dans la vie adulte.

4.2.3 Analyse en lien avec la dimension identitaire

L'analyse des observations concernant la dimension identitaire de la citoyenneté, permet de jeter un regard sur la nature du lien affectif entre les jeunes et la société. Pour les répondants, un citoyen doit être intimement lié à un territoire et à la population qui l'habite. Celui-ci doit aimer l'endroit où il réside et avoir à cœur le bien-être de sa communauté.

Or, il avait été prévu qu'en fonction de la deuxième hypothèse secondaire, le territoire d'appartenance serait réparti entre plusieurs échelons territoriaux. Toutefois, on constate que le territoire auquel réfèrent les jeunes lorsqu'ils parlent de citoyenneté est d'abord celui du lieu d'où ils sont originaires. En fait, très peu de jeunes ont identifié le niveau régional

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

comme territoire d'appartenance et encore moins lorsqu'il s'agit des niveaux fédéral ou planétaire. Cependant, les jeunes ne sont pas originaires du même endroit ce qui entraîne une référence locale différente pour chacun. Ainsi, en raison de la forte proportion de jeunes s'identifiant à un échelon local qui s'avère propre à chacun, il est plausible de croire que la référence identitaire du territoire de la citoyenneté sera appelée à être multiple.

On remarque aussi que le territoire d'appartenance de la citoyenneté n'est pas le Canada car seulement un répondant se considère d'abord citoyen de ce niveau territorial. Il est toutefois plus difficile d'interpréter cette situation comme étant le résultat du déclin de la citoyenneté fondée sur l'État-Nation, compte tenu qu'une portion importante de jeunes s'identifie fortement au Québec. En effet, le contexte culturel francophone dans lequel se retrouve le Québec favorise l'adhésion à une référence commune comme nous le rappelle Duschastel (2000). Il faudrait alors approfondir d'avantage l'exploration en ce sens afin de déterminer si le territoire de la citoyenneté fondé à partir de l'État-Nation a simplement glissé du niveau fédéral pour être appliqué au territoire du Québec ou si effectivement il est appelé à être désormais envisagé en fonction de l'échelon local.

D'autres signes peuvent aussi illustrer le lien affectif des jeunes pour leur territoire d'origine. D'une part, les répondants ont identifié beaucoup plus d'aspects positifs que négatifs pour décrire ce lieu. D'autre part, plusieurs jeunes réfèrent à ce niveau territorial pour déterminer l'endroit qu'ils nomment « chez-nous ».

En second lieu, l'attachement des jeunes pour leur milieu d'origine passe non seulement par le territoire physique mais aussi par les gens qui y habitent. Dans la plupart des cas, les commentaires des jeunes laissent entrevoir un lien d'appartenance significatif avec la population du lieu d'origine. On remarque tout d'abord, qu'une majorité de jeunes tracent un portrait positif de la population habitant ces lieux. De plus, les répondants sentent qu'ils font partie de la population au même titre que les autres habitants en raison premièrement, des liens créés avec les gens de l'endroit, deuxièmement de la reconnaissance qu'ils retirent suite aux différentes implication effectuées dans la communauté et finalement à cause des ressemblances qui existent entre eux et les citoyens de l'endroit. À l'inverse, même ceux qui se reconnaissent moins dans la population estiment ne pas en être exclus pour autant.

Le lien d'appartenance avec la population du territoire se manifeste également au travers des liens familiaux. En effet, les relations avec la population de l'endroit, dont notamment la famille et les amis, seraient de l'avis des jeunes, le facteur primordial pour déterminer le lieu qu'ils conçoivent comme étant « chez-nous ». Par ailleurs, il est possible de constater que les membres de la famille exercent un rôle de modèle pour plusieurs jeunes car, une majorité de répondants ont mentionné vouloir prendre exemple sur les qualités personnelles ou les accomplissements de quelqu'un de leur entourage familial. Ainsi, les liens tissés avec les personnes significatives de leur entourage contribuent non seulement à définir le territoire d'appartenance de leur citoyenneté mais également à reproduire certaines valeurs et comportements qui caractérisent l'identité locale.

Bref, le niveau local représente le territoire de la citoyenneté pour les jeunes. C'est le territoire qu'ils appellent « chez-nous », qui fait le plus de sens pour eux et où ils ont vécu le plus longtemps. De ce fait, les jeunes interrogés font tous référence à un territoire différent l'un de l'autre, illustrant ainsi, une conception plurielle du territoire lié à la citoyenneté. Ce sentiment d'appartenance pour le niveau local s'adresse aussi à la population qui habite le territoire, car les jeunes se sentent intégrés à celle-ci en raison des liens et des ressemblances qui existent entre eux et les autres membres de la communauté. De plus, la présence d'amis et de membres de la famille représente un facteur déterminent dans l'identification du lieu considéré « chez-nous ».

4.2.4 Interprétation des résultats en lien avec les hypothèses

Somme toute, la représentation de la citoyenneté chez les jeunes corrobore l'hypothèse principale qui soutenait une perception éclatée du modèle de citoyenneté. Mais, cette représentation nous oblige aussi à nuancer les hypothèses secondaires liées à la participation civique et à l'appartenance territoriale des jeunes.

Tout d'abord, il y a lieu de croire qu'en raison des libertés individuelles garanties par les droits civils, chaque jeune est amené à construire sa propre façon d'envisager la vie en société, du moment qu'il respecte le droit des autres. De plus, puisque la citoyenneté est perçue par les jeunes comme un concept évoluant au fil du temps, tout porte à croire qu'elle prendra une signification différente selon les époques. Cela laisse place à une pluralité de

points de vue, de comportements et de croyances qui permettent ici de valider l'hypothèse principale qui soutient l'existence d'une perception éclatée de la citoyenneté chez les jeunes âgés entre 18 et 24 ans.

Toutefois, certaines nuances s'imposent lorsqu'il s'agit de valider les hypothèses secondaires. En effet, la première de celles-ci soutenait que la participation civique chez les jeunes se concrétiserait davantage dans les pratiques informelles que dans les pratiques formelles. Or, rien n'indique une préférence des jeunes pour un type de participation non structuré tel que supposé dans cette étude. En fait, la faible présence des jeunes de 18-24 ans au sein d'instances formelles découle bien plus d'un manque de disponibilité et de connaissances suffisantes que d'un manque d'intérêt. Ce qu'il semble important de souligner ici c'est que les jeunes se perçoivent comme des citoyens en devenir et que le moment pour actualiser leur citoyenneté, par le biais de pratiques formelles, coïncide avec la période de leur vie où ils ont terminé leurs études, qu'ils travaillent et qu'ils sont établis. Il est donc possible d'affirmer que la participation civique chez les jeunes se manifeste davantage dans des pratiques informelles sans toutefois l'attribuer à un désintéressement de ceux-ci pour les pratiques formelles.

La deuxième hypothèse secondaire soutenait que le sentiment d'appartenance territorial des jeunes serait réparti entre plusieurs échelons territoriaux. Comme prévu, le territoire de la citoyenneté ne correspond pas à celui de la Nation. Bien qu'il soit réparti entre les différents échelons territoriaux identifiés, le territoire de la citoyenneté est fortement

concentré au niveau local. De plus, plusieurs répondants se réfèrent aussi au niveau provincial en raison du contexte culturel francophone du Québec qui favorise l'adhésion à une référence commune. De ce point de vue, le territoire d'appartenance correspond moins à un vaste espace homogène pour tous mais davantage à une mosaïque d'endroits particuliers et significatifs pour ceux qui y habitent. D'autre part, il convient aussi de souligner le fait que l'attachement des jeunes pour leur collectivité ne repose pas uniquement sur une ou l'autre des composantes *reproduction et descendance* ou *nature et masse physique* mais plutôt sur une combinaison des deux dans la mesure où les jeunes se réfèrent à ces deux composantes de l'identité pour déterminer l'endroit qu'ils nomment *chez-nous*. Ainsi, comme la majorité des jeunes interrogés entrevoient le territoire de la citoyenneté à partir du niveau local, il devient alors impossible de valider l'hypothèse secondaire soutenant que le sentiment d'appartenance serait réparti entre plusieurs échelons territoriaux.

CONCLUSION

À l'origine, l'idée de la présente démarche visait à comprendre comment les jeunes en venaient à faire partie de la société. En ce sens, la citoyenneté est apparue comme un concept capable de rendre compte de l'adhésion des jeunes à la société. Cependant, la jeunesse au même titre que la citoyenneté, sont des notions qui ont évolué au fil du temps pour prendre un sens différent selon les époques. De là l'intérêt de mieux comprendre l'évolution de la citoyenneté à titre de lien du vivre ensemble et de saisir le sens que les jeunes lui accordent de nos jours.

Or, il s'avère que notre société d'aujourd'hui évolue dans un contexte pluraliste croissant, rendant pratiquement utopique une conception homogène de la citoyenneté. De plus, l'éclatement des trajectoires de vie des jeunes et la disparition des rites traditionnels de passage sont des signes que les modèles théoriques, qui définissent la jeunesse à partir de bornes précises ne tiennent plus. Pour ces raisons, il est plausible de croire à l'hypothèse principale de la présente étude qui tente de démontrer que les jeunes perçoivent la citoyenneté de façon multiple. De ce fait, il y a de fortes chances que la nature de leur participation et de leur appartenance à la société soit également marquée de cette pluralité. C'est en ce sens que deux hypothèses secondaires cherchent à démontrer d'une part, que la participation civique des jeunes se concrétise davantage dans des pratiques informelles que formelles et d'autre part, que le sentiment d'appartenance territorial des jeunes est réparti entre plusieurs échelons territoriaux.

Pour mesurer ces affirmations, le concept de citoyenneté proposé par Weinstock (2000), à partir des dimensions juridique, pratique et identitaire, s'est montré adéquat pour saisir les représentations des jeunes sur la citoyenneté. La dimension juridique a permis de rendre compte de la connaissance des jeunes au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à titre de citoyen et de vérifier par la même occasion, le sens qu'ils accordent à ceux-ci.

De son côté, la dimension pratique a été en mesure de traduire la nature des formes d'implication des jeunes de même que le sens qu'ils y accordent. Pour l'occasion, ces formes d'implications ont été divisées en deux catégories : formelle et informelle. Ainsi, il a été possible de distinguer si les jeunes avaient tendance à opter pour des implications formelles, caractérisées entre autres par un fonctionnement rigide et réglementé par la loi, ou bien, informelles dont le mode de fonctionnement est plus souple et non-réglementé.

Comme nous sommes tous en principe citoyens d'un endroit, il était aussi nécessaire de mieux comprendre le lien affectif entre les jeunes et leur territoire d'appartenance. Or, la dimension identitaire proposée par Weinstock (2000) pour rendre compte de cette réalité était certes pertinente mais demeurait trop large. C'est pourquoi, la contribution de travaux réalisés par Arcand (1993) a permis de circonscrire davantage la dimension d'identité. Ainsi, ce dernier nous rappelle que les appartenances sont multiples et si certaines sont utilisées ponctuellement et stratégiquement pour négocier notre vie en société (identité légère), d'autres servent à établir qui nous sommes et à donner un sens à notre existence (identité lourde). C'est donc à partir de la notion d'identité lourde, avancée par Arcand,

qu'il a été possible de cibler le territoire où s'incarnait la citoyenneté des jeunes et de comprendre si ce lien affectif reposait davantage sur l'aspect physique du territoire ou sur la relation avec les gens qui l'habitent ou bien sur une combinaison des deux.

Afin de saisir le sens que les jeunes accordent de nos jours à la citoyenneté, 17 personnes âgées entre 18 et 24 ans, dont 4 garçons et 13 filles, ont été interrogées dans le cadre d'entrevues semi-dirigées d'une durée d'environ 45 minutes chacune. Au moment des entrevues, à l'été 2003, ces jeunes adultes travaillaient à titre d'animateurs au sein d'un des projets de *Coopérative Jeunesse de Services* situées dans les régions de la Mauricie et des Bois-Francs. Ce choix s'explique entre autres par le fait que ces animateurs de projets communautaires sont en principe bien connectés à leur milieu. Cela permet de s'assurer que chacun d'eux possède un minimum d'information sur sa communauté et qu'ils sont en lien avec des ressources de leur milieu. La sélection des animateurs s'est effectuée au hasard, selon les disponibilités de l'interviewer et de la personne contactée. Il est également à noter que les communautés rejointes sur le territoire de la Mauricie et des Bois-Francs sont pour la plupart des communautés rurales de moins de 5 000 habitants mis à part Nicolet et Victoriaville.

L'analyse des observations a démontré que les jeunes interrogés perçoivent le citoyen comme quelqu'un qui, non seulement, appartient et participe à sa communauté mais qui également possède des droits et des responsabilités. De ce fait, leur représentation du citoyen se compose d'une dimension juridique, participative et d'appartenance.

Rapport-Gratuit.com

Ainsi, le volet juridique de la citoyenneté assure aux jeunes une égalité de droit avec les autres citoyens et de plus, leur donne la liberté de vivre comme bon leur semble du moment que les droits des autres citoyens sont respectés. Ce contexte ouvre la voie à une pluralité de croyances et de comportements qui laisse entrevoir une image multiple du citoyen. Les commentaires des jeunes interrogés indiquent également que la citoyenneté est perçue comme quelque chose d'évolutif qui se développe et s'exprime différemment selon chacun. Il est alors possible d'en déduire que la citoyenneté se définit davantage sur une base individuelle plutôt qu'en fonction à une référence commune à l'ensemble de la société. À la lumière de ces informations, il apparaît que la perception de la citoyenneté chez les jeunes s'inscrit clairement dans le courant individualiste actuel de notre société.

La dimension participative s'est aussi révélée importante dans la conception de la citoyenneté chez les jeunes. Selon eux, un citoyen doit contribuer au meilleur de ses capacités au bien-être de sa communauté. Cette façon de voir l'implication citoyenne laisse place à un large éventail d'actions possibles au sein de lieux et de causes diversifiées. En plus d'avoir de multiples visages, l'implication citoyenne semble se développer selon une certaine gradation. En effet, tous les jeunes interrogés avaient déjà été impliqués au sein de pratiques informelles comparativement à seulement la moitié d'entre eux pour ce qui est des pratiques formelles. D'après les commentaires recueillis, l'écart entre ces formes de participation non-réglementées et réglementées résulterait d'un manque de temps et de connaissances suffisantes plutôt que d'un manque d'intérêt des jeunes. Dans ce contexte, les jeunes âgés entre 18 et 24 ans seraient amplement occupés par la poursuite des études

pour s'investir dans des activités de type formel. D'autre part, plusieurs croient ne pas être suffisamment prêts à s'investir dans des lieux formels en raison d'un manque de connaissance. À ce sujet, certains répondants estiment qu'ils demeurent des citoyens en devenir et que c'est probablement dans la trentaine, lorsqu'un individu est établi et qu'il travaille qu'il devient un citoyen à part entière. Ainsi, l'implication citoyenne aurait tendance à se manifester d'abord dans des lieux informels pour ensuite se réaliser graduellement dans des lieux formels, au fur et à mesure qu'un individu atteint sa maturité et une certaine autonomie.

Comme la citoyenneté doit s'incarner à quelque part, l'analyse du lien d'appartenance des jeunes pour le lieu qu'ils habitent devient alors indispensable. Les informations recueillies ont démontré que le territoire d'appartenance des jeunes est d'abord celui de la localité d'où ils sont originaires. En effet, les jeunes se considèrent d'abord citoyen de leur communauté d'origine et ensuite citoyen du Québec. À l'inverse, très peu de répondants ont identifié le Canada, leur région ou la planète comme territoire de la citoyenneté. Or, comme le statut officiel de citoyen est rattaché à la nation canadienne, il est plausible de croire que la citoyenneté, plutôt qu'être envisagée à partir d'une référence nationale commune, sera appelée à être envisagée à partir d'une multitude de références locales. Par ailleurs, le fait que les répondants aient utilisé majoritairement des termes positifs pour décrire leur localité d'origine et qu'ils se réfèrent à celle-ci pour déterminer l'endroit qu'ils nomment « chez-nous », sont aussi des indices qui démontrent le lien affectif avec le territoire local.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Cet attachement au territoire local d'origine s'explique également en raison des relations avec la population qui l'habite. En effet, la plupart des jeunes tracent un portrait positif des gens qui habitent ce lieu et sentent qu'ils font partie de cette population. Même ceux qui se reconnaissent moins dans cette population estiment ne pas en être exclus pour autant. D'autre part, les liens avec les membres de la famille semblent être très significatifs car ils représentent le facteur primordial pour déterminer le lieu que les jeunes conçoivent comme étant « chez-nous ». Ainsi, l'identification à la localité d'origine découlerait de l'attachement combiné au territoire et à la population qui l'habite.

Ces constats ont permis de valider que les jeunes ont effectivement une perception éclatée du modèle de citoyenneté et que leurs participations civiques se concrétisent davantage dans les pratiques informelles que formelles. Par contre, il a été impossible de confirmer que le sentiment d'appartenance territorial des jeunes était réparti entre plusieurs échelons territoriaux car l'analyse des données recueillies a plutôt démontré qu'il était concentré au niveau local.

Tout d'abord, comme la citoyenneté canadienne est fondée sur la Charte des droits et libertés, chaque jeune a la liberté d'élaborer sa propre façon d'envisager la vie en société, du moment que les droits des autres citoyens soient respectés. Ce contexte ouvre ainsi la voie à une pluralité de points de vue, de comportements et de croyances. De ce fait, la citoyenneté a plutôt tendance à se définir sur une base individuelle qu'en fonction d'une

référence commune à tous. Cela permet de croire que la conception de la citoyenneté chez les jeunes est empreinte d'une pluralité et amenée à être vécue de façon éclatée.

Par ailleurs, il avait été mentionné au départ que les jeunes seraient probablement plus enclins à s'impliquer au sein d'instances informelles que formelles en raison de la structure réglementée de ces derniers. Mais, les commentaires des jeunes interrogés n'ont pas permis d'identifier une préférence pour l'une ou l'autre (formelle, informelle) des formes de participation. Or, pour expliquer une plus faible participation des répondants au sein d'instances formelles, les jeunes estiment qu'à cette période de leur vie (18-24 ans), ils sont trop occupés à poursuivre leurs études et qu'ils ne possèdent pas les connaissances suffisantes. En ce sens, plusieurs jeunes croient qu'ils sont des citoyens en devenir car selon eux, c'est dans la trentaine, lorsqu'un individu est établi et qu'il travaille qu'il devient un citoyen à part entière. Il est donc possible d'en conclure que l'implication civique se développe d'abord au sein d'instances informelles pour graduellement se réaliser dans des instances formelles au fur et à mesure que le citoyen gagne en maturité et en autonomie.

L'analyse des observations en lien avec la dimension identitaire a démontré que le territoire de la citoyenneté ne correspondait plus à celui de la Nation mais plutôt a celui de la localité d'où les jeunes sont originaires. Or, si les jeunes se considèrent d'abord citoyen de leur localité d'origine, cela porte à croire que leur conception de la citoyenneté sera déterminée en fonction d'une référence locale respective à chacun et du même coup différente l'une de l'autre. Dans cette optique, la citoyenneté s'incarne dans le territoire qui permet de se

distinguer des autres, plutôt que dans celui qui les rassemble tous. Devant cette multitude de références liées au niveau local, il semble impossible de valider l'hypothèse secondaire soutenant que le sentiment d'appartenance soit réparti entre plusieurs échelons territoriaux.

En somme, l'image que se font les jeunes 18-24 ans de la citoyenneté est probablement semblable à celle qui prévaut dans le reste de la population. En ce sens, chaque citoyen jouit des mêmes droits et libertés et a le devoir de respecter les autres dans leurs différences. Il serait alors faux de croire que les jeunes envisagent la citoyenneté d'un point de vue holiste car leurs commentaires ont maintes fois souligné l'importance de respecter les différences des autres. Ils expriment plutôt une image plurielle du citoyen, des formes de participation et d'appartenance à la société.

Cette étude a également permis de mettre en évidence certaines particularités liées à la conception de la citoyenneté chez les jeunes. D'une part, c'est que les jeunes estiment qu'ils sont des citoyens en devenir malgré le fait qu'ils aient les mêmes droits que les autres citoyens. De leur point de vue, la citoyenneté serait quelque chose qui se développe pour prendre toute son ampleur lorsqu'un individu atteint sa maturité. Ce développement de la citoyenneté semble aussi être lié à la participation des jeunes dans le sens où ces derniers s'impliqueront probablement d'abord au sein d'instances informelles pour ensuite s'initier progressivement à des implications plus formelles au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

D'autre part, le fait que la citoyenneté fondée à partir de l'État-Nation soit en perte de vitesse demeure une tendance qu'il est possible d'observer au sein de plusieurs pays occidentaux. Toutefois, il est intéressant de voir que pour les jeunes interrogés, le territoire de la citoyenneté est désigné par ce qu'ils nomment « chez-nous »; c'est-à-dire leur communauté d'origine.

Par ailleurs au moment des entrevues, il a été surprenant de constater le silence des jeunes lorsque interrogés sur leurs rôles de citoyen. La grande majorité était peu informée quant aux droits et aux responsabilités qui régissent notre vie en société. Il est même fort probable que cette question soit embarrassante pour la plupart d'entre-nous ! Peut-être y a-t-il lieu alors de s'interroger sur comment les notions entourant la citoyenneté sont transmises aux citoyens en devenir ?

La question de la citoyenneté chez les jeunes permet de jeter un regard plus éclairé sur certains enjeux liés au développement des régions comme par exemple : la participation citoyenne et le développement du lien d'appartenance à une communauté. Dans une perspective de développement local, où la mobilisation des forces vives d'un milieu est cruciale, il importe de prendre en considération l'apport potentiel des jeunes. C'est pourquoi, il est utile de comprendre comment les jeunes perçoivent leur rôle de citoyen, de quelle nature peut être leur contribution et à quel endroit elle est plus susceptible de se manifester.

En effet, susciter l'intérêt d'une population autour d'un enjeu, qui la touche suffisamment pour qu'elle ressente la nécessité de faire quelque chose, représente parfois un défi de taille. En saisissant mieux le point de vue des jeunes par rapport à leurs conceptions du citoyen, il serait probablement plus facile d'attirer leur attention sur les enjeux de leur communauté d'appartenance et par le fait même, d'y favoriser leur implication.

L'analyse des données recueillies a pu démontrer que l'implication des jeunes 18-24 peut prendre une multitude de formes et qu'elle a tendance à se dérouler d'abord lieu au sein d'instances informelles pour se manifester graduellement au sein d'instances formelles lorsque le citoyen aura gagné en maturité. Tenir compte du fait que les jeunes se perçoivent comme des citoyens en devenir lorsqu'il est question de participation, peut certainement aider à créer des lieux où ils pourront apprendre à exercer leur citoyenneté tout en mettant leur potentiel au profit de la communauté.

Pour favoriser leur implication, faut-il encore que les jeunes puissent se sentir concernés par le sujet qui les interpelle. On a vu que les jeunes s'identifient d'abord à leur communauté d'origine et que ce lien d'appartenance découle notamment du rapport qu'ils entretiennent avec le territoire et les gens qui l'habitent. De ce fait, peut-être aurions-nous intérêt à favoriser les liens entre les jeunes et des « leaders » ou des acteurs de la communauté afin de nourrir le sentiment d'appartenance, stimuler la participation des jeunes et permettre la transmission de l'identité locale. De plus, favoriser les rapports entre les jeunes et le territoire physique de la communauté pourrait également contribuer au

développement d'un lien identitaire. En ayant une connaissance approfondie du territoire et des ressources qu'il renferme, peut-être les jeunes se sentiront plus concernés par les enjeux liés à son développement et à la protection de ses richesses. Dans ce contexte, il existe un lien entre la question de la citoyenneté chez les jeunes et le développement d'une communauté.

Ainsi, mieux saisir les représentations des jeunes face à la citoyenneté peut probablement aider ceux qui interviennent auprès de la jeunesse à mieux la saisir et comprendre le contexte dans laquelle elle évolue. À titre d'exemple, les communautés rurales aux prises avec un déficit démographique ou bien les acteurs oeuvrant au sein du programme *Place aux jeunes*, verront probablement d'un bon œil le fait que la plupart des jeunes interrogés se considèrent d'abord citoyens de leur communauté d'origine. Ceux-ci auraient donc intérêt d'une part, à encourager les rapports entre les jeunes et le territoire ainsi qu'entre les jeunes et les personnes qui habitent ce territoire afin de développer des liens d'appartenance et d'autre part, à favoriser les initiatives qui incitent les jeunes à exercer leur rôle de citoyen dans la communauté.

Toutefois, avant de tirer d'autres conclusions, il serait probablement pertinent de répéter la démarche auprès d'un échantillon de jeunes provenant de milieux urbains afin de mettre en évidence les similitudes et les différences avec la conception de la citoyenneté développée dans la présente étude.

BIBLIOGRAPHIE

Arcand, Bernard et al. « Légèretés et lourdeurs du sentiment d'appartenance » dans Identités et territoire : trois réflexions, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Coll. Note de recherche, no 12, 1993.

Beauchemin, Jacques. « Revitaliser la citoyenneté : la nécessité d'un projet politique » dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.), Vivre la citoyenneté : Identité, appartenance et participation, Montréal, Liber, 2000, 190 p.

Berthelot, Jean-Michel. L'intelligence du social, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 249 p.

Boisvert, Yves. Vivre la citoyenneté : Identité, appartenance et participation dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.) Montréal, Liber, 2000, 190 p.

Canada. Ministère de la justice. (Page consultée le 9 avril 2006). Charte canadienne des droits et libertés, 1982, *http://canada.justice.gc.ca/loireg/charte/const_fr.html*

Canada. Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, La citoyenneté canadienne, c'est quoi au juste ?, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1992, 34 p.

Castillo, Monique. La citoyenneté en question, Paris, Ellipses, 2002, 63 p.

De Gaulejac, V et I.T. Léonetti. La lutte des places. Insertion et désinsertion, Marseille, Hommes et perspectives, Paris : Épi, 1994.

De Singly, François. « Penser autrement la jeunesse », Lien social et politiques, no 43, printemps 2000, p. 9-22.

Duchastel, Jules. « De l'universel au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.) Montréal, Liber, 2000, 190 p.

Ellefsen, Bjenk et Jacques Hamel. « Citoyenneté, jeunesse et exclusion », Lien social et politiques à l'heure de la précarité, Lien social et politique, no 43, printemps 2000, p. 133-142.

Evans, Karen et Andy Furlong. « Niches, transitions, trajectoires… De quelques théories et représentations des passages de la jeunesse », Lien social et politiques, no 43, printemps 2000, p. 41-48.

Galland, Olivier. Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie, Paris, A. Colin, 1991, p.231

Galland, Olivier. « Les jeunes et l'exclusion » dans S. Paugam (dir.), L'exclusion, l'état des savoirs, Paris, La découverte, 1996, p. 183-192.

Gauthier, Madeleine. « L'âge des jeunes : un fait social instable », Lien social et politiques, no 43, printemps 2000, p. 23-32.

Habermas, Jürgen. L'intégration républicaine : essais de théorie politique, Paris, Fayard, 1998, 386 p.

Hamel, Jacques. « La jeunesse n'est pas qu'un mot…Petit essai d'épistémologie pratique » dans Madeleine Gauthier et Jean-François Guillaume (dir.), Définir la jeunesse ? : D'un bout à l'autre du monde, Sainte-Foy, PUL-IQRC, 1999, p. 29-44.

Hamel, Jacques. « Citoyenneté, jeunes et droits sociaux » dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.), Vivre la citoyenneté : Identité, appartenance et participation, Montréal, Liber, 2000, 190 p.

Hasquenoph, Sophie. Initiation à la citoyenneté de l'Antiquité à nos jours, Paris, Ellipses, 2000, 256 p.

Helly, Denise. « Communauté et citoyenneté – Les années 1990 : Enracinement local, responsabilité sociale » dans Anthropologie et sociétés, vol. 25, no 3, 2001, p.11-29.

Jean, Bruno. « La régionalité : regards croisés sur une réalité et un objet d'études » dans L'affirmation régionale, Possibles, vol. 23, numéro 1, hiver 1999, p.17-31.

Lavallée, Marc. « Jeunesse, intégration et insertion : prétexte à une sociologie de la citoyenneté à l'école » dans Madeleine Gauthier et Jean-François Guillaume (dir.), Définir la jeunesse ? : D'un bout à l'autre du monde, Sainte-Foy, PUL-IQRC, 1999, p. 107-120.

Leblanc, Patrice, Madeleine Gauthier et David H. Mercier. La migration des jeunes de milieu rural, INRS Urbanisation Culture et Société, 2002, 123 p.

Molgat, Marc. « De l'intégration à l'insertion… Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec » dans Madeleine Gauthier et Jean-François Guillaume (dir.), Définir la jeunesse ? : D'un bout à l'autre du monde, Sainte-Foy, PUL-IQRC et l'Harmattan, 1999, p. 77-94.

Molgat, Marc. « La citoyenneté et le passage à la vie adulte » dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.) Vivre la citoyenneté : Identité, appartenance et participation, Montréal, Liber, 2000, 190 p.

Rapport-Gratuit.com

Roulleau-Berger, Laurence. « Pour une approche constructiviste de la socialisation des jeunes » dans Madeleine Gauthier et Jean-François Guillaume (dir.), Définir la jeunesse ? : D'un bout à l'autre du monde, Sainte-Foy, PUL-IQRC, 1999, p. 77-94.

Schnapper, Dominique. Qu'est-ce que la citoyenneté ?, Paris, Gallimard, 2000, 322p.

Tremblay, Diane-Gabrielle. « L'aménagement et la réduction du temps de travail : une réponse au problème de l'exclusion ? », dans Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque (s.d.), Contre l'exclusion : repenser l'économie, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 99-121.

Weinstock, Daniel. « La citoyenneté en mutation », dans Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat (s.d.) Vivre la citoyenneté : Identité, appartenance et participation, Montréal, Liber, 2000, 190 p.

ANNEXE 1

Questionnaire d'entrevue

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Questionnaire d'entrevue

Mentionner à la personne interrogée :

Objet : Tenter de comprendre comment les jeunes perçoivent la citoyenneté aujourd'hui.

Les informations demeurent confidentielles

Durant l'entrevue, il se peut que je regarde le temps, la durée de la cassette ou que je prenne des notes. Je te demande seulement de continuer ce que tu as à dire.

Il se peut que certaines questions posées te semblent peu en lien avec l'objet de la recherche, néanmoins je t'invite à y répondre de ton mieux et je pourrai à la fin de l'entrevue t'expliquer sa pertinence.

Les questions posées peuvent paraître quelque peu existentielles, mais l'idée est de répondre avec le meilleur de tes connaissances et dire ce que tu penses.

Indicateur	*Question*
Attachement au territoire Paysage naturel Niveau d'appartenance territoriale	• Décris-moi le paysage géographique de ton milieu d'origine. • Le paysage que tu me décris présentement, est-ce qu'il représente l'espace géographique auquel tu fais référence lorsque tu emploies l'expression « chez-nous » ? • Si oui, qu'est-ce qui fait en sorte que ce territoire c'est chez-vous ? • Si non, à quel espace géographique fais-tu référence lorsque tu emploies l'expression « chez-nous » ? Pourquoi ? • (chez-nous) Y-a-t-il des aspects dont tu es fier ? Y-a-t-il d'autres aspects dont tu es moins fier? • Selon toi, te considères-tu d'abord citoyen de ta municipalité, de ta région, de ta province, de ton pays ou de la planète ? Peux-tu m'expliquer ton choix ?
Attachement à la communauté (famille et population) : Population du lieu d'origine Famille (noyau et élargie)	**Est-ce que tu peux me parler des gens qui habitent le milieu où tu as grandi ?** • Caractéristiques, qualités, défauts, attitudes, préjugés • Est-ce que tu sens que tu fais partie de ce groupe ? Explique. Qu'est-ce qui fait en sorte que tu te sentes (ou pas) intégré dans ta communauté ? Est-ce qu'il y a beaucoup de membres de ta famille qui habitent ton milieu d'origine ? (combien ?) • Décris-moi le type de relation que tu entretiens avec eux (mère, père, cousin, oncle, etc.) • Est-ce qu'il y a des membres de ta famille dont tu aimerais suivre les traces ? Pourquoi ? • Est-ce que les membres de ta famille sont impliqués dans leur communauté ? Décrivez.

<u>Pratiques formelles</u> *Organisation légalement constituée* • **conseils d'administration** et/ou **d'assemblées générales** reliés à des structures **gouvernementales** ou **parapubliques** (CLSC, RSSS, conseil d'établissement scolaire, conseil municipal, CLD, CRD, etc.) • **partis politiques** (aile jeunesse, bureau de comté) • **organismes à but non lucratif** (Association, Fondation, CJE, Centre d'hébergement, Maison de jeunes, etc.) • **Syndicats**	• *Parmi la liste que je viens de lire (à gauche), lesquelles seraient plus en mesure de t'intéresser ? Pourquoi ?* • *As-tu déjà été membre d'une association, d'un organisme à but non lucratif, d'un parti politique, d'un C.A. ou participé à une assemblée générale ?* • <u>Si oui</u>, décris-moi ton expérience et le rôle que tu y as joué. • Qu'est-ce que ça représente pour toi ? Est-ce important et pourquoi ? • <u>Si non</u>, est-ce que c'est quelque chose qui t'as déjà traversé l'esprit que de participer à de telles instances ? Expliquez. • En général, est-ce que tu crois qu'une participation à de telles instances permet de jouer un rôle plus important dans la société ? Pourquoi ?
<u>Pratiques informelles</u> *Toutes autres formes de participations collectives ayant une structure souple et non enregistrée au sens de la loi* • signer une pétition, • participer à une manifestation, • s'impliquer dans la réalisation d'une fête communautaire, • prendre part à un projet collectif ponctuel, etc.).	• *Parmi la liste que je viens de lire (à gauche), lesquelles seraient plus en mesure de t'intéresser ? pourquoi ?* • *Es-tu ou as-tu déjà été engagé dans une cause sociale, participé à un groupe ou impliqué dans ta communauté (milieu d'origine).* • <u>Si oui</u>, décris-moi brièvement ton expérience et le rôle que tu y as joué.. • Qu'est-ce que ton implication représente pour toi ? • <u>Si non</u>, est-ce que c'est quelque chose qui t'as déjà traversé l'esprit que de participer à de telles activités ? Pourquoi ? • Est-ce que tu trouves important de s'impliquer ? Pourquoi ? Pour qui est-ce le plus important ? • En général, est-ce que tu crois qu'une participation à de telles initiatives permet de jouer un rôle plus important dans la société ? Expliquez.

Citoyenneté	• Que veut dire *être un citoyen* pour toi ? • Te considères-tu comme un citoyen ? Pourquoi ? • Y-a-t-il des gens qui sont plus citoyens que d'autres ? Qui ? Pourquoi ? • Selon toi, quels sont les rôles ou fonctions qu'un citoyen devrait jouer dans la société ?
Droit • Connaissance et représentations / droits citoyens • Sens accordé au droit de vote (18 ans = droit de vote)	*On dit qu'un citoyen possède non seulement des droits mais également des responsabilités !* • Est-ce que tu connais des droits qu'un citoyen peut exercer ? Lesquels ? • Y-a-t-il des droits pour lesquels tu accordes une importance particulière ? • As-tu voté le 14 avril dernier ? • Qu'est-ce que cela représentait pour toi ?
Responsabilités • Connaissances et sens accordé / aux responsabilités citoyennes • Sens accordé au respect de la loi	*Nous avons abordés les droits du citoyen, maintenant j'aimerais parler de ses responsabilités* • Selon toi, quelles sont les responsabilités d'un citoyen? • Y-a-t-il des responsabilités pour lesquelles tu accordes une importance particulière ? • Considères-tu le respect de la loi comme une responsabilité citoyenne ? • est-ce important pour toi de respecter la loi ? • est-ce que le fait d'enfreindre la loi fait de quelqu'un un moins bon citoyen ?
Citoyenneté chez les jeunes	• À ton avis, est-ce que les jeunes (18-24) en général sont des citoyens ? Pourquoi ? • Est-ce que tu trouves que les jeunes (18-24) voient la citoyenneté de la même façon que les adultes ? • Est-ce que les jeunes d'aujourd'hui s'impliquent moins

	ou d'avantage que leurs parents ? • À ton avis, est-ce qu'on a besoin d'améliorer l'exercice de la citoyenneté chez les jeunes ?

Questions bloc 4	Réponses
Nom	
Âge	
Sexe	
No. Téléphone	
Courriel	
Région d'origine	
Lieu de naissance	
Lieu où le répondant a demeuré le plus longtemps	
Lieu de résidence principale actuelle	
Lieu des études secondaires	
Lieu des études collégiales et matière étudiée	
Lieu des études universitaires et matière étudiée	